

**Assemblée générale**

Vingt-septième session extraordinaire

*Documents officiels***2<sup>e</sup>** séance

Mercredi 8 mai 2002, à 15 heures

New York

---

*Président :* M. Han ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Points 8 et 9 de l'ordre du jour**

**Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus**

**Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie**

**Projet de résolution (A/S-27/L.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/S-27/L.1, intitulé « La situation des enfants palestiniens et l'aide en leur faveur ».

L'Assemblée va d'abord entendre une allocution de S. E. la Bégum Khaleda Zia, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

**Mme Zia** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Il y a huit mois, une terrible tragédie a frappé la ville de New York. Les attentats terroristes sans précédent du 11 septembre de l'année dernière ont causé la mort de milliers d'innocents, y compris de nombreux ressortissants du Bangladesh. Nous avons partagé la douleur et le chagrin de New York au lendemain de ces

attentats. Nous nous sommes associés à l'effort mondial pour faire en sorte que de telles tragédies ne se reproduisent pas. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants nous offre une occasion exceptionnelle de sortir du désespoir de l'après 11 septembre. C'est aussi une bonne occasion de réaffirmer notre engagement à construire le meilleur des mondes pour nos enfants. Nous ne pourrions pas avoir de meilleur objectif. Nos enfants sont notre plus grand bien, la source de notre joie et l'avenir de nos nations, de nos pays et du monde.

La tâche qui incombe à cette session extraordinaire est simple mais représente un vrai défi. En 1990, lors du Sommet mondial pour les enfants, nous nous sommes engagés à atteindre des objectifs précis. Ils avaient trait à la protection de la survie, du développement et des droits des enfants. Nous devons faire le bilan de ce que nous avons réalisé pour atteindre ces objectifs. Nos enfants se portent-ils mieux aujourd'hui qu'il y a 10 ans? Si tel n'est pas le cas, nous devons nous demander ce qui doit être fait pour améliorer la situation de nos enfants.

Les nations du monde ont certainement fait beaucoup de progrès au cours des 10 dernières années. Comme les peuples d'autres pays, nous au Bangladesh avons poursuivi nos efforts pour respecter notre engagement en faveur des droits des enfants. Je voudrais énumérer certaines des mesures concrètes que nous avons prises à cet égard.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Bangladesh est fier de son plan national d'action en faveur des enfants, ainsi que du travail du conseil national chargé d'en surveiller la mise en oeuvre. La survie des enfants, leur protection contre les maladies mortelles et l'amélioration du statut nutritionnel des mères et des enfants sont des priorités importantes dans le cadre de ce plan.

Nous avons considérablement accru les allocations budgétaires pour l'éducation primaire et secondaire, ainsi que celle des filles, pour les soins de santé primaires et pour le développement social. Ces ressources aident directement les enfants. Nous avons été en mesure d'accroître de façon substantielle l'inscription des enfants à l'école primaire. Nous sommes particulièrement fiers de la parité réalisée dans l'inscription des filles. Nous avons récemment entrepris d'offrir la scolarité gratuite et des bourses aux filles jusqu'au plus haut niveau d'éducation secondaire. Ces initiatives auront un impact positif sur l'âge nubile et la santé des femmes et des enfants.

Au cours de la dernière décennie, notre pays a connu une amélioration substantielle sur le plan de la vaccination, du contrôle des maladies diarrhéiques, de l'ajout de vitamine A, de la consommation du sel iodé et de la nutrition. Grâce au programme de nutrition intégré du Bangladesh, nous avons démontré que la malnutrition grave peut être réduite en un court laps de temps chez les enfants de moins de deux ans. Ce programme sera considérablement élargi dans les prochains jours.

Nous avons adopté une démarche à plusieurs volets pour assurer la sécurité de la maternité.

Le Bangladesh a continué de travailler avec acharnement pour mettre un terme au trafic d'enfants, réduire le travail des enfants et exécuter des programmes en faveur des enfants handicapés. Notre gouvernement a entrepris des projets pour l'enregistrement des naissances, le développement du jeune enfant et les enfants qui ont des problèmes avec la justice. Le Bangladesh est l'un des quelques pays au monde qui ont un ministère distinct exclusivement chargé du bien-être des femmes et des enfants.

Au niveau régional, nous sommes partie à la Concertation de Katmandou sur les enfants. Nous avons également signé la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale relative au dispositif régional de promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud.

Même si nos succès dans ces domaines sont importants, il n'y a pas lieu de pavoiser. N'oublions pas que des millions d'enfants continuent de souffrir dans diverses régions du monde, y compris au Bangladesh, en raison de la pauvreté, de la malnutrition, de la maladie, des conflits et des guerres. Quelques éléments exigent une attention urgente et soutenue si nous voulons progresser sur la base des gains réalisés au cours des 10 dernières années. Les efforts pour éliminer la pauvreté sont cruciaux. Ces efforts doivent commencer auprès des enfants et des parents appartenant à des groupes vulnérables. Il faut également investir davantage dans la santé et la nutrition des mères et des enfants. Les nations du monde doivent également travailler ensemble pour créer un environnement non violent et sûr pour nos enfants. Nous ne pouvons ignorer le fait qu'il nous faut éduquer nos enfants, surtout les filles. L'accès continu à une éducation de qualité est crucial pour le bien-être de nos enfants. En outre, le monde doit rester vigilant face aux nouvelles formes de sévices, d'exploitation et de violence dont les enfants sont victimes.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons prendre des mesures concrètes aux niveaux national, régional et international. Nous devons travailler constamment en faveur de nos enfants. Ceux-ci méritent d'être au coeur même de nos préoccupations en matière de développement et de la coopération internationale. Nous devons mobiliser des ressources internationales adéquates pour compléter les efforts nationaux visant à promouvoir la croissance et le développement de nos enfants. Le Gouvernement et la société civile doivent agir sur tous les plans, compléter les ressources l'un de l'autre, et faire de l'aide aux enfants leur cause commune.

C'est l'engagement que nous devons prendre au cours de cette session extraordinaire – un engagement qui permettra à nos enfants de vivre heureux et en sécurité, et de réaliser pleinement leur potentiel. Le Bangladesh sera au premier plan des efforts visant à donner à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie. Je suis convaincu que tous ceux qui sont réunis ici feront de même.

Avant de terminer, en mon nom et au nom de ma délégation, qui comprend des représentants de la société civile et des enfants, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance aux organisateurs de cette session extraordinaire pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de parachever l'élaboration du projet

de document final, intitulé « Un monde digne des enfants ». Je suis certain qu'il servira de point de départ à nos actions futures pour améliorer le sort de nos enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Martin Ziguele, Premier Ministre de la République centrafricaine.

**M. Ziguele** (République centrafricaine) : Il y a 12 ans, mon pays la République centrafricaine, à l'instar des autres pays de la planète, participait devant cette même auguste Assemblée au Sommet mondial pour les enfants. À cette occasion, la République centrafricaine, comme la communauté internationale, s'est engagée à protéger et à promouvoir les droits des enfants et des jeunes.

Au plan national, plusieurs assises ont eu lieu, offrant ainsi un cadre à toutes les communautés de base et à la communauté internationale pour jeter les bases d'une analyse critique de la situation globale des enfants et des jeunes, assorties d'un plan national d'action, dont la mise en oeuvre devait améliorer substantiellement les conditions de vie et les chances de survie de tous les enfants centrafricains.

À l'heure du bilan, j'ai l'honneur de prendre la parole, à l'occasion de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, pour partager avec vous notre modeste expérience de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990, dont les résultats sont très mitigés.

Permettez-moi de présenter les principaux résultats obtenus après la mise en oeuvre du plan national d'action, qui a fait l'objet d'une adoption consensuelle, non seulement de toutes les couches sociales, mais aussi de tous les partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux. Au plan de la santé, après une baisse sensible du taux de mortalité infantile entre 1990 et 1995, la lecture actuelle des indicateurs nous fait observer une augmentation vertigineuse en l'an 2000, passant de 97 pour 1 000 à 130,6 pour 1 000. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés de la sous-région. Le taux de couverture vaccinale contre les maladies de la petite enfance reste encore faible, en dehors de la poliomyélite qui est en voie d'éradication : 9 enfants sur 10 ont été vaccinés en l'an 2000. La proportion des ménages qui accèdent à l'eau potable a sensiblement

augmenté passant de 37,5 % en 1996 à 54,9 % en l'an 2000. Enfin la lutte contre les maladies dues à la carence en iode donne des résultats très encourageants, car pratiquement tous les ménages consomment de plus en plus du sel iodé. Cependant, la pandémie du VIH/sida sévit au niveau de la jeunesse. Le taux de prévalence est de 14 % au sein de la population, ce qui à terme privera la nation des bras nécessaires à son développement.

Au plan de l'éducation, le taux net de scolarisation a littéralement baissé entre 1996 et 2000 : il est tombé de 62,7 % en 1995 à 42,9 % en 2000. À cela vient s'ajouter le faible taux de réussite des enfants qui entrent au primaire. Il est estimé à 7 %. Il en est de même du taux d'analphabétisme encore très élevé chez les femmes en milieu rural, qui est de 81,9 %. Les ratios maîtres/élèves et maîtres/classes aussi bien dans les villes que dans les campagnes, constituent une véritable préoccupation.

Il y a d'un autre côté des résultats très encourageants dans le domaine de la protection et de la participation, dont le Gouvernement se réjouit. Au plan de la protection, il est institué en République centrafricaine une Commission nationale de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est fonctionnelle et dont les rapports initial et périodique ont été approuvés à Genève. Sur le plan judiciaire, un Tribunal des enfants est institué non seulement à Bangui, mais également dans les sept régions du pays, et s'étendra progressivement dans tout le pays, aux fins de soustraire les enfants en conflit à la loi de la justice des adultes.

Au plan de la participation, un Parlement des enfants a été créé, offrant ainsi une tribune à nos députés juniors pour se prononcer sur les grandes questions de la nation qui touchent leurs intérêts. En vue de familiariser nos enfants aux techniques de prévention et de règlement des conflits, une structure dénommée « Les ambassadeurs de la paix » constituée de jeunes âgés de 16 à 18 ans, a été mise en place. Cette structure a beaucoup pesé dans la médiation en vue du retour à la paix, après les événements de 1996 et 1997. Elle anime beaucoup d'émissions sur les médias nationaux sur la culture de la paix, la culture de la démocratie et la tolérance.

Depuis 1997, S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République, chef de l'État, a promulgué le code de la famille dont plusieurs dispositions offrent

les garanties nécessaires pour une meilleure protection des droits de l'enfant.

Enfin, la mise en oeuvre de la politique de décentralisation et de régionalisation de la vie politique et administrative lancée par le Gouvernement est porteuse d'espoir, car elle impliquera la population, les jeunes et le couple mère/enfant dans le processus de développement. Elle responsabilisera les communautés à la base quant à leurs choix du modèle de développement.

On aura certainement remarqué avec nous que le niveau de la mise en exécution du plan d'action demeure en deçà de nos attentes. Je voudrais cependant présenter très rapidement le contexte global de mon pays depuis près de 10 ans, qui explique en partie ce phénomène. Un contexte sociopolitique et économique hostile, marqué par quelques événements perturbateurs dont les plus notoires sont d'abord, les mouvements sociopolitiques de 1990 à 1993, qui se sont traduits par une transition vers la démocratie et l'État de droit; la dévaluation de notre monnaie, le franc CFA, dont les effets pervers sur l'économie déjà fragilisée, n'ont contribué qu'à exacerber la pauvreté existante; puis les troubles militaro-politiques de 1996 et 1997, et dernièrement encore ceux de mai et novembre 2001, qui ont fortement inhibé les efforts du Gouvernement dans la mise en oeuvre des divers programmes de développement, dont celui concernant les enfants; ensuite, la réduction de l'aide publique au développement; et enfin, la rareté des ressources propres de l'État suite à la destruction de la quasi-totalité du tissu économique pendant les événements militaires de 1996 et 1997.

Très préoccupé par la situation de vulnérabilité avancée des enfants et des jeunes dans notre pays, S. E. Ange-Félix Patassé, Président de la République, chef de l'État, à l'occasion du lancement du Mouvement mondial en faveur des enfants en 2002, a lancé un appel pressant aux communautés nationale et internationale pour qu'elles se mobilisent pour créer les conditions de concrétisation des droits des enfants dans notre pays, car notre survie en dépend. C'est pourquoi, au nom de mon pays, je renouvelle les engagements non réalisés du Sommet mondial de 1990. J'en formule de nouveau pour la prochaine décennie, et le Gouvernement centrafricain s'engage à faire ce qui suit pour le bien-être intégral des enfants.

Nous nous engageons à faire de la lutte contre le VIH/sida la priorité numéro 1 de notre gouvernement, et à mettre en oeuvre des programmes visant à protéger les enfants face à la propagation de la tuberculose, du paludisme et des maladies sexuellement transmissibles.

Nous nous engageons à n'épargner aucun effort pour promouvoir et favoriser le droit des enfants à prendre davantage part aux décisions les concernant.

Nous nous engageons à déployer tous les efforts possibles pour lutter contre la pauvreté et la corruption, et amoindrir leur impact négatif sur les enfants, notamment en réduisant les disparités économiques.

Nous nous engageons à promouvoir l'acquisition de compétences psychosociales, l'éducation dans le domaine de la santé et de l'hygiène, ainsi que les programmes d'éducation et de participation, porteurs d'un message de paix, de justice, d'excellence et de tolérance.

Nous nous engageons enfin à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes des rencontres nationales et internationales qui ont trait aux enfants, et notamment la rencontre du Caire assortie de la position commune africaine, la rencontre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que tous les engagements qui seront pris à l'issue de la présente session. Le Gouvernement centrafricain entend poursuivre et intensifier ses efforts, afin de s'intégrer davantage dans le concert des nations, pour que soit immortalisé le Mouvement mondial en faveur des enfants. La lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et la recherche des conditions d'un développement humain durable restent nos préoccupations permanentes.

Je lance un appel à la communauté internationale pour accélérer l'application effective de l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés, créneau susceptible d'aider mon pays à mieux s'assumer face aux programmes en faveur des enfants, notamment des services sociaux de base. Je lance également cet appel pour qu'on accorde à mon pays le bénéfice du traitement réservé aux pays dits « post-conflit ». Enfin, je lance cet appel pour que soient créées les conditions de la consolidation de la paix en République centrafricaine, sans laquelle toute action en faveur de l'enfant est d'office vouée à l'échec.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Yoweri

Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda.

**Le Président Museveni** (*parle en anglais*) : Nous nous sommes réunis ici il y a 10 ans et demi pour convenir d'un programme mondial pour les enfants. Nous avons alors approuvé les objectifs suivants : assurer une bonne santé et une bonne nutrition aux enfants, réduire le taux de mortalité infantile, garantir un enseignement universel aux enfants du niveau primaire, faire en sorte que les naissances soient sans risques, encourager l'espacement des naissances et la planification familiale, éliminer la pauvreté, encourager une croissance économique soutenue et annuler la dette.

En Ouganda, nous avons réalisé certains de ces objectifs. Ainsi, nous avons lancé un programme d'éducation primaire universelle. Avant la mise en oeuvre de ce programme, il n'y avait que 2,5 millions d'enfants dans nos écoles primaires. Après le lancement de ce programme, les inscriptions dans les écoles primaires publiques ont grimpé à 7 millions, mais ont chuté ultérieurement à près de 6 millions, en raison du transfert d'enfants dans des écoles primaires privées. Jusqu'à présent, environ 300 000 enfants se présentent chaque année à l'examen de fin de cycle primaire, mais en 2003, sur la base des statistiques concernant l'éducation primaire universelle, 1 million d'enfants présenteront cet examen. Au cours des années à venir, les inscriptions au niveau secondaire augmenteront substantiellement.

Pour faire face à l'augmentation du nombre des inscrits dans le primaire, nous avons dû augmenter le nombre de classes de 47 000 (avec 80 élèves par classe) en 1999 à 66 000 (avec 40 élèves par classe) en 2001. Nous avons encore un déficit de 81 000 classes mais notre objectif est d'avoir 148 000 classes dans le primaire d'ici à 2007. Nous avons également dû augmenter le nombre d'instituteurs de 81 000 en 1997 à 113 000 aujourd'hui. Le déficit en enseignants est d'environ 48 000 maîtres.

Naturellement, des parents de la nouvelle classe moyenne ougandaise choisissent d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées et payer les frais de scolarité. Les écoles publiques sont entièrement gratuites. Les enfants inscrits dans les écoles primaires privées sont environ 734 000. Cela est dû à notre politique à double filière : un enseignement élémentaire gratuit pour les pauvres et, dans le même

temps, un système scolaire libéralisé, permettant au secteur privé de soulager certaines des charges de l'État en assurant un enseignement de qualité dans les établissements privés. Cela mobilise d'autres ressources communautaires sans gêner les efforts de l'État visant à donner des chances égales aux pauvres.

La scolarisation croissante va très bientôt vaincre le problème de l'analphabétisme en Ouganda, mais notre système éducatif doit faire plus que cela : il doit former des travailleurs qualifiés, des scientifiques et des gestionnaires, qui peuvent être absorbés par le marché du travail national et étranger. Aujourd'hui, notre pays reçoit 505 millions de dollars en transferts privés des Ougandais travaillant à l'étranger et occupant des emplois non qualifiés au Japon et dans d'autres pays développés. Si ces travailleurs étaient tous qualifiés dans un domaine particulier, ils gagneraient plus pour le pays et pour eux-mêmes. Notre programme d'enseignement doit donc être restructuré et mettre l'accent sur les programmes de formation de diplômés aptes à travailler.

S'agissant de l'élimination de la pauvreté, nous l'avons réduite de 56 % en 1993 à 35 % en 2000. Nous aurions réduit encore davantage la pauvreté si nous n'avions pas eu des problèmes pour commercialiser nos produits. Nous avons toujours des problèmes pour vendre nos récoltes traditionnelles telles que le café, le coton et le thé, et des produits non traditionnels tels que le maïs, le millet, des légumes, d'autres produits d'horticulture, ainsi que les peaux, le poisson, le lait, la viande de boeuf et d'autres produits. Nous devons pouvoir vendre ce que nous produisons.

S'agissant de l'eau potable, l'Ouganda a amélioré le nombre de zones rurales disposant de l'eau potable; ainsi, le pourcentage est passé de 10 % en 1986 à 60 % en 2000. Le pourcentage des zones urbaines ayant de l'eau potable a été de 17 % en 1986 et a atteint 65 % en 2000.

Dans le domaine de la santé, l'Ouganda a au début fait de grands progrès, comme l'illustrent certaines statistiques. Le taux de mortalité infantile pour les enfants âgés de moins d'un an avait chuté de 122 à 81 pour 1 000 naissances. Malheureusement, en raison de l'incompétence de certaines des 56 administrations locales disposant de prérogatives, au titre de la nouvelle Constitution de 1995, le taux de mortalité infantile a de nouveau augmenté pour atteindre 88 pour 1 000 naissances. Cela est

inacceptable, et nous sommes déterminés à agir de façon décisive pour retourner cette situation. Nous devons établir des contrats de bonne gestion avec les administrations locales. Si nous leur donnons des ressources, elles ne peuvent trahir nos enfants en les laissant mourir des six principales maladies évitables : problèmes périnataux (22 %), infections respiratoires aiguës (20 %), diarrhée (12 %), paludisme (8 %), rougeole (5 %), VIH/sida (4 %). D'autres causes de mortalité infantile atteignent 29 %.

Depuis que je participe directement à la campagne antisida dans mon pays, nous avons réalisé de bons résultats. Le taux de prévalence chez les adultes a chuté, passant de 30 % en 1991 à 6,1 % en 2001. Nous sommes décidés à réduire davantage la prévalence du sida, et je dois veiller à ce qu'elle ne s'aggrave pas de nouveau.

C'est surtout dans le secteur de recrutement scolaire que se livre à présent la lutte contre le VIH/sida. Étant donné qu'un tiers de la population de l'Ouganda sera bientôt scolarisée, il faut que les écoles puissent présenter aux enfants des informations bien conçues, deux fois par mois peut-être – c'est-à-dire de manière régulière. Les enseignants, et en particulier les chefs d'établissement, doivent transmettre ces informations à la population scolaire.

Derrière tous ces problèmes se cache celui du sous-développement, notamment dans l'Afrique subsaharienne. Au cours des années 60, l'Afrique a perdu du temps parce que nos dirigeants ont nui au secteur privé en nationalisant des biens privés – une pratique courante à l'époque. Toutefois, les pays qui n'ont jamais adopté un système d'économie dirigée ne s'en sont pas très bien sortis non plus. C'est pourquoi, l'autre facteur que j'ai mis en évidence pour expliquer le retard de l'Afrique est qu'elle n'a pas d'accès aux marchés mondiaux lucratifs. J'en conclus maintenant que ce qui est le plus urgent pour nous – si nous voulons garantir tous les objectifs de développement dont nous ne cessons de parler – est d'assurer aux produits de l'Afrique subsaharienne un accès aux marchés lucratifs des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est regrettable de constater que récemment encore l'Afrique tout entière ne recevait que 20 milliards de dollars sur 1,2 billion de dollars du marché mondial des produits agricoles – c'est-à-dire environ 2 %. Les pays de l'OCDE dépensent 361 milliards de dollars en subventions alors que

l'ensemble des programmes d'aide publique au développement ne dépassent pas 50 milliards de dollars. L'Afrique subsaharienne dépense plus en importations qu'elle ne gagne avec ses exportations. On peut donc se demander qui aide qui?

Il est clair que les problèmes que connaissent les enfants ont en partie pour origine le manque d'accès équitable à des débouchés commerciaux. C'est en envisageant de façon globale le développement de l'humanité que l'on pourra aller de l'avant et non pas en adoptant les programmes partiels qui ont été jusqu'à présent caractéristiques de notre action.

Je suis venu ici en compagnie de 16 enfants. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais leur demander de monter à la tribune. Cette conférence est consacrée aux enfants, c'est vous-même qui l'avez dit, Monsieur le Président. Tous ces enfants viennent d'Afrique. Ils constituent ma délégation, et ils sont venus ici pour demander à l'Assemblée de les aider à lancer ce qu'ils appellent le Mouvement pour l'éducation des filles.

**Fillette** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Ce mouvement s'appelle Mouvement pour l'éducation des filles en Afrique et dans le monde.

**Le Président Museveni** (*parle en anglais*) : Nous demandons donc à l'Assemblée de nous aider à lancer le Mouvement pour l'éducation des filles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux intervenants que les déclarations dans le cadre du débat sont limitées à cinq minutes.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun.

**Le Président Biya** : C'est à la fois avec gravité et espérance que le Cameroun participe à cette session extraordinaire, qui, je n'en doute pas, tiendra une place à part dans l'histoire de notre Organisation. Avec gravité, car il n'existe pas de cause humaine plus digne que celle de la défense et de la promotion des droits des enfants qui, selon la Bible, sont un héritage de Dieu.

Hélas, comme les membres le savent, le sort des enfants dans bon nombre de régions du monde, et en particulier en Afrique, demeure synonyme d'angoisse, de souffrances physiques et de désespoir. L'éducation, la santé et l'épanouissement sont des droits

incontestables pour tout enfant sur cette Terre. Pourtant la vie pour des centaines de millions d'entre eux à travers le monde s'apparente à un combat contre l'adversité et l'avenir, à un horizon barré par des obstacles infranchissables. Malgré ces dures réalités, l'espérance demeure présente dans notre esprit.

La tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale donne en effet à espérer. Elle montre que la communauté internationale dans son ensemble considère que la situation de ces milliers d'enfants est inacceptable et qu'elle est déterminée à l'améliorer. Nous avons donc l'obligation morale d'aboutir à des actions et décisions concrètes qui soulagent la détresse des enfants les plus déshérités de la planète.

Le Cameroun a toujours soutenu et accompagné les initiatives du système des Nations Unies en faveur des droits des enfants. À cet égard, j'estime que le Sommet mondial pour les enfants réuni en septembre 1990 a contribué à des avancées appréciables. Il a notamment permis la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant ainsi que l'application des recommandations de la Convention relative aux droits de l'enfant. Comme les membres le savent, cet instrument juridique, qui est le traité international sur les droits de l'homme le plus ratifié, demeure le principal cadre de référence à portée universelle sur les droits de l'enfant. Il nous appartient de lui donner une pleine et entière application à tous les niveaux.

Comment en effet accepter, aujourd'hui, que des millions d'enfants meurent encore chaque année de maladies telles que la diarrhée ou la rougeole, faute de traitements et de prévention? Jusqu'à quand continuera-t-on de tolérer que 150 millions d'enfants ne puissent manger à leur faim? Est-il digne, au XXI<sup>e</sup> siècle, que près de 100 millions d'enfants, en majorité des filles, n'aient pas accès à l'éducation?

À ces conditions de vie dramatiques liées à la pauvreté s'ajoutent parfois celles résultant des guerres et des conflits armés. On estime aujourd'hui qu'à travers le monde, près de 300 000 enfants sont enrôlés de force à partir de l'âge de cinq ou six ans pour participer à des affrontements armés. Sur ce nombre d'enfants confrontés à l'horreur, à la mort et aux massacres, pas moins de deux tiers sont des Africains.

Consciente de la gravité de ces situations, la communauté internationale n'est heureusement pas

restée sans réaction. Le Cameroun se félicite, à cet égard, de l'adoption par la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de la série de protocoles venue renforcer la Convention sur les droits des enfants.

Dans le même esprit, il convient également de saluer la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail sur le travail des enfants.

Dans les domaines liés à la protection de l'intégrité des enfants dans les conflits, le Cameroun estime que l'on doit aller plus loin au niveau du continent africain. Nous allons préconiser, lors de la mise en place de l'Union africaine, la création d'un mécanisme spécifique en charge de cette question au sein de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

On ne le dira jamais assez, l'action concertée de la communauté internationale pour l'éradication de la pauvreté constitue le fer de lance de tout combat en faveur du respect des droits des enfants. Hélas, force est de constater que les résolutions sur les droits économiques, sociaux et culturels des enfants prises lors du Sommet mondial pour les enfants sont loin d'avoir été suivies d'effets en ce qui concerne notamment l'Afrique. La communauté internationale a le devoir moral d'honorer ses engagements.

Parallèlement aux concours que nous pouvons légitimement attendre de la communauté internationale, chacun de nos États doit s'efforcer de développer une politique constante en faveur de l'enfance. C'est la raison pour laquelle le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux se référant aux droits des enfants.

Par ailleurs, nous avons lancé un programme d'action largement inspiré des recommandations du Sommet mondial pour les enfants.

Nous avons notamment mis l'accent sur les priorités que sont: la protection de la petite enfance, le développement de l'éducation de base pour tous les enfants, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en faveur des habitats sociaux, la réforme du système de santé faisant une large place aux campagnes de vaccination et aux soins pédiatriques, la lutte contre le VIH/sida chez la mère et l'enfant, la protection des enfants en situation difficile notamment en milieu urbain, et enfin la promotion de l'éducation sociale.

Pour sa part, mon gouvernement continuera, avec les moyens qui sont les siens et avec l'appui que la communauté internationale voudra bien lui donner, à appliquer une politique vigoureuse de défense des droits de l'enfant et d'amélioration de ses conditions de vie.

Je veux croire que la Déclaration intitulée « Un monde digne des enfants », qui conclura cette session et que nous approuvons sans réserve, sera le texte fondateur de la nouvelle condition enfantine que nous léguerons à la postérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Hamada Madi Bolero, Premier Ministre de la République fédérale islamique des Comores.

**M. Bolero** (Comores) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de mon pays, l'Union des Comores, et au nom de la délégation qui m'accompagne, vous adresser mes chaleureuses félicitations et vous souhaiter plein succès dans la direction de nos travaux.

Mon pays, les Comores, se réjouit de pouvoir prendre part à cette importante assise consacrée à l'examen d'un thème aussi capital que celui relatif aux droits de l'enfant, donc consacré à l'avenir de notre espèce.

Puisque l'enfant est l'avenir de l'homme, le devenir de l'humanité repose donc essentiellement sur notre capacité à gérer efficacement le présent, c'est-à-dire à encadrer nos enfants soigneusement pour assurer leur épanouissement.

Les éminentes délégations ici présentes ont à réfléchir sur la situation de l'enfant dans le monde. Nous avons à partager, durant nos travaux, un regard sur les centaines de millions d'enfants qui n'ont malheureusement aucun avenir dans ce monde. Nous avons à diriger notre regard, à croiser nos analyses, à partager nos appréciations sur la situation de l'enfant qui reste encore dans plusieurs de nos pays l'objet de diverses formes d'exploitation.

Aujourd'hui, l'image d'enfants de très bas âge, travaillant, et dans quelles conditions, dans des lieux de fabrication à divers points de la planète, nous est familière. L'image de ces milliers d'enfants mineurs, exploités sexuellement, de par le monde, nous colle lourdement.

Nous tous avons présent à l'esprit ces images de centaines d'enfants guerriers embarqués sur les théâtres les plus meurtriers et les foyers de tension ouverts un peu partout dans le monde. L'enfant souffre aussi de la faim, de la sécheresse, de l'analphabétisme et de diverses maladies dans beaucoup de nos pays. Il est devenu la première victime de la pauvreté qui sévit dans plusieurs pays.

Pour trouver le minimum d'équilibre vital, des familles se voient obligées de jeter leurs enfants en pâture aux fléaux qui offrent en échange la déshumanisation, et l'émiettement du tissu moral qui assure la préservation de la dignité humaine.

L'enfant, abandonné, devient le compagnon des rues, des champs, des usines et des foyers de tension qui en font une milice ou une armée de fortune. Nous avons aussi présent à notre esprit, ces images fortement affligeantes de milliers d'orphelins abandonnés à leur sort, dans la précarité la plus totale, parce qu'ils ont perdu leurs parents et sont sans soutien. Ils sont également dévastés par des maladies comme le sida et le paludisme qui sont de véritables machines à tuer.

C'est dire que la situation de l'enfant est grave et qu'elle méritait bien une assise de cette envergure. Nous devons proposer, ici et maintenant, les solutions adéquates.

Il est inadmissible qu'à l'aube du troisième millénaire, nous puissions accepter, en tant que dirigeants de pays, que des enfants n'aient pas le minimum de confort et d'encadrement pour en faire de vrais citoyens.

Il est inadmissible que des enfants de peuples qui se reconnaissent dans les valeurs humaines fondamentales n'aient pas ce qui leur faut pour vivre une enfance tranquille qui ouvre sur l'épanouissement dans la vie.

Élevons notre voix, haut et fort, pour opposer un refus catégorique à toutes ces formes d'exploitation de l'enfant et combattons de toutes nos forces, ces pratiques inhumaines et dégradantes. Le statut de l'enfant doit trouver la meilleure des protections pour que l'avenir de notre espèce soit couvert des garanties les plus sûres.

Le peuple de l'Union des Comores est persuadé qu'avec de la volonté, de la solidarité à tous les échelons de décision de la planète, et dans nos pays respectifs, cette situation pourrait rapidement



s'inverser. Pour sa part, le peuple comorien, à travers son gouvernement, confirme ici son engagement à renforcer les dispositions de protection des droits des enfants. Les mesures déjà prises dans ce domaine ont permis la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Mon pays investit l'essentiel de ses ressources dans l'éducation et la santé des enfants. Mais, malgré les efforts déployés à cet effet, le taux net de scolarisation est resté inchangé entre 1990 et aujourd'hui. Cette situation s'explique en grande partie par une forte croissance démographique.

Le vote « oui » pour les enfants a tracé dans mon pays les grandes priorités qui guideront notre politique de protection des enfants au cours de la prochaine décennie, à savoir l'instruction et l'éducation pour tous; la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida; et enfin, la protection de tous les enfants contre toutes les formes d'exploitation et de violence.

Les gouvernants que nous sommes doivent prendre date, aujourd'hui, avec l'histoire. Nous devons offrir, aujourd'hui, aux peuples et aux nations du monde des solutions à la hauteur de l'espoir suscité par ce forum de premier plan. Aussi, une vision partagée et solidaire de nos réalités peut conduire à des actions capables partout de défendre efficacement le système de valeurs qui est le nôtre.

La solidarité des peuples et des nations est la meilleure garantie que nous ayons pour assurer la marche du monde actuel vers davantage de paix et de stabilité. Le peuple comorien en est convaincu. Il l'est d'autant plus qu'il sort en ce moment d'une crise qui a failli remettre en cause les fondements mêmes du pays et dont l'enfant comorien aurait été la première victime. Les Comoriens, après quatre années de crise séparatiste, restent confiants, au moment où ils posent leurs premiers pas dans l'Union qui se met résolument en place, qu'ils sauront bénéficier de l'élan de solidarité internationale qui veillera nécessairement à la mise en oeuvre effective du statut de l'enfant.

En effet, en 1997, une crise sécessionniste a éclaté dans l'île comorienne d'Anjouan. À la demande des autorités comoriennes, la communauté internationale a bien voulu, dans sa globalité et sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, se mobiliser pour apporter son soutien aux Comoriens dans la recherche d'une solution juste, équitable et durable à la crise.

C'est ainsi que le dialogue intercomorien, bénéficiant de l'appui inlassable de la communauté

internationale, à laquelle je rends hommage au nom des autorités et du peuple comoriens, a conduit à l'inauguration d'une ère nouvelle dans la gestion de la crise comorienne, avec la signature à Fomboni, le 17 février 2001, de l'Accord-cadre pour la réconciliation nationale qui a su mobiliser toutes les forces vives comoriennes.

Cet accord-cadre pour la réconciliation nationale a mis en place les structures nécessaires pour conduire mon pays à un nouvel ensemble comorien, garantissant une large autonomie aux îles, dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. C'est ainsi qu'une nouvelle Constitution adoptée le 23 décembre dernier modifie la République fédérale islamique des Comores qui devient officiellement l'« Union des Comores ». Dans la foulée et pour consolider la réconciliation retrouvée, l'île ex-sécessionniste d'Anjouan a été la première à adopter sa propre loi interne et à élire son chef de l'exécutif de l'île, M. Mohamed Bacar, ici présent dans la délégation des Comores réconciliées. Ensuite, l'île de Mohéli, la plus petite, a elle aussi élu son Premier magistrat conformément à sa propre loi, et enfin, l'île de la Grande Comore aura élu le sien d'ici la fin du mois de mai.

Pour confirmer cette dynamique engagée par toutes les parties, je suis heureux aujourd'hui d'annoncer à la communauté des nations, réunies ici au Siège de l'ONU, que mon pays, le 14 avril dernier, a élu son premier Président. En effet, S. E. M. Azali Assoumani est déclaré, depuis ce matin, premier Président de l'Union des Comores. Cette élection du Premier magistrat du pays met fin ainsi définitivement à la double crise institutionnelle et constitutionnelle en renouant avec la normalité. Le processus en cours nous conduira vers d'autres échéances électorales entrant dans le cadre de la décentralisation politique du pays.

À ce stade, mon pays aura retrouvé la capacité institutionnelle nécessaire à tous les niveaux pour garantir une meilleure défense du droit de l'enfant sur l'ensemble du territoire national des Comores.

La question relative au statut de l'enfant dans le monde nous mène droit au coeur de la problématique fondamentale de la nécessaire solidarité entre les peuples et les nations. Si certains pays trouvent les ressources nécessaires pour engager une politique nationale de défense des droits de l'enfant, bon nombre de nos pays ne peuvent assumer seuls l'efficacité de

cette responsabilité. Aussi donc, devons-nous définir clairement les mécanismes de cette complémentarité indispensable pour que la bataille que nous voulons mener soit couronnée partout de succès. Tant qu'il y aura un seul enfant sans lendemain dans ce monde, nous devons considérer que notre oeuvre reste inachevée.

Vive la solidarité internationale et vive l'enfant!

**Le Président** (*parle en anglais*): Je lance un appel désespéré aux représentants qui disposent de l'une des meilleures – bien que très bruyantes – inventions de la civilisation, à savoir le téléphone mobile, de le réduire au silence ou de le fermer complètement lorsqu'ils sont dans la salle de l'Assemblée. J'apprécierais beaucoup la coopération de l'Assemblée à cet égard.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Otmar Hasler, Premier Ministre de la Principauté du Liechtenstein.

**M. Hasler** (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Les enfants représentent l'avenir de nos familles ainsi que de nos pays. Investir dans nos enfants, c'est investir dans nous-mêmes. Nous avons une obligation morale ferme, et il en va évidemment de notre intérêt, de faire les investissements nécessaires pour donner à chaque enfant la chance de développer ses capacités personnelles, et ce, tant en faveur de l'enfant lui-même que pour contribuer à la stabilité de nos sociétés.

L'ONU a joué un rôle de premier plan louable dans la lutte pour les droits des enfants dans le monde entier et pour la protection de leurs intérêts. Le Liechtenstein accorde aussi une importance particulière à la coopération régionale dans la lutte commune pour les droits des enfants, surtout dans le cadre du Conseil de l'Europe. Je tiens à mentionner en particulier une nouvelle Convention qui a été adoptée la semaine dernière et qui renforcera le droit fondamental des enfants et de leurs parents de maintenir un contact régulier.

Aujourd'hui, nous passons en revue 10 années d'activités intenses, tant de la part d'États que du système des Nations Unies, afin d'assurer le suivi de l'événement historique qu'a été le Sommet mondial pour les enfants. Il y a 10 ans, des voix fortes exprimaient leur scepticisme à l'égard de la Convention relative aux droits de l'enfant. Aujourd'hui, la Convention est le traité des droits de

l'homme le plus universellement reconnu de l'histoire. Ce succès sans précédent indique clairement que la Convention doit demeurer la base de nos activités à cet égard. Les Protocoles facultatifs à la Convention, et d'autres instruments juridiques, comme le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, offrent encore plus de protection aux enfants dans des domaines où ils sont particulièrement susceptibles d'être des victimes et d'être exploités. Douze ans après le Sommet, nous disposons des normes juridiques nécessaires; ce qui nous fait toujours défaut, c'est leur mise en oeuvre.

Le document final qui sera adopté à la fin de cette session extraordinaire contient un aperçu des problèmes auxquels les enfants continuent de faire face dans le monde. Il constitue une base solide pour les nouvelles mesures à prendre. Les effets des conflits armés sur les enfants, les différentes formes d'exploitation sexuelle, les pires formes de travail des enfants et la vulnérabilité particulière des enfants face à la pandémie du VIH/sida ont retenu notre attention en tant que domaines dans lesquels une action est particulièrement nécessaire tant au plan national qu'international. Toutes ces questions constituent des crises à grande échelle, qui ne peuvent être réglées que par des mesures immédiates et concertées que nous devons tous prendre.

Mais nous devons également nous pencher sur les causes profondes de la vulnérabilité continue des enfants de par le monde, et mettre au point des stratégies à long terme à cet égard. L'éducation doit jouer un rôle essentiel dans la protection des droits de l'enfant, car c'est le seul moyen de permettre aux enfants de mettre en valeur leur potentiel et de s'exprimer. Les enfants doivent non seulement être l'objet de notre attention continue, ils doivent aussi avoir voix au chapitre et la possibilité de participer aux décisions portant sur les questions qui les touchent.

Fournir des systèmes éducatifs est principalement une responsabilité nationale, mais l'élimination de la pauvreté à l'échelle mondiale jouera évidemment un rôle décisif dans la facilitation de ces politiques nationales. Je crois aussi que le rôle central des familles, qui constituent l'unité de base de la société, reste un élément important de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

*M. Sevilla Somoza (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence*

Je crois comprendre que des négociations sur le document final en sont à une phase cruciale. Nous sommes convaincus que la session extraordinaire doit réaffirmer le rôle vital exceptionnel de la Convention relative aux droits de l'enfant et adopter une démarche vigoureuse axée sur les droits. Pour ce qui est des autres questions évoquées dans le document final, je crois fermement que le règlement des questions controversées se trouvera dans les progrès que d'autres instances ont accomplis depuis le Sommet mondial. Au cours de la dernière décennie, l'ONU a tenu un certain nombre de conférences d'une portée remarquable, et beaucoup d'entre elles ont abouti à d'importants résultats dans divers domaines. Cette session extraordinaire, plutôt que d'affaiblir les acquis du passé, devraient être l'occasion de réaffirmer avec force ce dont nous avons convenu précédemment.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Beriz Belkic, Président de la Bosnie-Herzégovine.

**Le Président Belkic** (*parle en bosniaque, interprétation fournie par la délégation*) : Comme l'a demandé le Président, j'abrègerai ma déclaration.

En Bosnie-Herzégovine, la dernière décennie du XXe siècle a été marquée par la souffrance, la guerre, la pauvreté, une double transition, une augmentation du nombre des personnes contaminées par le VIH/sida, le trafic d'enfants, les mines et la destruction des familles résultant de la perte d'un ou des deux parents. En d'autres termes, la Bosnie a connu tout ce qui peut avoir un effet négatif sur les enfants et sur leurs droits fondamentaux – tels les droits à la vie, à la santé, à l'éducation et au meilleur départ possible dans la vie. La Bosnie-Herzégovine a donc un intérêt et une responsabilité tout particuliers à prendre une part active au processus de lutte en faveur des droits des enfants à l'intérieur de ses frontières, dans la région et dans le monde.

Je me félicite de cette session extraordinaire, qui est également extraordinaire pour un certain nombre d'acteurs divers mais très importants participant au processus consacré aux droits des enfants. Ces acteurs, ce sont des parlementaires, des dirigeants religieux, des médecins, les enfants et les jeunes eux-mêmes, ainsi que la société civile. Ce n'est qu'ensemble – tous ensemble – que nous pourrons relever les défis qui nous attendent et mettre fin à ce cercle vicieux.

La lutte pour les droits des enfants, avec la participation de tous ces acteurs aux trois niveaux clefs de l'État, de la région et du monde, nous laisse espérer que, même si nous n'avons pas réussi à réaliser nos objectifs au début du millénaire, nous allons au moins nous efforcer de le faire pour les générations présentes et futures.

Au niveau régional, la République fédérale d'Allemagne et la Bosnie-Herzégovine ont organisé ensemble la conférence préparatoire régionale de la session extraordinaire à Berlin en mai 2001. Les représentants de 52 pays de la région, des organisations non gouvernementales et des représentants d'enfants et de jeunes ont participé à cette conférence qui a confirmé une fois de plus que les droits des enfants unissent au lieu de diviser.

La Bosnie-Herzégovine, en tant que coorganisateur de la réunion avec le Gouvernement allemand, envisage de participer activement à la poursuite des consultations régionales, à l'évaluation des processus régionaux et à l'adoption des directives pour de futures activités. À cette occasion, je voudrais de nouveau remercier la République fédérale d'Allemagne, qui a fait une contribution importante en accueillant et en organisant cette conférence exceptionnelle.

En juin de cette année, la Bosnie-Herzégovine accueillera une conférence régionale à laquelle participeront 27 pays. Au cours de cette conférence, un réseau régional d'organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur des droits de l'enfant sera mis en place, preuve de notre volonté de renforcer le réseau régional d'organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur des enfants.

Un des principaux objectifs du développement général de notre pays est l'amélioration des conditions de vie de nos enfants. La guerre, la transition, la pauvreté et la destruction de la famille ont toutes entravé et retardé l'ensemble du développement et ont surtout touché les enfants. En Bosnie-Herzégovine, 22,5 %, un tiers de la population, sont des enfants de moins de 15 ans. En plus des paramètres habituels, nous sommes préoccupés au plus haut point par l'augmentation du nombre de filles qui abandonnent l'école et par l'augmentation du nombre de filles qui se marient à l'âge de 14 ans. On dispose d'informations sur la pauvreté mais pas sur la violence dans la famille, alors qu'on sait bien que cela existe.

J'aimerais une fois de plus rappeler que la Bosnie-Herzégovine est résolue à respecter et à oeuvrer en faveur des droits de l'enfant, et cela figure au premier rang de nos préoccupations politiques. Nous venons de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

La Bosnie-Herzégovine est déterminée à devenir un État membre de l'Union européenne. Au cours du processus d'adhésion, la Bosnie-Herzégovine adoptera les normes et les règles qui font partie du patrimoine européen. En conséquence, nous nous engageons aujourd'hui à bâtir un pays se préoccupant du bien-être de tous les enfants, afin d'assurer à ces derniers le meilleur départ possible dans la vie.

Un processus mondial n'est véritablement mondial que s'il inclut tous les pays et tous les enfants. En même temps, un objectif mondial est un objectif individuel pour chaque enfant. Les enfants d'aujourd'hui sont les enseignants, les chercheurs scientifiques et les dirigeants de demain. Il nous appartient tous ici, partenaires de tous horizons, de leur offrir la possibilité de se respecter dans leur diversité et de leur enseigner la tolérance et comment oublier la violence. Notre responsabilité en tant que dirigeants du monde contemporain est de donner aux générations futures des espoirs et des perspectives de vie dans un environnement de plus grande compréhension, de respect mutuel et de respect du droit d'être aimé.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique.

**Le Président Chissano** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je voudrais également féliciter M. Kofi Annan d'avoir été réélu pour un deuxième mandat à son poste de Secrétaire général. Je tiens à l'assurer du soutien et de la coopération du Mozambique dans sa noble tâche.

Les attentats terroristes du 11 septembre à New York et Washington sont encore présents dans nos mémoires. Ces tragiques événements nous ont obligés à reporter la session extraordinaire sur les enfants,

prévue en septembre dernier, et nous avons encore des difficultés à expliquer aux enfants ce qui s'est passé et pourquoi. Nous avons tous l'obligation de préserver les générations futures du fléau du terrorisme international.

Alors que nous faisons le bilan des progrès réalisés durant la décennie écoulée, nous nous rendons compte que l'humanité tout entière a beaucoup fait pour appliquer les résultats du Sommet mondial pour les enfants de 1990, mais l'examen de fin de décennie montre des résultats nuancés, avec des progrès tangibles dans certains domaines et des revers dans d'autres.

Nous notons avec plaisir les progrès concrets obtenus par de nombreux pays dans la réduction de la mortalité infantile, des décès causés par des maladies diarrhéiques, dans la vaccination des enfants, l'éducation, la promotion et la protection des droits de l'enfant. Mais nous sommes préoccupés par le fait que de nombreux objectifs de survie et de développement, fixés par le Sommet, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'enseignement, restent à réaliser. C'est pour cette raison qu'assurer le bien-être des enfants reste un défi majeur qui ne peut être relevé que par une action collective. La réussite de cette session extraordinaire dépendra de notre capacité à adopter et à appliquer un plan d'action international concret et efficace, assorti de délais précis.

Nous sommes encouragés par la volonté politique dont ont fait montre les dirigeants du monde au Sommet du Millénaire, l'an dernier en plaçant la cause des enfants au coeur des préoccupations internationales. Nous avons soutenu des objectifs spécifiques tels que la réduction de la mortalité maternelle et des enfants de moins de 5 ans, le développement de la scolarisation au niveau primaire et l'impératif de mener des campagnes mondiales efficaces contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres grandes maladies infectieuses. Pour répondre aux besoins réels de nos enfants, cet engagement politique doit se traduire en actes.

L'adoption, à la Conférence africaine sur l'utilisation des enfants comme soldats, tenue à Maputo en avril 1999, d'une résolution visant l'élaboration d'une convention internationale interdisant l'utilisation des enfants de moins de 18 ans dans des conflits armés, a été également une bonne mesure pour la protection et la promotion des droits de

l'enfant. Par la suite, les pays africains se sont réunis au Caire où ils ont adopté une position commune africaine sur cette session extraordinaire, et une fois encore, nous avons réitéré notre attachement à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

Lorsque nous nous sommes rencontrés en 1990, le Mozambique était plongé dans une guerre destructrice, avec des conséquences douloureuses pour ses enfants. Le meilleur acquis que le Mozambique a obtenu pour les enfants a été la réalisation de la paix en 1992 et sa préservation à ce jour. La paix est ce qui nous a permis de réaliser nos engagements avant la mise en oeuvre des décisions du Sommet de 1990.

Le Mozambique a déjà préparé et soumis un rapport d'examen national de fin de décennie sur la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Le rapport fait état des efforts du Gouvernement, en collaboration avec l'ensemble de la société mozambicaine et de la communauté internationale, visant à améliorer le bien-être des enfants.

Il est encourageant de noter que dans le rapport, il est fait état d'améliorations dans de nombreux domaines tels que l'éducation, la santé, la nutrition, l'accès à l'eau potable et à de bonnes conditions d'hygiène. Tenant compte du fait que les adolescents sont une catégorie importante et sensible de notre société, notre gouvernement a mis en place des projets visant à les aider dans trois domaines : politiques d'ensemble et législation, préparation à la vie familiale, et formation à la vie communautaire. Nous accordons une attention particulière aux questions liées à la sexualité et à la santé en matière de reproduction des adolescents pour que le nombre des personnes atteintes de maladies sexuellement transmissibles diminue au lieu d'augmenter.

S'agissant de la nutrition, il est utile de noter que le pays est autosuffisant en céréales depuis 1997. Le développement de zones cultivées du fait du retour de la paix, des précipitations relativement bonnes, la rénovation des transports et des infrastructures de communication ainsi que des conditions commerciales favorables ont été les facteurs décisifs dans ces améliorations. Cela a contribué à une meilleure nutrition pour les enfants.

Nous nous sommes également engagés à élargir l'accès des enfants aux études – pour les filles et les

garçons –, quelle que soit leur situation sociale. L'on a insisté par ailleurs sur la promotion de la fillette en général.

Par ailleurs, en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant, le Mozambique a ratifié les cadres juridiques et régionaux pertinents, y compris la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. La ratification de ces instruments et l'intégration de leurs principales dispositions dans notre cadre juridique national illustrent notre volonté politique et notre détermination à appliquer effectivement la Déclaration mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants.

Le Gouvernement et le Parlement mozambicains ont récemment lancé conjointement un « Parlement des enfants ». Lors de ce rassemblement, les enfants représentant toutes les provinces du Mozambique ont pu s'exprimer sur les divers problèmes touchant les enfants et proposé des solutions. La plupart des questions que nous soulevons reflètent les problèmes, besoins et aspirations des enfants mozambicains, tels que présentés par eux à la session de leur Parlement.

L'on rappellera que le Mozambique a été touché par des inondations durant deux années consécutives en 2000 et 2001. Je voudrais, au nom du Gouvernement mozambicain et en mon nom propre, exprimer notre gratitude à tous les pays et à la communauté internationale en général pour la solidarité et l'appui qu'ils nous ont apportés durant ces moments tragiques et difficiles de l'histoire du Mozambique, au cours desquels les enfants ont le plus souffert et péri en très grand nombre.

Aujourd'hui, la réduction de la pauvreté est notre principale préoccupation et le Gouvernement a approuvé un Cadre stratégique de lutte contre de la pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2005, appelé PARPA dans notre pays, et qui comprend les éléments suivants: une croissance économique rapide et durable, favorisant les secteurs de l'industrie et de la construction, notamment dans les zones rurales; priorité à l'investissement public dans le développement du capital humain, en particulier dans l'éducation, la santé et l'accès à l'eau et à l'assainissement; accroissement de la productivité du secteur familial dans l'agriculture; développement des infrastructures économiques dans les zones rurales; protection sociale des groupes les plus vulnérables par

des programmes de sécurité sociale; promotion des possibilités d'emploi et du travail indépendant; et mise en place de capacités institutionnelles et techniques dans les domaines du contrôle et de l'évaluation de la pauvreté, de l'analyse et de l'étude de politiques afin de mieux comprendre la pauvreté et d'identifier les meilleures stratégies en mesure de la combattre. L'éducation et la santé figurent en tête de liste de notre document de stratégie pour la réduction de la pauvreté car il nous faut réduire les injustices et respecter les droits de chaque citoyen, des enfants en particulier.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance du rapport novateur établi par Mme Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Nous sommes heureux de constater que la plupart des recommandations qui figurent dans le rapport sont mises en oeuvre, y compris la création du Bureau du Représentant du Secrétaire général. Ma délégation appuie l'adoption du projet de conclusions intitulé « Un monde digne des enfants », présenté à la présente session extraordinaire et demande qu'il soit effectivement appliqué au niveau national et international.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande.

**La Présidente Halonen** (*parle en anglais*) : Les droits de l'homme sont ceux de tous. Les droits de l'enfant sont consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour répondre aux besoins particuliers des enfants nous avons adopté, il y a 12 ans, la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant ainsi qu'un Plan d'action. Le contenu de ces documents reste valable mais, malheureusement, ceux-ci n'ont pas été pleinement mis en oeuvre. Nous devons pouvoir atteindre de meilleurs résultats.

Pour commencer, les adultes et les enfants partagent le même monde. La guerre, la pauvreté, les risques liés à l'environnement, la criminalité et de nombreux autres éléments qui font obstacle à une vie acceptable ont une incidence sur la vie des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire des adultes qui les élèvent. Les enfants continuent à participer à des conflits armés en tant que soldats ou en tant que victimes de guerre. Il y a encore des enfants qui vivent dans les rues dans une pauvreté extrême et

des enfants qui vivent sous la menace de la traite des enfants, de la criminalité et des maladies. Des millions d'enfants doivent encore gagner des moyens d'existence pour eux-mêmes et pour leurs familles en travaillant durement au lieu de fréquenter l'école et de jouer. Et trop souvent, on voit bien des jeunes, mus par le désespoir, sombrer dans le crime et le terrorisme.

Les enfants doivent avoir le droit de vivre leur enfance en toute sécurité dans un climat d'amour et d'attention par dessus tout. Les enfants – qu'il s'agisse de filles ou de garçons – doivent pouvoir jouir de leur enfance. Les enfants doivent avoir le droit de s'instruire, d'acquérir des connaissances et des qualifications qui leur serviront une fois qu'ils atteindront l'âge adulte. J'insiste tout particulièrement sur l'éducation des filles. On considère souvent qu'elle n'est pas aussi importante que l'éducation des garçons ou on refuse trop souvent de l'accorder aux filles parce qu'elles ont d'autres responsabilités, notamment les travaux ménagers. Les filles et les garçons ont le droit à la santé sur une planète saine. La pire épidémie que nous connaissions à l'heure actuelle, le VIH/sida, touche des millions d'enfants directement ou en les rendant orphelins. Les enfants ont le droit de vivre à l'abri de la pauvreté. Ils ont le droit de vivre sans être exposés à la violence ou à la maltraitance. Ils ont le droit également de vivre à l'abri des conflits qui détruisent leurs foyers et font d'eux des réfugiés. La promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit va dans le sens de la promotion des droits et des intérêts des enfants.

La Finlande s'est bien préparée pour cette session extraordinaire et elle a pris en considération les points de vue des différents acteurs, notamment les organisations non gouvernementales. Notre rapport national parle des progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent en matière d'amélioration de la situation des enfants. Il signale également les problèmes et les soucis que nous connaissons à l'heure actuelle. Pour éviter la marginalisation des enfants il faut une véritable coopération entre les familles, les écoles et les pouvoirs publics. Nous devons également ménager véritablement les autres. Nous craignons que dans le monde d'interdépendance qu'est le nôtre, la concurrence économique et le rythme du travail ne s'accroissent à tel point que les parents ne soient plus toujours en mesure de consacrer suffisamment de temps à leurs enfants ni de s'occuper suffisamment d'eux. La coopération entre les pouvoirs publics et les

organisations du marché du travail devrait encourager un juste équilibre entre le travail et la vie de famille.

Le même enthousiasme qu'on a vu se manifester lors du Sommet du Millénaire ainsi qu'à la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Doha et à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey doit nous animer aujourd'hui. Nombre des documents que nous adoptons tous ensemble nous disent ce que nous devons faire. N'oublions pas que les bonnes résolutions ne suffisent pas en elles-mêmes à changer le monde. Il faut les appliquer.

Nous pouvons assurer un avenir meilleur aux enfants. Nous devons donner la priorité aux enfants. Ils peuvent exprimer eux-mêmes leurs points de vue, comme ils l'ont fait ici dans le cadre du Forum des enfants. Nous devons les écouter très attentivement et ne pas décevoir leurs attentes. Nous devons leur permettre de s'associer aux décisions qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité. Les enfants font partie de la solution – ils ne constituent pas le problème. Faisons donc en sorte que cette session extraordinaire soit le signe du renouvellement de notre engagement en faveur de la cause des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis.

**M. Douglas** (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'ai l'honneur de féliciter M. Han Seung-soo, au nom de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis, de son élection à la présidence de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je voudrais également féliciter S. E. Mme Patricia Durrant, Représentante permanente de la Jamaïque et Présidente du Comité préparatoire de la session extraordinaire, pour les efforts inlassables et dévoués qu'elle a consacrés à la cause des enfants du monde.

Nous sommes tout à fait conscients de ce qu'au cours de la dernière décennie les Nations Unies ont, de concert avec les dirigeants du monde entier, engagé une initiative à l'échelle mondiale afin de protéger les droits des enfants. Mon gouvernement réaffirme sa détermination à faire du développement humain une priorité et, plus particulièrement, à créer un climat propice au bien-être de tous nos enfants. Nous sommes tout à fait déterminés à appliquer pleinement la

Convention relative aux droits de l'enfant, le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et l'Accord de Lima.

Mon gouvernement considère que les années de formation des enfants sont d'une importance cruciale pour un développement national durable, selon le précepte « un départ précoce et approprié pour les enfants ». En conséquence, mon gouvernement continue à fournir les fonds nécessaires à la construction de crèches supplémentaires dans toutes les communautés, et à former les ressources humaines nécessaires à travers la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, pour les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans. Malgré nos contraintes budgétaires, nous sommes déterminés à garantir le développement global de nos enfants.

Saint-Kitts-et-Nevis occupe une position stratégique dans la région des Caraïbes en ce qui concerne l'éducation primaire et secondaire et les soins de santé. Depuis plus de 30 ans, nous sommes à l'avant-garde pour ce qui est de la fourniture d'un accès universel à l'éducation secondaire gratuite. Cette politique, qui permet une éducation obligatoire et gratuite de l'âge de 5 ans à l'âge de 16 ans, a établi une fondation solide nous permettant d'avoir un taux d'alphabétisme de 98 %. Nous comblons aussi le fossé numérique entre les enfants du monde développé et les enfants du monde en développement, en assurant l'accès à la formation aux ordinateurs et aux services Internet dans toutes les écoles primaires et secondaires de Saint-Kitts-et-Nevis. Nous nous employons aussi à répondre aux besoins spécifiques des enfants handicapés, ce qui se manifestera dans le cadre d'une nouvelle loi sur l'éducation. Notre politique est assez claire : aucun de nos enfants ne doit être abandonné.

Mon gouvernement est fermement convaincu que le manque de ressources et d'accès ne devrait pas être un obstacle à une bonne santé. Des établissements de santé sont installés dans chaque communauté, permettant la fourniture de soins médicaux et dentaires gratuits aux enfants de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis. Notre taux de mortalité infantile a été réduit de façon importante, et nous avons un taux d'immunisation de 100 % pour les maladies contagieuses; 96 % de notre population a accès aux services d'hygiène de base, et 100 % dispose d'eau potable.

Il ne fait pas de doute que d'autres nations du monde ont les mêmes réalisations. Toutefois, la signification de toutes ces réalisations impressionnantes serait réduite si nous n'étions pas capables de sauver nos enfants des ravages du VIH/sida ou si nous n'étions pas capables de lutter contre l'évolution de cette pandémie, qui touche un nombre de plus en plus élevé de jeunes femmes enceintes dans le monde, exposant un nombre de plus en plus élevé d'enfants au spectre de la transmission du virus de la mère à l'enfant. Saint-Kitts-et-Nevis profite donc de cette tribune, au nom des enfants du monde, pour en appeler une fois de plus à la conscience des sociétés pharmaceutiques, de la communauté internationale des donateurs et du Fonds mondial, pour les exhorter à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir l'accès et la disponibilité d'antirétroviraux moins coûteux.

Mon gouvernement et moi-même reconnaissons que la Convention relative aux droits de l'enfant comporte des implications qui s'étendent à tous les secteurs de la société. Nous nous efforçons de veiller à ce que tous les groupes soient suffisamment conscients des droits consacrés dans la Convention et les comprennent.

De plus, nous reconnaissons que nos structures traditionnelles doivent être révisées et réformées pour trouver une solution d'ensemble aux questions actuelles, en perpétuelle évolution, qui touchent à la famille et aux enfants. Notre ministère du développement social, des questions communautaires et de parité entre les sexes a commencé ce processus très important. Un des résultats du processus sera la claire délimitation des rôles des organismes du ministère, de la police, de la santé et de l'éducation dans la gestion appropriée et la prévention des cas de mauvais traitements infligés aux enfants.

En ce qui concerne la réforme juridique, notre cadre juridique et la politique actuelle concernant les enfants et la famille seront conformes aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 2003. Notre détermination fait également partie intégrante du projet – parrainé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – de réforme judiciaire et législative de l'Organisation des Cours suprêmes des États des Caraïbes orientales relative au droit de la famille et à la violence au foyer.

Je suis heureux de pouvoir déclarer qu'en 1995 le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a signé et ratifié la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, et que cinq ans plus tard, en janvier 2002, la loi sur la violence au foyer a été votée et est entrée en vigueur. Des services conseils sont fournis aux victimes de violences sexistes et aux auteurs d'actes de violence au foyer. De plus, une formation intensive dans les domaines de la lutte contre les délits sexuels, les mauvais traitements infligés aux enfants et la violence au foyer est offerte aux officiers de police, aux conseillers d'orientation professionnelle, aux infirmières de la santé publique et aux employés des garderies d'enfants. Mon gouvernement a aussi pris une mesure progressiste consistant à donner aux mères adolescentes la possibilité de continuer leur éducation, répondant ainsi à la préoccupation principale des personnes les plus vulnérables dans notre société : nos femmes et nos enfants.

Alors que nous avançons dans le nouveau millénaire, mon gouvernement a identifié des domaines d'action prioritaires pour la prochaine décennie : un accès universel à des services de développement de haute qualité pour la petite enfance, dans le cadre de notre stratégie d'élimination de la pauvreté; la mise en oeuvre d'un cadre législatif et politique en partenariat avec les secteurs publics et privés, en collaboration avec, et avec le soutien de l'UNICEF et d'autres partenaires de développement; la signature et la ratification d'autres instruments dans le domaine des droits de l'homme, comme la Convention interaméricaine sur l'adoption transnationale d'enfants, en vue de renforcer nos efforts visant à remplir nos obligations quant à la protection et à la sauvegarde des droits de nos enfants. Ces engagements nous aideront à établir les accords bilatéraux nécessaires pour l'application réciproque du droit de nos enfants que devront supporter financièrement et émotionnellement leurs parents biologiques.

Parmi les autres domaines prioritaires, on trouve : des mécanismes de surveillance adéquats qui permettraient de garantir la promotion et la protection des droits de l'enfant; un recueil systématique et complet, ainsi que l'analyse de données qui permettront de mener à bien le processus de surveillance et d'évaluation des progrès enregistrés, et qui nous aideront dans l'évaluation de l'impact des politiques adoptées concernant les enfants; la création



de cliniques respectueuses des adolescents; l'expansion des services d'orientation professionnelle et le renforcement de l'éducation sexuelle et en matière de reproduction; et le renforcement des enseignements relatifs à l'adaptation à la vie active dans le programme scolaire des enfants pour veiller à ce que les enfants soient exposés aux compétences tant académiques que pratiques comme une communication efficace, la prise de décisions et le règlement des conflits.

Pour terminer, je voudrais souligner que relever ces défis a fait peser une lourde charge sur nos ressources financières et humaines limitées. Néanmoins, nous avons adopté une attitude proactive afin de faire en sorte que cette époque soit la meilleure des époques pour les enfants. Nous avons l'intention de la rendre la meilleure possible pour les enfants de notre nation et pour les enfants du monde. Nous appelons donc instamment la communauté internationale à soutenir l'initiative mondiale tendant à créer un monde digne des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. R. Dasho Jigme Khesar Namgyel Wangchuck, Prince héritier du Royaume du Bhoutan.

**Le Prince héritier Wangchuck** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Au nom des enfants du Royaume du Bhoutan et en mon propre nom, je tiens tout d'abord à rendre hommage aux hommes, aux femmes et aux organisations qui servent la cause des enfants partout dans le monde. Leur dévouement et leur compassion sont une source d'espoir pour tous les enfants qui souffrent de la faim, de la maladie et de la peur.

Je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter chaleureusement M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de cette session extraordinaire. Je tiens également à saluer le travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les autres organisations qui ont lancé le Mouvement mondial en faveur des enfants et qui le font maintenant progresser. Je suis convaincu qu'au moment où nous débattons de questions fondamentales pour l'avenir de l'humanité, la sagesse et l'expérience collectives de l'Assemblée nous permettront d'obtenir des résultats très profitables pour les enfants du monde entier.

Même si nous avons fait des progrès importants en intégrant la question du bien-être des enfants dans nos préoccupations au plan national et international, nous ne pouvons pas en rester là. Aujourd'hui, la vie de

millions d'enfants continue d'être entravée par la maladie, l'analphabétisme et l'exploitation, et leur innocence détruite par le terrorisme et la guerre.

Même dans le monde industrialisé, la toxicomanie, la criminalité, l'accès inéquitable à l'éducation et aux soins de santé, et la désintégration de la structure familiale traditionnelle sont des facteurs qui ont des répercussions sur le développement physique et affectif des enfants, ainsi que sur leur bien-être futur.

S'agissant de la situation des enfants au Bhoutan, je suis heureux de dire que nous avons atteint la plupart des objectifs fixés lors du Sommet mondial de 1990. Guidés par la philosophie de développement de S. M. le Roi qui repose sur le principe du « Bonheur national brut », nous avons accordé la priorité absolue au bien-être des enfants. Au cours des 20 dernières années, les investissements dans les services sociaux de base ont dépassé 26 % du budget annuel. Un système global de soins de santé primaires couvre 90 % de la population; l'espérance de vie a augmenté de 20 ans pour atteindre 66 ans; le taux de mortalité infantile a été réduit de 40 %; et 80 % de nos enfants sont scolarisés.

En soulignant ces réalisations, nous devons reconnaître le rôle important joué par nos partenaires de développement qui nous ont fourni une assistance financière et technique de premier plan. Ma délégation souhaite aussi les remercier sincèrement d'avoir su tenir compte de nos priorités.

Nous avons tous vu la pauvreté, la maladie, la faim et la douleur dans nos sociétés. Plusieurs d'entre nous vivent et travaillent dans des lieux ou des institutions où nous sommes directement touchés par cette expérience. Ma première réflexion sur cette question demeure la priorité qui me guide aujourd'hui. Nous avons le devoir de bâtir un avenir où tous les enfants seront à l'abri de ces maux. Pour y arriver, nous devons tous travailler ensemble dans un esprit d'engagement, de confiance et de respect mutuel, tout en veillant à planifier non pas seulement pour quelques années, mais pour les générations à venir.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Justin C. Malewezi, Vice-Président de la République du Malawi.

**M. Malewezi** (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre, au nom de mon président, M. Bakili Muluzi, nos félicitations à M. Han Seung-soo et au Secrétaire général pour avoir convoqué cette session extraordinaire sur les enfants, à la suite des atrocités terroristes du 11 septembre 2001 qui ont fait des milliers de victimes innocentes de nombreuses nationalités. Le Gouvernement malawien condamne tous les actes de violence et de terrorisme.

Nous les Malawiens félicitons le Président et le Secrétaire général pour leur attachement à la cause des enfants. Je tiens également à remercier Mme Carol Bellamy et ses collègues pour les efforts inlassables qu'ils ont consacrés aux préparatifs de cette session extraordinaire.

Le Gouvernement malawien est déterminé à créer un monde digne des enfants, et a constamment accordé la priorité aux enfants dans les mesures qu'il a prises sur le plan national et international depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990. Le Malawi a aussi fait campagne pour le Mouvement mondial en faveur des enfants, et nous réaffirmons notre détermination à encourager la participation des enfants et des jeunes dans toutes les décisions qui les touchent.

Le document final aborde toutes les questions cruciales pour le développement socioéconomique et les droits de l'enfant. Nous souscrivons pleinement à tous les articles de ce document et sommes déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette vision se concrétise.

Le Gouvernement malawien est déterminé à promouvoir la santé et a accru les allocations budgétaires pour les soins de santé au cours des huit dernières années. Nous avons connu un succès remarquable dans le domaine de la vaccination. Le Malawi maintient un taux de vaccination de 75 % pour tous les antigènes depuis plus de huit ans, et nous sommes déterminés à faire en sorte que ce succès soit durable. Nous n'avons eu aucun cas confirmé de poliomyélite depuis 1992. La rougeole a pratiquement été éliminée, car il n'y a eu aucun cas confirmé en 2000 et en 2001, et l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que cette maladie avait été éradiquée au Malawi. En outre, le tétanos néonatal a pratiquement été éliminé.

L'engagement du Malawi envers la vaccination a été reconnu par l'Alliance mondiale pour les vaccins et

la vaccination (GAVI), et nous avons commencé à utiliser le nouveau vaccin pentavalent en janvier 2002.

En dépit de ces succès, nous faisons toujours face à de nombreux problèmes dans le domaine de la santé maternelle et infantile. La mortalité maternelle a presque doublé au cours des 10 dernières années. Le statut nutritionnel des enfants n'a pratiquement pas changé depuis 1992, et près de la moitié de nos enfants souffrent de malnutrition chronique ou connaissent un retard de croissance. Le taux de malnutrition aiguë ou d'émaciation demeure de 5 % à 6 % chez les enfants de moins de 5 ans, et les taux de malnutrition ont augmenté récemment en raison de la grave crise alimentaire que connaît le Malawi. Le document présentant la stratégie de réduction de la pauvreté au Malawi traite de ces questions en priorité, mais nous demandons à la communauté des donateurs d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement pour promouvoir une sécurité alimentaire au niveau des ménages en augmentant l'accès des petits propriétaires aux technologies permettant d'accroître les récoltes, et en augmentant l'aide alimentaire lors de la prochaine saison agricole.

Nous reconnaissons que l'éducation est un droit fondamental – un facteur clef dans la réduction de la pauvreté et la promotion de la démocratie, de la tolérance et du développement. Le Gouvernement n'a cessé d'accroître la part du budget national consacrée à l'éducation, accordant la priorité à l'éducation primaire. L'introduction d'une éducation primaire universelle et gratuite en 1994 a été un événement marquant du nouveau Gouvernement. En conséquence, le nombre d'enfants inscrits est passé de 1,9 million à 3,4 millions en 1995. Le Gouvernement a également élargi l'accès à l'éducation secondaire en offrant des bourses à toutes les filles des écoles secondaires.

L'augmentation soudaine des inscriptions à la suite de la mise en place d'une éducation primaire gratuite a exercé de grosses pressions sur les installations et sur le nombre des enseignants. Les salles de classe étaient surpeuplées, un enseignant ayant en moyenne 140 élèves. Comme il n'y avait pas assez d'enseignants qualifiés, nous avons dû en recruter un grand nombre qui n'étaient pas formés. Ces facteurs ont eu un effet négatif sur la qualité de l'enseignement. Nous abordons la question de la qualité de l'éducation primaire en investissant davantage dans la formation des enseignants ainsi que dans le matériel et l'infrastructure pédagogiques, mais

les progrès sont limités par le taux très élevé d'attrition des enseignants en raison de la pandémie de VIH/sida. Nous avons introduit des cours de préparation à la vie active dans les programmes primaires pour veiller à ce que tous les enfants et les jeunes reçoivent des informations sur le VIH/sida et soient mieux équipés afin d'éviter tout comportement à risque et de réduire leur vulnérabilité.

En 1999, le Malawi a créé un Service des droits de l'enfant au sein de sa Commission des droits de l'homme, et il est déterminé à protéger les enfants contre les sévices, la violence et l'exploitation. La Commission du droit du Malawi a commencé un examen de la législation existante pour veiller à ce que celle-ci soit conforme aux normes internationales des droits de l'homme, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Malawi a également mis en oeuvre un certain nombre de mesures pour les enfants ayant besoin d'une protection spéciale. Le Malawi est signataire de toutes les conventions de l'Organisation internationale du Travail portant sur l'abolition du travail des enfants, et une législation nationale a été promulguée pour réglementer l'âge minimum d'accès au travail.

La pandémie de VIH/sida est une urgence mondiale et une menace clef à la réalisation des objectifs énoncés au Sommet mondial pour les enfants, ainsi que des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La pandémie de VIH/sida fera plus de morts en Afrique que n'en ont fait toutes les guerres du XXe siècle, et si rien n'est fait, elle fera plus de 40 millions d'orphelins d'ici 2010. Le sida a un effet dévastateur sans pareil sur le développement et il est au coeur d'une crise mondiale en matière de développement. Relever les défis posés par le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres principales maladies contagieuses doit s'inscrire dans le cadre d'une réponse unifiée qui devrait être sur le pied de guerre. La lutte contre le VIH/sida et autres maladies nécessite notre énergie, notre unité et notre engagement total, mais nous avons également besoin de ressources à la hauteur de la catastrophe qui menace notre avenir. Si nous ne nous engageons pas dans cette lutte dès maintenant au niveau mondial, tous les efforts que nous faisons au nom des enfants en pâtiront.

Protéger les jeunes contre le VIH/sida est un des principaux défis auxquels doivent faire face les dirigeants du monde. Les jeunes ne sont pas seulement les dirigeants de demain, ils sont aussi les dirigeants du

temps présent et ils peuvent être les agents les plus puissants de la lutte contre le VIH/sida.

Même si le Gouvernement malawien est pleinement résolu à mettre en oeuvre toutes les stratégies énoncées dans le projet de document final, il lui faudra une augmentation notable de ses ressources, tant de la part des gouvernements nationaux que de la communauté internationale. Des ressources supplémentaires peuvent être fournies de diverses manières. Premièrement, un allègement plus rapide et plus important de la dette déblocerait des fonds en faveur des programmes de réduction de la pauvreté. Deuxièmement, la communauté internationale devrait complètement financer le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Troisièmement, la communauté internationale devrait appliquer toutes les recommandations figurant dans le rapport nouvellement publié de la Commission Macroéconomie et Santé. Quatrièmement, la communauté internationale doit accroître les niveaux d'aide à 0,7 % du produit national brut et accroître la proportion de l'aide accordée aux pays les plus pauvres. Cinquièmement, les gouvernements nationaux doivent affecter plus de ressources à la réduction de la pauvreté et au moins 15 % de leurs budgets à la santé.

Nous disposons des techniques nécessaires pour faire en sorte que le monde soit digne des enfants. Nous devons avoir la volonté politique d'y arriver. La communauté internationale s'est engagée solennellement au Sommet du Millénaire à se pencher sur la pauvreté. Pour le bien de nos enfants, mettons tout de suite ces accords en oeuvre.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Alhaji Aliu Mahama, Vice-Président de la République du Ghana.

**M. Mahama** (Ghana) (*parle en anglais*) : C'est véritablement un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée à sa vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants. Cette session unique en son genre s'attache à examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants en 1990.

Je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter M. Han Seung-soo d'avoir été élu Président de cette session extraordinaire. Nous sommes certains que sous sa direction compétente, les travaux de cette

session seront couronnés de succès. Dans le cadre l'engagement pris par mon pays en faveur du bien-être de ses enfants, le Ghana a formulé, en 1992, un programme d'action national décennal assorti d'un mécanisme de suivi des progrès accomplis dans sa mise en oeuvre et intitulé « Les enfants ne peuvent pas attendre » (The child cannot wait). Ce document, qui a servi d'outil de travail à des organisations travaillant avec et pour des enfants au Ghana, reposait sur la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et sur son Plan d'action.

Pour veiller à ce que l'information sur les droits des enfants soit largement diffusée, le Gouvernement, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, a mis en marche des activités éducatives ayant trait à la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention a également été traduite en six grandes langues du Ghana.

Le processus de réforme législative concernant les enfants au Ghana, commencé en 1995, a été une des grandes réalisations de la dernière décennie pour ce qui de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'examen de toutes les lois actuellement en vigueur concernant les enfants et la promulgation de la Loi sur les enfants ont garanti que la législation nationale soit conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le Ghana, comme beaucoup d'autres pays, a connu des succès mitigés pour ce qui est de la réalisation des objectifs définis au Sommet mondial pour les enfants de 1990. En matière de santé, l'accès aux installations et aux services de soins de santé primaires s'est amélioré au cours de la dernière décennie. La vaccination contre les six maladies infantiles mortelles, notamment la rougeole, la coqueluche et la polio, couvre près de 90 % des enfants. Grâce au succès des Journées nationales de vaccination, le Ghana commence à remporter la lutte contre la polio. Il en est résulté une réduction de la mortalité infantile qui est tombé de 103 pour 1 000 en 1990, à 56 pour 1 000 en 1998.

Conformément aux objectifs du Sommet, le Ghana a lancé un programme d'enseignement fondamental gratuit, obligatoire et universel en 1996. Ce programme a remarquablement accru le taux de fréquentation dans les écoles primaires. En outre, une structure d'éducation pour filles a été créée pour

accorder une attention particulière à l'enseignement des filles, réduire les déperditions scolaires de ces dernières, et faciliter la transition des filles au niveau supérieur.

Notre souci de répondre aux intérêts des enfants s'illustre également par la nomination d'un ministre chargé des femmes et des enfants. Cela fait que les questions de la disparité entre garçons et filles, qui ont un impact négatif sur les enfants, sont traitées au niveau le plus élevé. Ces mesures et d'autres actions, prises au nom des enfants, visent à veiller à ce que les lois et les mesures déjà promulguées soient mises en oeuvre avec le plein appui du Gouvernement.

En dépit de l'adoption de ces politiques et programmes, le Ghana n'a pu réaliser pleinement les objectifs en faveur de ses enfants en raison d'un manque de ressources. Les fluctuations des prix mondiaux affectant nos produits d'exportation, qui s'ajoutent au prix du pétrole déjà élevé sur le marché international, notre dette extérieure croissante et la chute de l'aide publique au développement ont limité sensiblement le montant des ressources dont dispose le Gouvernement pour s'occuper des enfants. Cette tendance, comme nous le savons tous ici, prévaut dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne.

Le manque de ressources constitue un défi important au bien-être des enfants dans notre région. De ce fait, l'Afrique subsaharienne est la région qui connaît le taux de mortalité infantile le plus élevé, la couverture vaccinale la plus faible et le taux de scolarisation le plus bas. En plus de ces problèmes, il y a l'impact dévastateur du VIH/sida et des conflits armés sur ces enfants, une situation qui continue d'aggraver la pauvreté persistante subie par ces enfants.

En Afrique, nous savons que nous avons la responsabilité d'assurer le bien-être des enfants sur notre continent. Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre à cette obligation majeure, et c'est dans ce contexte que nous appelons la communauté internationale à répondre à l'appel contenu dans la Déclaration du Millénaire et à s'occuper en priorité des enfants en Afrique. Nous demandons également à la communauté internationale d'appuyer les efforts des gouvernements africains dans le cadre de la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, dans un esprit de solidarité internationale. Pour notre

part, nous faisons tout pour mobiliser les ressources au plan local en vue d'améliorer la situation de nos enfants par le biais d'un programme appelé « Partenariat national pour les enfants ». Un fonds d'affectation spéciale a également été créé pour soutenir les enfants nécessiteux par des bourses et une aide financière afin de faire face à leurs soins médicaux particuliers, qui sont devenus extrêmement chers. Nous avons également lancé l'engagement « oui » pour les enfants en vue de faire participer tous les citoyens aux efforts visant à réaliser un monde meilleur pour les enfants.

Je voudrais à présent traiter de certaines questions nouvelles que cette session devrait examiner pour assurer le bien-être de tous les enfants au XXI<sup>e</sup> siècle.

La situation des enfants dans les conflits armés mérite une attention urgente, et nous devons agir pour mettre fin à l'impact désastreux des conflits armés sur les enfants. Mais nous pensons que la communauté internationale doit être plus active en traduisant en justice tous les auteurs de crimes de guerre, notamment contre les femmes et les enfants, pour que cela serve d'élément dissuasif aux auteurs potentiels de ces crimes affreux. À cet égard, nous exhortons tous les États Membres à cesser le recrutement et l'utilisation des enfants comme soldats et à tout faire pour la ratification et l'application rapides et universelles du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.

Nous devons également mettre fin à l'impunité et promouvoir l'obligation redditionnelle par la ratification universelle du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous demandons également à la communauté internationale de contrôler la circulation illicite des armes légères en vue de protéger les générations futures. Tout aussi importante est la prise en charge de la question du trafic des enfants aux fins d'esclavage et d'exploitation sexuelle, qui s'aggrave dans la quasi-totalité des régions du monde. Nous espérons que cette session créera une dynamique pour la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des

personnes, en particulier des femmes et des enfants, et ce, pour dissuader les trafiquants. Sans la détermination à mettre en oeuvre ces mesures, nos futurs dirigeants continueront d'être à la merci des auteurs de tels crimes horribles; et notre souhait de créer un monde digne des enfants restera lettre morte.

Ma délégation espère vivement que les gouvernements et la communauté internationale engageront les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les conclusions de cette session. Un monde digne des enfants doit veiller à ce que chaque enfant obtienne au minimum un repas équilibré par jour et une protection contre toute forme de négligence, d'abus et d'exploitation.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va à présent entendre une déclaration de S. E. Mme Armida Villela de López Contreras, Vice-Présidente de la République du Honduras.

**Mme Villela de López Contreras** (Honduras) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du peuple et du Gouvernement honduriens, dirigé par S. E. M. Ricardo Maduro Joest. Je voudrais, en son nom, féliciter le Président de son élection à la présidence de cette session extraordinaire, qui, nous sommes sûrs, rejaira l'avantage de millions d'enfants appartenant aux générations présentes et futures.

Si nous pouvions construire un monde idéal dans lequel nos enfants pourraient s'épanouir et se développer, nous intégrerions dans ce monde des nations pacifiques et démocratiques dans lesquelles le terrorisme, le trafic de drogues et la toxicomanie seraient éliminés. Mais soyons pragmatiques et concentrons-nous sur notre monde et ses réalités.

Le Honduras voudrait réaffirmer l'engagement pris en septembre 1990 au Sommet mondial pour les enfants, un événement qui a mobilisé les efforts des gouvernements à accorder la priorité aux droits des enfants. Au Honduras, cet effort a conduit à la mise en oeuvre d'un plan d'action national qui a eu des résultats importants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement. De même, nous mettons en oeuvre un processus de transformation en matière éducative dans lequel les priorités sont fixées relativement à la couverture, à la diversification, à la formation et à la décentralisation de l'administration du secteur éducatif.

Les problèmes auxquels font face les enfants au XXI<sup>e</sup> siècle peuvent être réglés si nous les plaçons dans leur contexte approprié, à savoir la famille.

En souscrivant à l'engagement que nous sommes sur le point de prendre, la délégation hondurienne le fera sur la base des principes moraux, éthiques, religieux et culturels qui guident notre société, tout en gardant constamment à l'esprit les fondements de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme, la Constitution de notre pays et d'autres instruments juridiques nationaux et internationaux.

À cet égard, le Honduras garantit comme droits inviolables la dignité de tous les êtres humains et le droit à la vie depuis le moment de la conception jusqu'à la mort. Il reconnaît la famille comme étant l'élément naturel et fondamental de la société, consacre le droit de l'homme et de la femme de s'unir de fait ou par le mariage, et réaffirme l'importance d'une paternité responsable, des valeurs de l'abstinence et de l'éducation, du respect du droit primaire des parents et de la famille de choisir l'éducation des enfants et d'assurer leur soins, leur subsistance et leur protection.

C'est pour moi un honneur que d'annoncer aujourd'hui que, le 2 avril, le Honduras a signé les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Ces instruments seront déposés auprès du Secrétaire général au cours de la présente session extraordinaire.

Pour un pays en développement comme le Honduras et pour bien d'autres pays représentés ici, la question obligatoire qui se pose est celle de savoir ce que nous pouvons faire de plus, dans le cadre de nos capacités et de nos moyens afin d'améliorer le sort des enfants dans le monde et dans notre pays? Aujourd'hui plus que jamais, les pays – les moins avancés en particulier – ont besoin de la coopération de la communauté internationale par le biais d'une plus grande mobilisation de ressources, d'un allègement de la dette, de l'aide au développement, d'échanges commerciaux plus équitables et de l'investissement étranger direct.

On pourrait envisager la possibilité préconisée par l'Union européenne, l'Organisation des États américains et la Banque mondiale qui consiste à

élaborer et à appliquer des programmes d'allègement de la pauvreté urbaine et rurale en privilégiant les zones frontalières. Une autre possibilité pourrait être le programme E-Gouvernement lancé par l'Italie et l'ONU, qui incorpore les avantages de l'informatique, de la technologie et de la communication à l'administration publique dans l'intérêt des enfants. Ces deux options sont tout à fait valables et méritent de retenir toute l'attention du Gouvernement hondurien, qui compte les mettre en oeuvre sans tarder afin de réduire le fléau qu'est l'extrême pauvreté des habitants de 2 000 villages reculés, qui ne disposent pas de services de base et dont la moitié se compose d'enfants et de jeunes gens. Avec l'aide de Dieu et une coopération internationale, nous serons en mesure de le faire.

Nous nous proposons de renforcer les compétences de nos enfants et de nos jeunes gens par l'intermédiaire du programme Communitec, projet dans le cadre duquel la technologie devra jouer un rôle compensatoire afin de combler le fossé numérique dans le processus de développement national et international. Tous ceux qui se trouvent ici aujourd'hui sont des acteurs par l'intermédiaire desquels les gouvernements du monde entier pourront voir les enfants comme un véritable trésor, comme cet élément magique qu'ils sont dans chacun de nos pays, et favoriser leur croissance d'une manière saine équilibrée et empreinte d'amour.

Étant donné la mondialisation progressive des affaires et du commerce, les pays en développement demandent une mondialisation de la solidarité en faveur des nouveau-nés et des jeunes enfants afin de contribuer à la mise en place d'un cadre plus indiqué pour les enfants du monde. Nous saluons les enfants du monde et ceux du Honduras qui sont présents ici.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Botswana, le général de corps d'armée Seretse Khama Ian Khama.

**M. Khama** (Botswana) (*parle en anglais*) : Le Botswana a participé au Sommet mondial pour les enfants en 1990 et signé la Déclaration en 1992. À l'époque où il a lancé son Programme d'action, le Botswana avait déjà dépassé plusieurs des objectifs mondiaux fixés, à l'exception de certains objectifs concernant la qualité et la couverture. Malheureusement, la situation a maintenant changé à

cause du VIH et du sida. Alors que l'objectif mondial était de réduire d'un tiers le taux de mortalité infantile pour le faire passer à 50 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour le faire passer à 70 pour 1 000 en l'an 2000, notre objectif était de réduire ces mêmes taux d'un tiers pour le faire passer à 30 et 38 pour 1 000 respectivement en l'an 2003. Au cours de cette période, le taux de mortalité infantile est passé à environ 37 pour 1 000 naissances vivantes tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a stagné autour de 48 pour 1 000.

En dépit d'un meilleur accès aux services de santé, y compris le programme récemment élargi pour la prévention de la transmission materno-foetale du VIH et la gratuité de la préparation pour nourrissons pour les enfants nés de mères séropositives qui ont choisi de ne pas allaiter, ces indicateurs de la survie des enfants se sont maintenant dégradés. Le taux de mortalité infantile est passé à 57 pour 1 000 et a continué de grimper alors que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a atteint 75 pour 1 000 en l'an 2000. Nos réalisations dans ce domaine n'ont pas seulement reculé par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés, mais aussi par rapport aux objectifs mondiaux.

Cette épidémie a aussi eu pour conséquence une augmentation sans précédent du nombre d'orphelins, 12 % des enfants âgés de moins de 14 ans ayant perdu au moins un de leurs parents biologiques. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a entrepris d'allouer un budget important au programme de soins pour les orphelins qui offre à tous les orphelins un système sélectif de protection sociale.

En ce qui concerne l'objectif de réduction de la malnutrition chez les enfants âgés de moins de cinq ans pour qu'elle soit de 50 % inférieure à ce qu'elle était au cours des années 90, y compris la réduction de la malnutrition modérée pour la faire passer de 15 à 7 % d'ici à 2003, on a estimé que 12,5 % des enfants souffraient de malnutrition en 2000. La malnutrition modérée est à 10,1 %. Par ailleurs, la malnutrition sévère est passée d'environ 1 % en 1993 à 2,4 %. Par conséquent, nous n'avons pas non plus atteint nos objectifs dans ce domaine. On peut attribuer cette détérioration persistante à l'absence de soins parentaux en raison de la mortalité maternelle due au VIH/sida.

Nous avons également pour objectif de réduire de moitié la mortalité maternelle, pour la faire passer de 300 à 150 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2003. Bien que nous ne disposions pas d'évaluations actuelles en ce qui concerne cet indicateur, les estimations approximatives indiquent que nous n'avons pas réussi à atteindre cet objectif non plus. Étant donné la prévalence actuelle du VIH/sida parmi les femmes en âge de procréer et le nombre d'orphelins, il y a de fortes chances pour que ce taux n'ait pas progressé. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en vue d'améliorer cette situation, le Gouvernement a institué l'accès universel aux médicaments antirétroviraux.

Nous avons fait des efforts considérables pour augmenter le nombre d'installations qui offrent des services aux enfants ayant des besoins particuliers, de 20 en 1993 à 35 en 2000. En outre, le Gouvernement met gratuitement à la disposition des enfants handicapés des appareils fonctionnels. L'éducation spécialisée est elle aussi intégrée dans le système d'éducation ordinaire.

Le développement rural est un des domaines clefs de notre programme de développement. À cet égard, il y a eu des améliorations notables dans la proportion des foyers ruraux ayant accès à l'eau potable – de 68 % en 1993 à 90,5 % en 2000. La principale contrainte a été la baisse du rendement des trous de sonde, à cause de la sécheresse persistante, et de la diminution des ressources en eau, à cause de la contamination et de la surexploitation. Toutefois, dans la mesure où l'objectif est d'augmenter l'accès à 98 %, et compte tenu des efforts actuels du Gouvernement, il y a de bonnes chances que cet objectif sera réalisé d'ici à 2003. Plus de 99 % des foyers en zone urbaine ont déjà accès à l'eau potable, alors qu'au niveau national ce chiffre est estimé à 96,5 %.

Le Gouvernement a intensifié ses efforts pour garantir un accès universel à l'éducation de base et pour améliorer sa qualité et sa pertinence. En conséquence, il y a eu une amélioration de l'accès à l'éducation, de 75 % en 1991 à 86 % en 2000 pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. Cela représente 84 % des garçons, 86 % des filles, 89 % des enfants en milieu urbain, et 81 % des enfants en milieu rural. Nos efforts consistent notamment à promouvoir l'apprentissage à distance à tous âges, pour lequel nous avons créé un collège d'apprentissage ouvert et à distance pour répondre en particulier aux besoins des étudiants qui ne sont pas scolarisés. Des progrès importants ont été faits

pour réaliser certains objectifs en matière d'éducation, qui sont exposés dans notre politique sur l'éducation. Le taux de passage du niveau primaire au niveau secondaire est toujours de 100 %, et nous nous attendons à ce que le taux de passage du premier au second cycle du secondaire ait atteint les 49 % vers la fin de l'année dernière, après qu'a été mis en place le programme d'amélioration qui est en cours.

Le Botswana continue de réexaminer l'ensemble de son système éducatif, avec l'objectif d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation de base. De tels efforts comprennent la révision des enseignements pour le programme de 10 ans consacré à l'éducation de base, l'amélioration de l'orientation pratique du programme de 3 ans du secondaire et l'intégration à l'éducation de dimensions relatives à la vie de famille de la population. Le projet de programme de santé en matière de sexualité et de reproduction des adolescents a été élaboré de telle façon que les informations concernant la sexualité et la santé, notamment le VIH/sida, fassent partie du programme des écoles sanctionné par un examen.

Dans le cadre d'un effort pour promouvoir le développement de la petite enfance, mon gouvernement est sur le point d'adopter une politique sur les crèches et l'éducation préscolaire. Cette politique fournira des normes et des cadres pour le suivi des garderies d'enfants et des écoles maternelles privées. Cela encouragera les parents à inscrire leur enfant dans un programme d'éducation préscolaire.

Pour terminer, ma délégation encourage l'ONU, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les médias, entre autres, à continuer de révéler les graves violations des droits de l'homme, car ils peuvent ainsi contribuer à une meilleure sensibilisation du public aux questions qui touchent à l'enfant. Mon gouvernement est pleinement attaché aux objectifs contenus dans le Plan d'action qui sera adopté à la présente session. Nous espérons que le document final sera non pas une fin en soi, mais plutôt un guide pour ce qui reste à faire à l'avenir.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. Mme Wu Yi, Conseiller d'État de la Chine.

**Mme Wu Yi** (Chine) (*parle en chinois*) : La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants est un événement qui revêt une très grande importance. Au nom du

Gouvernement chinois, je voudrais féliciter le Président d'avoir convoqué cette conférence, et le remercier ainsi que le Bureau pour leur travail constructif. Je souhaiterais aussi saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport présenté à cette session extraordinaire, intitulé « Nous, les enfants ».

Au cours de la décennie écoulée, les gouvernements et les peuples de nombreux pays, ainsi que la communauté internationale tout entière, ont accompli des efforts considérables pour mettre en oeuvre les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants. Des changements positifs sont intervenus, et des réalisations remarquables ont été faites pour la survie, la protection, et le développement des enfants.

L'année dernière, j'ai eu le privilège de présider la cinquième Consultation ministérielle pour la région Asie orientale et Pacifique sur le thème « Préparer l'avenir pour les enfants », qui s'est tenue à Beijing. Elle a adopté la Déclaration de Beijing, exprimant la détermination des participants à consolider les réalisations déjà faites et à améliorer la coopération internationale pour relever ensemble de nouveaux défis.

Parallèlement, nous ne devrions pas manquer de reconnaître que les objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants ne sont pas encore complètement réalisés. Au cours de la décennie écoulée, 2 millions d'enfants ont perdu leur vie du fait de guerres et de conflits, et plus de 10 millions ont perdu leurs parents ou leur mère à cause du VIH/sida. Nous ne devons pas oublier que, chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent de diverses maladies, 100 millions n'ont pas accès à l'école, 150 millions souffrent de sous-alimentation et 600 millions luttent pour survivre dans une pauvreté extrême. La pauvreté, les maladies et le manque d'éducation demeurent les principaux facteurs qui retardent le développement de l'enfant. Nous sommes tout à fait conscients de la difficulté de notre mission et de l'ampleur de notre responsabilité.

Se préoccuper des enfants, c'est se préoccuper de l'avenir de l'humanité. Protéger les enfants c'est protéger notre avenir. Nous devons d'urgence agir de façon résolue et coordonnée, aux niveaux national, régional et mondial pour créer un avenir meilleur pour les enfants. Dans cet objectif, le Gouvernement chinois propose les mesures suivantes.



Premièrement, « Les enfants d'abord » doit constituer le principe de base du développement de l'enfant. Tous les gouvernements doivent continuer à incorporer les principes du développement de l'enfant dans leurs stratégies économiques et sociales nationales, et renforcer la protection des droits et intérêts légitimes de l'enfant. De plus, tout en laissant toute latitude à l'action directrice du Gouvernement pour traiter des questions relatives à l'enfant, il est nécessaire de mobiliser toutes les forces sociales, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, pour promouvoir un développement tous azimuts des efforts accomplis au nom des enfants.

Deuxièmement, l'élimination de la pauvreté est un préalable au développement de l'enfant. Les enfants sont les principales victimes de la pauvreté, et la pauvreté représente une grave menace à la dignité des enfants et à leurs droits fondamentaux. Pour saisir à sa racine la question du développement de l'enfant, il est essentiel de commencer par l'élimination de la pauvreté. Parallèlement, il est essentiel de réaliser un développement universel et équilibré, et de réduire le fossé qui existe entre les régions et les nations, afin que tous les enfants puissent profiter de la mondialisation économique et des avancées technologiques, et afin que la justice et l'égalité sociales règnent.

Troisièmement, une des tâches qui doivent être menées d'urgence en ce qui concerne le développement de l'enfant consiste à identifier les priorités. Nous soutenons les efforts qui sont déployés à la présente session extraordinaire pour définir des objectifs de développement de l'enfant qui soient réalisables, et pour prendre les mesures correspondantes. À notre avis, dans notre activité future, la priorité devrait être donnée aux soins apportés à la mère et à l'enfant, à l'éducation élémentaire, à la maîtrise du VIH/sida et à la protection des droits et intérêts légitimes de l'enfant.

Quatrièmement, la coopération internationale est une garantie importante du développement de l'enfant. Les pays en développement ont la responsabilité et l'obligation de fournir des fonds aux pays en développement, de transférer les technologies utiles à la protection et au développement de l'enfant, et d'aider au renforcement de la capacité des pays en développement dans le domaine du développement de l'enfant. Plus important encore, la communauté internationale devrait créer un environnement externe favorable au développement, afin de permettre aux pays en développement d'affecter plus de ressources à

la survie, à la protection et au développement de l'enfant.

Le Gouvernement chinois a systématiquement suivi une politique visant à protéger pleinement les droits de l'enfant à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Depuis le Sommet mondial pour les enfants, le Gouvernement chinois s'est attelé à honorer ses engagements, améliorant consciencieusement l'environnement propice à la survie et au développement de l'enfant, et protégeant ses droits et intérêts légitimes conformément à la loi, et elle a poursuivi sans relâche ses efforts pour promouvoir le développement de l'enfant. À ce jour, la Chine a pour l'essentiel accompli les objectifs globaux présentés lors du Sommet mondial pour les enfants.

En même temps, nous sommes profondément conscients de ce que le développement de l'enfant en Chine se heurte encore à de nombreuses difficultés et à de nombreux problèmes. À cet égard, nous avons adopté le Programme d'action national pour le développement de l'enfant en Chine (2001-2010), en vue de donner une meilleure orientation à nos efforts dans le domaine du développement de l'enfant. Je suis convaincu que, en tant que pays qui dispose d'une vaste population d'enfants, les réalisations accomplies par la Chine apporteront une contribution importante au développement des efforts accomplis au niveau mondial au nom des enfants.

Luttons main dans la main pour traduire nos belles déclarations d'engagement en merveilleuses réalisations, afin que tous les enfants jouissent d'un avenir meilleur, dans lequel leurs jeunes âmes seront libérées de l'ombre de la guerre et des souffrances, et se trouveront à l'abri de la menace de la pauvreté et de la maladie.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Korn Dabbaransi, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande.

**M. Dabbaransi** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est vraiment un grand honneur et un grand plaisir pour moi de diriger la délégation du Gouvernement royal de Thaïlande et de prendre la parole devant cette historique session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je voudrais féliciter le Secrétaire général de l'ONU et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et les remercier d'avoir organisé cette manifestation

exceptionnelle qui va certainement marquer une étape importante dans nos initiatives en faveur d'un Mouvement mondial pour l'enfance.

Je suis persuadé que sous la direction compétente du Président, le résultat de cette session sera un grand succès. À cet égard, je suis heureux de promettre, au nom du Premier Ministre de la Thaïlande, M. Thaksin Shinawatra, que le Gouvernement royal est pleinement déterminé à mettre en oeuvre le programme mondial pour l'enfance qui sera adopté par l'Assemblée. Nous comptons faire de ce Mouvement mondial pour l'enfance un mouvement vraiment local pour les enfants thaïlandais. Nous devons faire en sorte que tous les secteurs de la société thaïlandaise s'unissent pour promouvoir les droits des enfants et garantir leur bien-être. Nous coopérerons également dans cet effort avec d'autres pays dans notre région et ailleurs dans le monde, avec des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, les médias et d'autres donateurs et partenaires.

L'examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants de 1990 a montré que la Thaïlande est sur le point de réaliser ses objectifs pour ce qui est de la survie et de la protection de l'enfant. Toutefois, dans de nombreux domaines du développement et de la protection de l'enfant, ainsi que de la défense des droits de l'enfant, nous avons encore du chemin à faire. Bien que les progrès réalisés au niveau national soient impressionnants, nous devons encore réduire les disparités et atteindre les groupes non touchés, pauvres et marginalisés de la population. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Gouvernement royal de Thaïlande en 1992, reste au centre des efforts déployés par la Thaïlande en faveur du bien-être de l'enfant. Le processus de ratification du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés est également en cours.

La nouvelle Constitution thaïlandaise de 1997 et notre neuvième plan national de développement économique et social pour la période 2002-2006, ont été élaborés en s'attachant tout particulièrement aux droits de l'homme et au développement humain. En conséquence, les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, tels que la non-discrimination, le

meilleur intérêt et la participation de l'enfant, sont incorporés dans les nouvelles lois et le nouveau Programme d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant.

Notre Commission nationale pour la jeunesse a déjà approuvé le Plan national pour le développement des enfants et des jeunes pour la période 2002-2006, le Plan national de prévention, répression et règlement des problèmes liés à la traite des femmes et des enfants, ainsi que les efforts faits pour les enfants se trouvant dans des circonstances particulièrement difficiles.

La Thaïlande mène actuellement de nombreuses réformes et initiatives dans des domaines tels que les questions administratives et politiques, la décentralisation, la bonne gouvernance, l'accessibilité matérielle et pécuniaire aux soins de santé, la qualité et la pertinence de l'enseignement, la pauvreté, la réduction des disparités et l'autonomisation des communautés rurales.

Ce qui est encore plus important, c'est que toutes les administrations locales dans le pays se voient encouragées à élaborer des plans d'action pour le développement des enfants et des jeunes conformément au Plan national quinquennal pour le développement des enfants et des jeunes.

Nous avons défini des domaines prioritaires tels que le rôle de la famille, la petite enfance et l'adolescence; la protection de l'enfance, en particulier pour ce qui est du système de justice pour mineurs et de la révision des lois conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le VIH/sida; la toxicomanie; la traite; l'exploitation sexuelle et les autres formes extrêmes d'exploitation; ainsi que la maltraitance des enfants et la violence dans la famille. Ces questions revêtent non seulement une importance nationale, mais elles doivent aussi être abordées en coopération avec les pays de la région.

Dans ce contexte, nous sommes heureux de ce que l'accent soit mis sur les objectifs du Millénaire que s'était fixé l'ONU, ainsi que sur les priorités et stratégies concrètes définies par divers organismes de l'ONU basés à Bangkok, tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. L'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des

drogues, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé s'intéressent également à ces questions.

Nous devrions nous féliciter d'avoir beaucoup fait pour la défense des droits de l'enfant, mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers; la bataille doit se poursuivre. La communauté mondiale doit continuer sans doute et sans hésitation en promulguant des politiques et une législation pertinentes pour protéger nos enfants contre les risques et les dangers auxquels ils sont confrontés, et pour favoriser leur survie, leur développement, leur protection et leur participation.

C'est merveilleux de voir des jeunes prendre une part active à cette session extraordinaire. Je suis fermement convaincu que les délégués de la jeunesse ici présents aujourd'hui décideront un jour des politiques pour la protection et le bien-être des enfants du monde entier. Ils sont les piliers de toute société et, en renforçant cette fondation, nous pourrions établir une société calme et pacifique où tous les êtres humains, jeunes et vieux, seront traités avec équité, respect et dignité. Sans un ferme engagement politique au plus haut niveau, il ne sera pas possible de réformer ou d'améliorer nos politiques, nos programmes, nos budgets et nos institutions dans le meilleur intérêt des enfants. Engageons-nous aujourd'hui à créer un monde digne des enfants. Nous devons commencer par faire en sorte que nos pays soient dignes des enfants. Nous devons donc non seulement dire « oui » pour les enfants aujourd'hui, mais aussi traduire nos belles paroles en actes. Nous devons transmuter nos actes en vies meilleures, plus propres et plus saines pour les enfants. Car ce sont les enfants qui sont avec nous aujourd'hui qui reviendront un jour à l'Assemblée en tant que délégués responsables et qui porteront un jugement sur les engagements que nous aurons pris à cette rencontre. Alors mes amis, nous ne devons pas échouer. Nous ne devons pas décevoir nos enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Pall Pétursson, Ministre des affaires sociales d'Islande.

**M. Pétursson** (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée dire combien je suis satisfait de la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée

générale à laquelle participe un auditoire important et éminent. Je voudrais également dire combien je me félicite du Forum des enfants, événement historique qui a précédé cette manifestation. Je peux confirmer que les représentants des enfants islandais ont été extrêmement contents de ce Forum.

Je voudrais exprimer mon admiration et ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport complet et instructif, intitulé « Nous, les enfants ». Ce rapport montre à quel point il est difficile d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants partout dans le monde. La lecture de ce rapport est souvent déprimante, car il révèle les aspects les plus pénibles de la situation des enfants. Toutefois, il est aussi porteur d'espoir pour l'avenir car il indique ce qui a déjà été accompli.

En comparaison avec la situation au niveau international, les enfants de mon pays, l'Islande, sont véritablement chanceux, dans la mesure où ils bénéficient de la paix et de la sécurité, d'un bon système de santé et d'éducation. Nous devons, toutefois, continuer à prendre acte du fait que les enfants méritent une attention particulière et que leurs droits et leurs besoins doivent être reconnus, et leur situation améliorée. Nous devons aussi assurer leur participation au sein de la société en respectant leur liberté d'expression et leur droit à être entendu.

La Convention relative aux droits de l'enfant doit demeurer la pierre angulaire de nos efforts en vue d'améliorer le statut de l'enfant. Le Gouvernement islandais reste attaché à la mise en oeuvre de la Convention et de ses deux Protocoles, que l'Islande a déjà ratifiés.

Le Gouvernement islandais a pris ces dernières années un certain nombre de mesures pour créer une société meilleure pour les enfants. Cela est exposé dans notre rapport national sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Je vais mettre en lumière quelques aspects de ce rapport.

Chaque parent en Islande a droit à trois mois de congé de maternité/paternité, qui n'est pas cessible, et de plus, ils ont droit à un congé conjoint de trois mois, qu'ils peuvent se partager comme ils l'entendent. L'objectif de cette loi est de garantir l'accès de l'enfant à la fois à son père et à sa mère. Cela a été une grande réussite.

Afin d'accroître la sensibilisation aux questions qui touchent à l'enfant et à ses droits, un bureau de l'Ombudsman pour les enfants a été créé. Une attention particulière a été portée à la protection de l'enfance par le biais des activités de l'organisme d'État pour la protection de l'enfant. De plus, un Centre d'évaluation pour les violences sexuelles contre les enfants – la Maison des enfants – est en activité depuis quelques années. C'est un projet multi-institutionnel qui fournit des services globaux pour les enfants, sous un même toit.

Récemment, le Parlement islandais a voté une nouvelle législation sur la protection des enfants. Le nombre d'établissements de traitement et de désintoxication des jeunes qui souffrent de problèmes liés à l'alcool et à la drogue a été accru. Enfin, je voudrais mentionner que, en conformité avec une résolution votée par notre Parlement, nous sommes en train d'élaborer une politique d'ensemble sur les questions relatives aux enfants, qui s'accompagne d'un plan d'action. Le document final, « Un monde digne des enfants », constituera un apport utile à notre travail.

Les enfants à travers le monde sont affectés par les luttes armées, la pauvreté, le manque d'éducation élémentaire et de services médicaux appropriés, et d'une protection insuffisante. Toutes les mesures possibles devraient être prises, en conformité avec le droit international humanitaire, pour garantir la protection et les soins apportés aux enfants touchés par des conflits armés. Nous sommes particulièrement concernés par la situation désespérée des enfants qui se trouvent dans les territoires palestiniens occupés.

Nous devons tous assumer la responsabilité du bien-être des enfants, et définir les priorités. Espérons que la Déclaration et le Plan d'action qui seront publiés à l'issue de la présente session extraordinaire seront mis en pratique par chacun d'entre nous dans nos actions au niveau tant national qu'international.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à Mme Corazón Juliano Soliman, Secrétaire du Département du bien-être social et du développement des Philippines.

**Mme Juliano Soliman** (Philippines) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, j'ai l'insigne honneur de transmettre à M. Han Seung-soo, les félicitations personnelles de la Présidente de la République des

Philippines, Mme Gloria Macapagal-Arroyo, ainsi que ses vœux de succès pour la session extraordinaire. Nous avons le fervent espoir que notre rencontre représentera un nouveau jalon dans nos efforts constants pour construire un monde digne des enfants.

Il y a 12 ans, les dirigeants du monde ont convoqué le Sommet mondial pour les enfants en vue d'assurer à ces derniers un futur meilleur. Ce Sommet a conduit à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action, et à la signature par de nombreux pays de la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis lors, cette Convention est devenue un instrument universel, qui a fait l'objet de plus de ratifications qu'aucun autre instrument.

Lorsque nous avons évalué les progrès accomplis, il est apparu que nos efforts régionaux avaient donné un nombre important de résultats positifs. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a adopté, à sa conférence ministérielle consacrée aux affaires sociales et au développement, qui s'est tenue à Singapour en août 2001, la Déclaration sur les engagements en faveur des enfants au sein de l'ANASE.

Nous nous sommes engagés à agir, grâce à un échange mutuel d'informations et de meilleures pratiques concernant les droits des enfants, d'élaborer des programmes de soutien aux familles et d'éducation à la vie familiale, et de créer des opportunités d'emploi pour ses membres adultes.

Lors de la cinquième Consultation ministérielle des pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, qui s'est tenue à Beijing en mai 2001, nous nous sommes engagés à offrir de meilleures opportunités à nos enfants, par l'adoption de la Déclaration de Beijing sur les enfants dans la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique pour la période de 2001-2010.

Je voudrais mentionner nos accomplissements dans le cadre de l'application des droits des enfants aux Philippines. Notre dernier accomplissement a été la ratification par le Gouvernement philippin, le 23 avril 2002, des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Au cours de la dernière décennie, le Congrès des Philippines a voté 24 lois sur les enfants; celle promulguée le plus récemment étant la Loi sur la République, qui institutionnalise un système de crèches et de développement de la petite enfance. Une des réalisations marquantes de la décennie a été l'adoption du plan-cadre stratégique national des Philippines pour le développement des enfants, aussi appelé « Child 21 », un plan-cadre sur 25 ans pour orienter les parties prenantes dans l'élaboration de plans, politiques, programmes et services consacrés aux enfants, en ayant recours à une approche fondée sur les stades de la vie et les droits des enfants. Des efforts en vue de l'intégration des droits des enfants et de « Child 21 » sont à présent en cours dans au moins 70 % de nos provinces et 25 % de nos villes.

En ce qui concerne les objectifs pour la fin de la décennie, nous avons réduit le taux de mortalité infantile de 57 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 36 pour 1 000 en 2000. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 80 pour 1 000 en 1990 à 49 pour 1 000 en 2000. Nous avons aussi réduit le taux de mortalité maternelle de 209 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 172 pour 1 000 en 1998. De même, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale a été réduit de 9,80 % en 1998. Le nombre des foyers ayant accès à l'eau potable a augmenté, passant de 73 % en 1990 à 87 % en 1998, tandis que ceux ayant accès à des toilettes hygiéniques a augmenté, passant de 68 % à 81 % au cours de la même période.

Dans le domaine du développement de l'enfant, notre taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté, passant de 85 % en 1992 à 96,4 % en 2000. Grâce à un meilleur accès à l'éducation élémentaire, le taux d'alphabétisation a augmenté et est passé de 89,8 % en 1989 à 93,3 % en 1994, sans différence significative entre les garçons et les filles.

Malgré de notables réalisations pour l'amélioration de la protection des enfants, le nombre global d'enfants nécessitant une protection particulière a augmenté.

Je voudrais toutefois dire qu'au cours de la décennie écoulée, nous avons appliqué des pratiques optimales pour traiter les questions intéressant les enfants, grâce à des partenariats avec le secteur privé, la société civile et les organisations internationales afin

de protéger les enfants qui travaillent dans les villes, les enfants de la rue et les victimes de violences et d'exploitation. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a, en particulier, été un partenaire actif dans la mise en oeuvre de notre cinquième programme national pour l'enfance.

En ce qui concerne la protection des enfants au sein du système judiciaire, la Cour suprême des Philippines a approuvé trois règlements judiciaires en faveur des enfants, portant notamment sur les enfants qui sont témoins à charge, les jeunes ayant maille à partir avec la loi, et l'engagement des enfants aux fins de réhabilitation. Nous avons mis en place des centres de formation rénovés et des installations judiciaires pour atténuer le traumatisme causé par les interrogatoires répétés et par les témoignages d'enfants impliqués dans une affaire en tant que victimes, témoins ou délinquants.

En résumé, la dernière décennie a vu apparaître des lueurs d'espoir et des transports d'énergie en faveur des droits et du bien-être des enfants. Nous n'investissons pas suffisamment dans les enfants. Il nous faut investir de nouvelles ressources dans l'enfance, notre meilleur atout. Les partenariats entre le Gouvernement et la société civile doivent également être durables, et les questions relatives aux enfants ne devraient jamais être politisées. En effet, les questions touchant l'humanité nous concerne tous.

Il faut souligner le rôle de la famille en tant qu'unité de base de toutes nos sociétés. C'est au sein de la famille qu'un enfant naît, est nourri et grandit. Le cadre familial est donc un facteur essentiel qui façonnera le destin et l'avenir des enfants.

Tout en prenant des mesures pour consolider les familles, nous sommes préoccupés de voir que de nombreux enfants continuent de souffrir de la faim. Il nous faut nous attaquer immédiatement aux questions urgentes de la survie des enfants. Nous devons les écouter, comme l'a dit le Secrétaire général. Ils doivent être dotés des moyens leur permettant d'assurer la défense et la protection de leurs droits à la croissance et au développement. Il nous faut entreprendre une vaste campagne de promotion et de protection des droits et du bien-être des enfants, surtout en cette période où les conflits sont réglés par le sang des enfants, des femmes, des personnes âgées et des autres groupes vulnérables.

À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un rôle très important à jouer, en particulier pour bâtir un monde adapté aux besoins des enfants. C'est une obligation qui nous incombe sur le plan international tant en raison des conventions que nous avons signées que, plus important encore, de l'obligation que nous avons envers eux, nos enfants.

Nous estimons pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés si nous continuons à manifester au plus haut degré notre volonté politique et notre détermination. Cette démarche trouve le meilleur exemple dans la campagne mondiale « Dites oui pour les enfants ». Je suis heureux d'annoncer que cette campagne a reçu un accueil extraordinaire dans mon pays. Les Philippins veulent un monde meilleur pour nos enfants.

Nous envisageons avec optimisme que cette session extraordinaire permettra certainement l'avènement d'un monde digne des enfants. Nous devons léguer aux enfants de nos enfants un ordre mondial qui nous a été prêté – un monde amélioré et nettement meilleur qu'à notre venue au monde.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Hamilton Lashley, Ministre de la transformation sociale de la Barbade.

**M. Lashley** (Barbade) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette session et rendre également un hommage tout particulier à l'Ambassadeur Durrant de la Jamaïque, Présidente du Comité préparatoire de la session extraordinaire.

Le progrès des nations se mesure aujourd'hui au niveau international, pas simplement par les vieilles méthodes d'analyse du produit intérieur brut ou à l'aune de statistiques fondées sur le produit national brut mais en fonction de la qualité de la vie. Pour améliorer le développement humain, nous devons donc améliorer la qualité de la vie de toutes les personnes, y compris les enfants. La Barbade félicite l'Organisation des Nations Unies d'avoir accueilli cette session extraordinaire pour examiner les progrès accomplis au cours des 10 dernières années en ce qui concerne l'amélioration de la vie et la protection des droits des enfants et des jeunes.

Le programme de développement socioéconomique national de la Barbade a toujours

donné la priorité au développement humain, surtout le développement des enfants et des femmes. Cela est démontré par les signature et ratification par la Barbade, en octobre 1990, de la Convention relative aux droits de l'enfant et par le maintien de normes optimales dans la prestation des services sociaux. Nous envisageons de mettre davantage l'accent sur les droits des enfants en lançant au cours du mois le Mouvement mondial pour l'enfance, et nous continuerons de formuler des politiques, des programmes et des lois pour remédier de manière systématique aux insuffisances dans la prestation de nos services.

Je suis fier d'annoncer que notre programme national s'articule autour de l'agenda des Nations Unies pour les enfants. Les principes fondamentaux de la Convention, y compris ceux qui régissent la protection des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, ont depuis toujours été inscrits dans notre Constitution et notre législation sociale. La loi sur la réforme du statut des enfants a éliminé le concept d'illégitimité et prévoit l'égalité de tous les enfants devant la loi. La protection des intérêts supérieurs de l'enfant figure dans notre législation et notre programme de soins aux enfants. Notre politique nationale vise à améliorer continuellement les normes en matière de soins et à éliminer les violences et la négligence. Des programmes complémentaires en matière d'éducation parentale et de règlement des conflits sont fournis par les organisations non gouvernementales et des dispositions ont été prises pour faciliter la dénonciation anonyme des délits commis contre les enfants.

Bien que le travail des enfants n'existe pas à la Barbade, le Gouvernement n'a pas hésité à ratifier les Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail et il veillera à ce que les enfants ne soient pas exploités dans le milieu du travail.

En 1997, la Barbade a lancé un vaste programme de vaccination contre les maladies infantiles que sont la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la rougeole, et a atteint dans ces domaines une couverture médicale supérieure à 90 %. La polio a été également éradiquée de la sous-région des Caraïbes depuis 1994. Il y a un accès universel à l'eau potable, acheminée jusqu'aux maisons individuelles ou aux points communs d'alimentation en eau. Une station de dessalement est totalement opérationnelle depuis 1999, améliorant ainsi l'accès aux fournitures adéquates en eau potable.

Traditionnellement, la Barbade dispose d'un système éducatif qui facilite la mobilité sociale. La loi sur l'éducation de 1983 garantit la gratuité de l'éducation publique jusqu'au niveau tertiaire, et l'éducation obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans. La loi dispose que les fonctionnaires chargés de vérifier l'assiduité des élèves doivent veiller à faire respecter la scolarisation obligatoire. Le Gouvernement barbadien est conscient des avantages qu'offre l'éducation des enfants en bas âge, et 80 % des enfants de 3 ans sont inscrits dans des crèches publiques ou privées. En décembre 1997, le Service national chargé des handicapés a également été créé au sein du Ministère de la transformation sociale, principalement pour promouvoir l'insertion sociale, et l'émancipation des personnes handicapées.

La Barbade reconnaît également les effets néfastes que la pauvreté fait lourdement peser sur le développement. Pour relever ce défi, un Bureau d'élimination de la pauvreté et un Fonds pour l'élimination de la pauvreté ont été créés.

Le VIH/sida – autre nouveau défi – a des incidences négatives sur les membres de la population âgés de 15 à 45 ans. Le Gouvernement barbadien a créé une commission nationale chargée de la gestion des questions touchant le VIH/sida. Sa finalité essentielle est l'éducation publique, et le fait que le Bureau du Premier Ministre est responsable de ce programme montre clairement l'engagement du Gouvernement.

La désintégration de la famille élargie a privé les communautés de soins informels accessibles qui, depuis toujours, étaient assurés par les grands-mères et les voisins notamment. Les parents doivent donc maintenant avoir recours au secteur de soins formels – les services en établissement et les services de garde d'enfants étant assurés essentiellement par les pouvoirs publics par le biais de la Direction de la protection infantile, à laquelle viennent s'ajouter des agents privés et des organisations non gouvernementales.

La Barbade a également mis en route dans toute l'île un programme scolaire – le Programme Edutech – et un Programme de technologie communautaire. Ces deux programmes ont pour objet de permettre à tous les Barbadiens de résorber la fracture numérique et de faire en sorte que les parents soient plus à même de faire face aux problèmes qu'entraînent les nouvelles technologies.

À l'heure actuelle, l'une des principales menaces à la sécurité et au bien-être des enfants est la menace de guerre générale et de litiges frontaliers. Ces menaces brisent des millions de jeunes vies et ont aussi donné naissance à la crainte de voir des enfants soldats portant des armes illicites.

Au nom du Gouvernement barbadien, je voudrais clore mon intervention en lançant un appel en faveur de la paix mondiale et en priant la communauté internationale de tout mettre en oeuvre pour mettre fin aux conflits armés où qu'ils se produisent. Ce n'est qu'au moyen de la paix que nous pourrions assurer à nos enfants un monde digne d'eux. Les enfants sont notre avenir. Faisons en sorte qu'aucun obstacle ne nous détourne de cette noble cause.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammed Iyad Al-Shatti, Ministre de la santé de la République arabe syrienne.

**M. Al-Shatti** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi que de représenter S. E. M. Bashar Al-Assad, Président de la République arabe syrienne, à cette importante session. Je transmets à tous les participants ses salutations et ses meilleurs voeux de succès pour cette session extraordinaire consacrée aux enfants.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne accorde une importance toute particulière aux problèmes des enfants et leur assure des soins d'excellente qualité, comme en témoignent les programmes nationaux dont la mise en oeuvre est suivie de très près par les autorités politiques les plus élevées en Syrie. Nous avons mis en place une Haute Commission pour l'enfance, qui comprend des représentants du Gouvernement et de la société et qui s'occupe des aspects sociaux, psychologiques, sanitaires, pédagogiques, juridiques et culturels de l'enfance ainsi que de la suite donnée à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, que la Syrie a ratifiée en 1993.

La République arabe syrienne a fait de grands progrès dans le domaine de la santé des enfants, dans leur épanouissement et dans les soins qui leur sont donnés, comme le prouvent les indicateurs suivants : le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est passé de 33 pour 1 000 en 1990 à 18 pour 1 000 en 2002, et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 44 pour 1 000 en 1990 à 20 pour 1 000

en 2002. Les chiffres sont analogues pour les garçons et pour les filles et pour les zones urbaines et rurales.

La stratégie de la Syrie en matière de santé repose principalement sur un élargissement des soins de santé primaires afin d'en faire bénéficier les coins les plus reculés du pays en application du principe de l'égalité. Afin d'améliorer la qualité de la vie, nous avons mis en place le programme pilote, « La santé pour les villages », qui considère que les êtres humains sont à la fois l'objet du développement et la voie qui y mène. Ce programme est géré localement et axe son action sur l'épanouissement des enfants, le renforcement du pouvoir d'action des femmes, l'amélioration de l'environnement et l'augmentation des revenus des communautés locales. Plusieurs organisations internationales et organisations non gouvernementales actives participent à ce projet.

La Syrie estime que la population est un investissement et non pas un fardeau. C'est ainsi que la mise en valeur des ressources humaines reçoit une grande attention de la part de nos dirigeants politiques. Les valeurs sociales que nous chérissons en Syrie, alliées aux activités du Ministère de la santé, font que le sida, les maladies sexuellement transmissibles et les maladies résultant de la consommation de drogues illicites ne constituent pas vraiment un problème. Des soins de santé gratuits et une éducation sanitaire gratuite sont à la disposition de tous, et l'âge minimum du travail a été relevé à 15 ans.

Les défis que nous devons relever exigent davantage de travail et de coopération, sans les politiques d'agression racistes ni l'occupation étrangère que pratiquent malheureusement certains pays. Ces pratiques ont des incidences négatives sur la santé de la population, en particulier celle des enfants, et nous les condamnons toutes, qu'il s'agisse d'agressions barbares ou d'un blocus injuste. Nous prenons fermement position en faveur du recours à la force du droit plutôt qu'au droit du plus fort.

À cet égard, je me dois de rappeler la répression, l'agression et la violence qu'Israël fait subir aux citoyens des territoires occupés en violation des résolutions de l'ONU concernant le Golan, le Sud-Liban, la Palestine occupée et Al Qods Al Charif. Je réaffirme la responsabilité qu'a la communauté internationale d'assurer la protection – des enfants en particulier – dans ces régions, face aux pratiques barbares d'Israël, qui constituent une violation

flagrante du droit international et des instruments internationaux ainsi que la conscience mondiale.

La Syrie et son Président ont été en première ligne pour condamner les actes d'agression regrettables commis le 11 septembre 2001. De même, la Syrie condamne fermement les pratiques arbitraires israéliennes dont les médias font état partout dans le monde. Ces pratiques ont coûté la vie à des dizaines d'enfants palestiniens. Nous tenons le Gouvernement israélien pleinement responsable des massacres et violations qu'il a commis contre la population palestinienne non armée. Ces actes barbares sont l'affirmation nouvelle du désir d'Israël de poursuivre la violence et de mettre fin au processus de paix.

Nous déplorons également les sanctions injustes qui continuent de frapper le peuple iraquien. Les souffrances qui en résultent ont entraîné une détérioration de la santé de tous, des enfants en particulier.

Pour terminer, je dirai que la République arabe syrienne, sous la direction du Président Bashar Al-Assad, poursuivra ses efforts inlassables afin d'établir une paix juste et globale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes établis à Madrid, au principe « terre contre paix » et aux résolutions adoptées lors du Sommet arabe qui vient de se tenir à Beyrouth. Ensemble, nous oeuvrerons à l'instauration d'un monde où la paix et la justice régneront.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ro Teimumu Kepa, Ministre de l'éducation de la République des Fidji.

**Mme Kepa** (Fidji) (*parle en anglais*) : Je transmets à tous les enfants les salutations chaleureuses du Gouvernement et du peuple des Fidji : à ceux qui participent à cette vingt-septième session extraordinaire et à tous les autres enfants du monde. Les enfants sont un don de Dieu. Leur présence nous rappelle les redoutables responsabilités que nous avons d'assurer leur développement et de servir l'oeuvre de Dieu. Cette session extraordinaire représente donc un moteur considérable de changement auquel participent les gouvernements, les nations et les individus.

Fidji se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour



les enfants » (A/S-27/3), qui présente dans les détails les multiples défis auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est l'instrument international le plus ratifié aujourd'hui. Nous saluons la mise à exécution des 27 objectifs spécifiques à l'enfance contenus dans la Déclaration mondiale et le Plan d'action.

La mondialisation impose aux sociétés une multiplicité de défis redoutables. Les filets de protection sociale traditionnels s'effondrent sous la pression exercée par de nouvelles forces de changement à laquelle de nombreuses sociétés ne sont pas préparées.

Les gouvernements et l'ONU sont donc obligés de trouver des solutions appropriées. Les Fidji appuient fermement les objectifs de développement fixés pour le millénaire. À cet égard, nous avons bon espoir que les enfants seront au centre des objectifs de développement national des États Membres. Cette session extraordinaire se terminera avant que les Nations Unies ne se réunissent à Johannesburg pour examiner les objectifs de développement durable fixés à Rio en 1992. Les conclusions de la présente session constituent donc un fondement social vital pour notre futur développement durable et doivent enrichir les délibérations de Johannesburg.

Il existe un accord universel selon lequel nous devons placer les intérêts de nos enfants au-dessus de toute autre considération. Nos points de référence sont les suivants : accorder la priorité aux enfants, ne laisser aucun enfant derrière et s'occuper de chaque enfant. Cette session extraordinaire doit élaborer un projet en vue d'une meilleure protection de nos enfants aujourd'hui et à court terme.

Le Gouvernement fidjien a mis en place un Comité de coordination sur les enfants depuis 1993. Le Comité est composé d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et internationaux. Dans un souci d'efficacité, il agit à travers ses divers sous-comités et met l'accent sur les questions spécifiques liées aux enfants.

Le Comité a obtenu des résultats remarquables. Il fait rapport au Comité sur les droits de l'enfant. Le deuxième rapport est en cours d'élaboration. Le Gouvernement harmonise la législation des Fidji avec les principes et dispositions de la Convention. Le

Ministre de la Justice examine actuellement les rapports de la Commission de réforme de la loi des Fidji sur les questions des enfants dans les domaines du droit pénal et des délits d'ordre général commis contre les enfants. En outre, le projet de loi sur la famille a été soumis au Parlement. Le projet est axé sur les enfants et vise à faire en sorte que les parents s'intéressent à leurs enfants et à leurs meilleurs intérêts en termes de garde, de soins, et de prise en charge.

Le Comité a procédé à une étude en vue d'évaluer l'impact de la crise politique de mai 2000 sur les enfants aux Fidji. Le rapport a été publié et est à l'étude pour suite à donner. Le Comité élabore également un plan d'action stratégique en vue d'une application mieux ciblée de la Convention. Ce plan sera intégré dans le Plan d'action de développement stratégique de l'État pour l'exercice triennal 2003-2005 et cela assurera une meilleure utilisation des ressources en faveur des enfants.

Les efforts des Fidji ont été considérablement facilités par l'aide des donateurs et des partenaires, y compris du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en matière de promotion et de mobilisation sociales, de sensibilisation aux questions des enfants et d'amélioration des conditions de vie de notre peuple.

Les Fidji sont conscientes de la place comparativement discrète que les questions des enfants du Pacifique occupent au niveau mondial. L'allocation de ressources et le recul de l'intérêt accordé à notre région dans les activités mondiales et des Nations Unies exposent nos enfants à des risques plus élevés au cours de la prochaine décennie. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de se préoccuper des vulnérabilités croissantes des petits États insulaires en développement.

L'on prévoit que d'ici à 2025, les pays en développement pourraient représenter 80 % de la population urbaine dans le monde. Les incidences de cette situation pour les enfants sont évidentes et considérables. Les agglomérations urbaines du XXI<sup>e</sup> siècle constituent un véritable défi pour les pays en développement. Pour les Fidji, un élément de notre solution consiste à renforcer l'aide au développement en faveur des pays en développement, y compris les pays les moins avancés. Une meilleure coordination entre les gouvernements bénéficiaires, les donateurs et les institutions internationales est fondamentale en vue

d'assurer un emploi judicieux de l'aide et des ressources.

La présente session devrait établir des mécanismes idéaux qui lient correctement les processus et objectifs sous-régionaux et mondiaux aux mesures de mise en oeuvre à différents niveaux. Il est donc indispensable que le document final intègre les objectifs en faveur des enfants dans le cadre global des objectifs de développement international de l'ensemble de cette session extraordinaire.

La culture en matière de droits de l'homme qui prévaut aujourd'hui a bien mis en relief la valeur de droits de l'enfant. Dans notre intérêt, le domaine des droits humains nous fournit le contexte approprié pour d'autres efforts en vue de protéger et de promouvoir le bien-être et les droits humains de tous les enfants. Nous reconnaissons que 10 ans après le Sommet mondial pour les enfants, de nombreux défis mondiaux et nationaux demeurent, mais nous pensons que les conditions sont mûres pour un engagement et des efforts croissants dans ce domaine.

Les Fidji vivent aujourd'hui l'avènement d'un malaise social urbain qui règne d'habitude dans les métropoles. Le nombre d'enfants vivant des rues semble être en augmentation, et cela s'accompagne de problèmes socioéconomiques, résultant de la crise politique de l'an 2000. Après l'appui familial élargi qui constituait le filet de sécurité traditionnel, les familles jonglent aujourd'hui entre leurs maigres ressources et leurs charges onéreuses, souvent aux dépens des enfants. Les enfants trouvent donc un réconfort auprès de leurs camarades dans les rues. La multiplication des problèmes entrave notre quête de solutions.

Mais il est clair qu'une éducation à la vie est un besoin fondamental. Un groupe qui a été récemment chargé d'examiner le système éducatif aux Fidji a demandé des améliorations dans le système, en mettant l'accent sur la qualité, l'équité et la pertinence. Le Gouvernement fidjien dépense 20 % de son budget pour l'éducation. Nous reconnaissons que pour tirer le meilleur de cet investissement, cette allocation devrait être ciblée de façon adéquate.

À la fin des travaux de cette session, nous nous attendons à des résultats qui seront salués en raison d'objectifs réalistes et de buts réalisables, qui répondent aux objectifs inachevés de nos plans d'action précédents. Les Fidji espèrent que cette session extraordinaire sur les enfants exprimera plus

clairement ce message en termes de déclarations de principe, d'objectifs et de mobilisation de ressources. La seule option possible est d'inculquer à nos enfants les vertus et la valeur de la connaissance, des compétences et d'un bon comportement qui en feront des citoyens responsables aux Fidji et dans le monde.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Lila Teresita Abaunza de Bolaños, Ministre d'État du Nicaragua.

**Mme Bolaños** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de féliciter M. Han Seung-soo de sa nomination en tant que Président de l'Assemblée générale, et pour le travail remarquable qu'il a réalisé jusqu'à présent.

C'est un honneur pour moi de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, chargée du suivi du Sommet mondial pour les enfants. Je suis ici pour représenter mon mari, le Président du Nicaragua, M. Enrique Bolaños Geyer, mais je ne suis pas simplement venue parce que j'occupe une position importante en ce moment du fait du hasard, mais plutôt parce que je suis extrêmement motivée d'être ici en tant que femme, fille, épouse et mère.

Je viens humblement frapper à la porte de l'ONU pour demander avec fermeté depuis cette tribune, que résonne dans le monde entier, que m'écoutent ceux qui continuent de croire – et même les autres d'ailleurs – que la famille est une institution. Écoutez la réalité ineffable du balbutiement d'un enfant : quand il appelle ses parents pour la première fois, il bâtit les piliers de son premier temple d'amour. Les conséquences sont dévastatrices quand nous détruisons ces piliers. Sans la famille, nous ne pouvons pas édifier une société à visage humain.

La famille, c'est la femme et l'homme ensemble : un homme et une femme créés par Dieu. Il se repose sur lui et il se repose sur elle. La famille, c'est l'homme et la femme côte à côte, et ensemble, ils représentent l'espoir et l'avenir. Je le dis en tant que mère, grand-mère et arrière-grand-mère, vivant heureuse depuis 52 ans dans un mariage plein d'amour et de respect. Il n'y a pas d'autre type de famille qu'une famille où règnent l'amour et la compréhension.

Nous faisons tous partie d'un plan divin. Nous sommes libres et donc capables de dénaturer ce plan,

de le contourner, d'en dévier, de faire des erreurs dans son exécution. Mais malgré cela, la famille continuera d'être le dernier bastion face au défi de l'histoire.

Dans ma patrie, comme dans le reste du monde, il y a beaucoup de foyers sincères qui allègent leurs souffrances et leur misère par la seule force de l'amour. Grâce à cet amour, ils conçoivent des enfants; ils font des sacrifices pour les élever et les éduquer; ils les soignent et les dorlotent quand ils sont malades et en font des hommes et des femmes dignes de leur communauté. Ils naissent, grandissent et vivent dans les larmes et le rire, mais entourés d'amour.

Toutefois, les parents et les familles ne sont pas tous ainsi. C'est pourquoi je suis extrêmement préoccupée par les situations difficiles qui existent dans mon pays et ailleurs et qui affectent la vie de famille. Un pourcentage important des enfants qui naissent aujourd'hui ont pour mères des adolescentes, des mères célibataires qui privent leurs enfants du droit à un père et à une famille stable. C'est ainsi que commencent les paternités et les maternités irresponsables.

Nous ne pouvons pas légiférer l'amour pour les enfants. Cependant, ici à l'ONU, nous avons convenu de quelques mesures pour protéger les enfants qui ne jouissent pas de l'amour de leurs parents. Ces dernières années, guidé par ces mesures, le Nicaragua a instauré des changements sociaux, juridiques et administratifs, fondant sa vision sur la doctrine de la protection globale des enfants et des adolescents en tant que citoyens ayant tous les droits et devoirs. Pour montrer ce que nous avons fait, et pour gagner du temps, j'ai distribué aux délégations un document résumant ces mesures juridiques et administratives.

Je suis préoccupée par le problème du chômage qui prive les familles de leur pain quotidien. Je m'inquiète pour les enfants qui vivent dans la rue, exposés aux dangers de la drogue et de la prostitution. Mais nos réalisations sont principalement menacées par les problèmes bien réels de la pauvreté, des catastrophes naturelles et de la désintégration de la famille. C'est pourquoi je ressens le besoin pressant de faire prendre conscience à mon peuple des valeurs humaines universelles. Dans ce contexte, la solidarité internationale est essentielle face aux défis de notre temps.

En 1945, les 51 États qui ont fondé cette organisation, ont véritablement allumé un flambeau

dont la lueur fait briller la vérité sur l'être humain, sur sa dignité et sa grandeur qui commencent dans le sein maternel. Et la logique de la liberté veut aussi que l'on protège les enfants à naître et qu'on leur garantisse espoir et avenir. En tant que fille, je ne peux demander pour les autres moins que ce que l'on m'a donné : la vie. En tant que mère, je ne peux demander moins qu'une enfance pleine d'amour, d'éducation et de valeurs morales afin que nous vivions dans un monde et une civilisation d'amour et de paix et dignes de l'être humain.

Je remercie Dieu de m'avoir donné l'occasion d'exprimer du fond de mon cœur nos préoccupations et notre détermination à tracer la voie du bien-être futur de tous les enfants du monde. Que Dieu guide cette Assemblée et qu'il nous bénisse tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ouedraogo, Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale du Burkina Faso.

**M. Ouedraogo** (Burkina Faso) : Me retrouvant dans cette prestigieuse enceinte, huit mois après les odieux attentats contre les États-Unis, je voudrais, avant tout propos, et bien que mon pays l'ait déjà fait, réaffirmer notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et réitérer le soutien du peuple burkinabè au peuple des États-Unis.

Parmi les grands défis de ce nouveau siècle, celui de promouvoir une politique de progrès pour nos enfants apparaît le plus impérieux, tant il est évident que sur eux repose l'avenir de l'humanité. De leur bien-être, de la conscience qu'ils auront du devoir et du sens des responsabilités dépendront en effet, la paix et l'équilibre du monde. Voilà qui explique et justifie que tant d'éminentes personnalités et de hauts responsables aient répondu aujourd'hui à l'appel du Secrétaire général de l'ONU, afin de se pencher tous ensemble sur la délicate situation des enfants, une décennie après le Sommet mondial de 1990. Dix ans, c'est assez pour faire le bilan : mesurer les succès obtenus, s'interroger sur les échecs et, de ce constat, repartir sur des bases solides.

*M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), Vice-Président, assume la présidence.*

Face aux enjeux, à l'importance même des assises, le Burkina Faso qui a toujours placé l'enfant au centre de ses préoccupations ne pouvait être en reste;

ce d'autant qu'en matière de lutte pour la promotion des droits de l'enfant, il a mis en oeuvre, dans le cadre des objectifs fixés par le Sommet mondial, les mesures ci-après qui méritent d'être soulignées : organisation des états généraux de l'enfance à l'occasion de la célébration de la Journée de l'enfant africain, en juin 1991; adoption, en décembre 1991, d'un Plan d'action national pour l'enfance; mise en place en 1992, d'un Comité national chargé à la fois du suivi et de l'évaluation du Plan d'action national et du suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant; création d'un secrétariat permanent au sein de ce comité afin de rendre celui-ci plus opérationnel; institution d'un Parlement des enfants; création d'un Fonds national pour l'enfance; enfin, ratification par le Burkina Faso, en 1997, de la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et de la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, en 2001.

Toutefois, la concrétisation de ces mesures institutionnelles et structurelles nécessitait une stratégie d'accompagnement. Si bien que des actions spécifiques ont été entreprises. Ainsi, depuis 1992, des campagnes d'information, de formation et de sensibilisation sur les droits de l'enfant sont menées à tous les niveaux. En matière de santé et de nutrition, l'institution de la journée nationale de vaccination a permis, depuis 1996, de réduire considérablement l'ampleur des épidémies de méningite qui frappent de manière récurrente les enfants de notre sous-région. Cette année encore, nous venons d'en faire l'amère expérience. En tout état de cause, la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant parviendra, j'en suis sûr, à améliorer efficacement la santé des enfants burkinabé dans les années à venir. S'agissant du cas des orphelins du sida, un fonds national a été créé pour leur prise en charge effective.

Dans le domaine de l'éducation, les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer le taux de scolarisation au primaire, qui est passé de 33 % en 1991 à 40,5 % en 1999.

Par ailleurs, une plus grande attention est accordée à l'éducation environnementale, dans le souci d'amener tous les enfants à adopter une attitude plus active et plus respectueuse de l'environnement. Le sport, la culture et les loisirs, on le sait, contribuent à forger chez l'enfant le goût de l'effort et de la persévérance, une meilleure connaissance de son

identité et de ses capacités, et cultivent en lui l'éveil de la conscience. D'où l'ouverture de centres de lecture et d'activités culturelles dans les principales villes du pays, l'aménagement de centres municipaux multimédias, de même que la création d'un parc national d'attraction pour les enfants.

Parallèlement, pour les enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, privés de liberté, des structures d'accueil sont en train d'être aménagées, telles que des quartiers pour mineurs, des cellules de garde à vue, des services sociaux dans les prisons du pays dont l'objectif est de créer de meilleures conditions de détention des enfants en conflit avec la loi. Par ailleurs, pour lutter contre le travail des enfants, qui prend de plus en plus la forme de trafic à des fins d'exploitation sexuelle et économique notamment, le Gouvernement a mis en place des comités de vigilance dans les provinces ainsi qu'une commission interministérielle de lutte contre ce fléau.

Une structure d'encadrement, dénommée « Village d'enfants SOS », a été érigée pour offrir aux enfants orphelins et en détresse une famille, un foyer et une préparation solide à une vie entièrement autonome.

Si les initiatives que je viens d'énumérer sont incontestablement louables, les actions qui sont menées connaissent des limites tant au niveau de la mobilisation sociale et financière qu'au plan juridique, où subsistent des insuffisances.

Et pourtant, les enfants âgés de 15 ans représentent 48 % de la population et les moins de 18 ans, 56 % sur une population totale estimée à plus de 10 millions d'habitants en 1996. Cette fluctuation est imputable à la persistance de la pauvreté et aux pesanteurs socioculturelles, à l'insuffisance des actions d'information, d'éducation et de communication, ainsi qu'à l'insuffisance de données désagrégées sur la situation des enfants, qui ne permet pas de disposer d'indicateurs précis pour des actions mieux ciblées.

Dans ces conditions, quelle devrait être notre action à l'avenir pour nos enfants au Burkina Faso?

S'il est vrai que le contexte socioéconomique et culturel de mon pays devient de plus en plus difficile, l'espoir est permis au regard des efforts déjà consentis et de la prise de conscience grandissante sur la nécessité de promouvoir et de préserver les droits de l'enfant. En outre, le soutien sans faille de nos

partenaires au développement nous encourage à persévérer. C'est pourquoi, nous envisageons d'organiser des concertations entre partenaires et de développer des initiatives impliquant les communautés à la base, à travers des stratégies appropriées et opérationnelles. Cette implication des communautés de base passe nécessairement par une parfaite maîtrise du processus de décentralisation.

Quant à la participation des enfants eux-mêmes dans la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, un processus d'introduction des droits de l'enfant dans les programmes d'enseignement est en cours depuis 1999. De surcroît, le Parlement des enfants va être renforcé par une plus grande participation des enfants à la prise de décision.

Il est en outre envisagé d'élaborer un texte global. De même, des actions devant permettre de créer des tribunaux pour enfants couvrant le territoire national et la spécialisation de juges pour enfants sont en cours.

En ratifiant les différents instruments juridiques relatifs aux droits de l'enfant et en élaborant un plan d'action national pour la concrétisation effective de ces droits, le Burkina Faso entendait par là témoigner de son engagement total en faveur d'une réelle promotion de la condition de l'enfant.

Ce disant et pour terminer, je voudrais rendre un vibrant hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à l'ensemble de ses collaborateurs pour la parfaite organisation de cette rencontre et pour l'occasion qu'ils donnent à la communauté internationale de se pencher une fois de plus sur un problème aussi brûlant. Plus particulièrement, je voudrais féliciter et remercier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'action hautement appréciable qu'elle mène dans nos pays en faveur des enfants.

Le souhait du Burkina Faso est que tous les États, sans exception, au terme de nos délibérations, adhèrent aux décisions qui seront adoptées. Cela m'amène à rappeler la nécessité de tenir compte d'un pays comme la République de Chine à Taiwan, dont l'expérience, l'esprit de solidarité et les capacités en matière de coopération peuvent énormément contribuer à l'avancée notable des droits de l'enfant. Nous attendons beaucoup de cette session extraordinaire, dont les résultats, nous en sommes persuadés, nous

aideront à mieux conforter notre politique et notre action pour le bien-être de l'enfant.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Djamal Ould Abbas, Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale de l'Algérie.

**M. Ould Abbas** (Algérie) : Voilà plus de 10 ans, les dirigeants du monde adoptaient, à l'issue du premier Sommet consacré à l'enfant, une Déclaration en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, et un Plan d'action pour sa mise en oeuvre.

Aujourd'hui, nous devons procéder ensemble à une évaluation objective des actions réalisées au cours de la décennie écoulée. Cette évaluation devrait déboucher sur l'adoption d'une stratégie pour l'avenir, à même d'assurer à nos enfants la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux.

C'est en Afrique, où près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, que la situation des enfants est la plus préoccupante. Le taux de mortalité infantile reste des plus élevés dans le monde. Le niveau de scolarisation demeure un des plus bas dans le monde. La couverture sanitaire est des plus faibles dans le monde. Des millions d'orphelins des conflits armés en Afrique et de la pandémie du sida souffrent dans leur être et dans leur chair. Également, toutes les 30 secondes, un enfant africain meurt du paludisme. La situation des populations africaines interpelle nos consciences et appelle une action urgente globale et coordonnée.

À cet égard, la Nouvelle Initiative africaine pour le développement (NEPAD), initiée par M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne, entérinée par le dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, peut servir de cadre général de cristallisation des mesures visant l'éradication des causes socioéconomiques qui entravent l'épanouissement de l'enfant en Afrique.

À l'instar de tous les enfants du monde, l'enfant africain a droit de vivre dans la paix et la sécurité, libéré de la peur et de la faim, et prémuni de l'incertitude des lendemains.

La pauvreté, qui a déjà été fort justement qualifiée d'« ennemi commun de l'humanité », fait le lit des atteintes aux droits de l'enfant et ne cesse d'étendre son aire de privations et de frustrations,

menaçant certains acquis obtenus au prix de lourds sacrifices. À cet égard, la mondialisation rend encore plus complexe l'équation entre un développement soutenu et durable et la mobilisation des ressources financières nécessaires pour améliorer la condition sociale. Il est incontestable que la baisse drastique de l'aide publique au développement, le lourd fardeau de la dette extérieure ainsi que l'impact négatif des programmes d'ajustement structurel sur les services sociaux de base ont une répercussion directe sur la qualité de vie des populations, et en particulier des enfants.

C'est pourquoi le renouvellement de notre engagement politique en faveur des enfants est nécessaire et indispensable. Cette volonté politique est essentielle à une démarche collective inspirée et à une action décidée et déterminée. Mais plus que cet engagement, l'amélioration de la situation des enfants est tributaire d'une nouvelle dynamique de la coopération internationale.

Au nom de mon pays, l'Algérie, j'entends insister en particulier sur l'impérieux besoin d'idées novatrices pour réunir les conditions suffisantes pour une concrétisation des politiques et stratégies destinées à l'enfance.

L'accès égal à l'éducation de base, la garantie d'un statut nutritionnel adéquat, l'assurance d'une protection sanitaire ainsi que la préservation de l'environnement constituent une somme de défis qu'il faut relever pour permettre aux enfants d'accéder à un épanouissement physique, mental, affectif et social. Nous devons également veiller à les protéger contre la violence, les abus, l'exploitation, la discrimination, et surtout à les mettre à l'abri des horreurs de la guerre pour leur offrir un monde de paix et de sécurité.

En Algérie, les enfants, qui représentent plus de la moitié de la population, constituent une préoccupation majeure et permanente de l'État. L'Algérie a consenti des moyens considérables et a déployé des efforts gigantesques pour promouvoir les droits fondamentaux des enfants à travers l'adoption de mesures visant la mise en oeuvre de programmes et plans d'action intersectoriels coordonnés et intégrés.

Le programme d'action national adopté au lendemain du Sommet de l'enfant a visé, en particulier, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration du statut nutritionnel de l'enfant et des femmes enceintes ou allaitantes, la promotion de

l'accès universel à l'éducation de base, et à l'assistance aux enfants vivant dans des conditions difficiles.

En dépit des résultats probants que nous avons enregistrés dans différents domaines, nous entendons intensifier nos efforts en nous appuyant sur les différentes structures publiques, mais également sur les associations non gouvernementales algériennes, dont je voudrais saluer ici le dévouement à la cause de l'enfant.

Pour terminer, depuis trois ans, le Gouvernement algérien a adopté un train de mesures sociales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, et dont la cible est l'enfant. Parmi ces mesures, je citerai : l'allocation scolaire à chaque enfant destinée à aider les familles à revenu modeste, la réintroduction généralisée de la cantine scolaire pour garantir les minima nutritionnels, et le transport scolaire gratuit dans les zones rurales enclavées ou difficiles d'accès.

Les enfants sont notre bien le plus précieux, ils symbolisent notre pérennité comme ils sacralisent notre existence. Ils portent aussi les germes de l'espoir d'un monde plus équitable et plus juste, empreint de paix et de tolérance, de compréhension mutuelle et de solidarité effective.

Ensemble, nous avons la responsabilité historique de restructurer l'action internationale autour du développement en conciliant les remarquables progrès de l'humanité avec l'impérieuse nécessité de résoudre la lancinante question de la pauvreté pour une meilleure prise en charge des problèmes que rencontrent les enfants en tant que composante la plus vulnérable et la plus fragile de la société.

Ensemble, nous nous devons de réagir à temps et faire en sorte que la pauvreté et la misère ne soient pas une fatalité pour les générations futures. Ensemble, nous nous devons d'agir afin de léguer à nos enfants un monde qui soit, comme nous le proclamerons dans notre Déclaration finale, effectivement digne d'eux.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole S. E. Mme Aisha Ismail, Ministre aux affaires féminines du Nigéria.

**Mme Ismail** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Bureau, qui ont soigneusement préparé cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je voudrais également rendre hommage aux efforts

inlassables des dirigeants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui, sous la conduite de Carol Bellamy, ont contribué à l'organisation de cet événement.

Il y a 10 ans, nous nous réunissions ici pour débattre de la manière dont nous pourrions faire du monde un endroit meilleur pour nos enfants. Notre déclaration à l'époque avait été détaillée et ambitieuse. Il convient de nous demander en cette occasion si la situation des enfants dans le monde est meilleure aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Ce matin, le Secrétaire général a répondu à cette question cruciale quand il a déclaré que le sort des enfants ne s'était pas considérablement amélioré. Les tendances mondiales montrent que les enfants sont encore victimes de traitements inhumains, de sévices, d'exploitation et de privations. La traite et l'exploitation sexuelle des enfants continuent de sévir alors que de nouveaux phénomènes, tels que l'implication des enfants dans les conflits armés, apparaissent.

Les enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de la société, sont également les victimes principales des conflits armés. Nous sommes réunis ici aujourd'hui non pas simplement pour parler des enfants du monde mais pour tracer une voie nouvelle qui les extirpera de la pauvreté. C'est d'une importance cruciale, les adultes d'aujourd'hui étant les enfants d'hier. En fait, beaucoup de ceux qui étaient des enfants lorsque l'Assemblée s'est réunie il y a 10 ans sont maintenant des adultes. Et les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. C'est pourquoi le Nigéria se félicite de la participation des enfants à cette session extraordinaire. Nous saluons leurs représentants et les assurons que nous apprécions leur contribution à nos délibérations.

Les problèmes et les difficultés auxquels les enfants sont confrontés aujourd'hui sont peut-être plus profonds, plus enracinés et plus généralisés en Afrique que sur tout autre continent. Les chiffres sont tout simplement terrifiants. L'Afrique a le plus grand nombre d'enfants orphelins du VIH/sida, le plus grand nombre d'enfants non scolarisés, le plus grand nombre d'enfants qui souffrent de la malnutrition et le plus grand nombre d'enfants qui meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Lorsque nous tenons compte du fait que des enfants souffrent des effets des conflits armés, la dimension tragique de cette sombre situation devient encore plus manifeste. Pourtant, l'Afrique est le continent le moins en mesure de relever ces défis

malgré les meilleurs efforts déployés par ses gouvernements et ses peuples.

La pauvreté est la cause profonde des problèmes que j'ai mentionnés. Je suis attristée au rappel, que la semaine dernière encore, les images d'enfants mourant de faim dans les bras de leurs mères en Afrique méridionale étaient diffusées dans le monde par la World Service television. Nous sommes tous mis en accusation. Cette Assemblée doit décider que, désormais, aucun enfant ne mourra de faim. La seule façon d'atteindre cet important objectif est que tous les gouvernements et peuples du monde s'unissent pour libérer tous ceux qui sont pris au piège de la pauvreté. C'est la seule manière dont nous pourrions réparer notre échec collectif à redonner le sourire aux enfants à travers le monde.

Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, sont pris sous le joug de la dette. Ils font face aux plus grands défis dans le domaine du développement, pourtant ils disposent des ressources financières les plus modestes. Le fait que de larges portions de leur revenu national – parfois jusqu'à 40 % – sont consacrés au service de la dette aggrave le problème. Notre expérience au Nigéria montre que la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes globaux conçus pour faire face à la pauvreté de nos enfants et femmes a été entravée par le manque de ressources financières. L'année dernière, le Nigéria a dépensé la colossale somme de 1,7 milliard de dollars pour le service de la dette extérieure et seulement une somme dérisoire de 300 millions de dollars a été consacrée au secteur social – le secteur le plus essentiel à la survie des enfants et des femmes.

Une mesure pratique à prendre pour démontrer notre engagement serait de commencer sans autre délai à mettre en oeuvre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. C'est pour cette raison que le Nigéria n'a pas cessé de demander l'annulation de la dette extérieure. Nous sommes convaincus que la dette extérieure est non seulement un fardeau mais également un obstacle à l'exécution de programmes efficaces en faveur des enfants et les femmes et qui sont conçus pour les sortir de la pauvreté. Une approche serait que les nations créditrices effacent ces dettes en les convertissant en des fonds de développement pour financer des programmes de réduction de la pauvreté en faveur des enfants et des femmes. Les nations créditrices ne devraient pas craindre que les fonds accumulés par suite de

l'annulation de la dette soient détournés à d'autres fins. Nous sommes tous attachés au partenariat pour le développement. Nous pouvons donc ensemble convenir de programmes par le biais desquels des ressources qui auraient été utilisées pour le service de la dette seront utilisées en faveur des enfants. À notre avis, c'est la façon la plus sûre de traduire nos paroles dans les faits. C'est la façon la plus sûre d'établir un monde libre, digne et sûr pour les enfants. Et c'est la façon la plus sûre de préparer un avenir meilleur pour les enfants du monde, comme ils l'ont demandé aujourd'hui.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Bibi Shadick, Ministre du travail, des services humains et de la sécurité sociale du Guyana.

**Mme Shadick** (Guyana) (*parle en anglais*) : Il y a plus d'une décennie, lorsque l'Assemblée générale a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant, son message était clair : nos enfants et nos adolescents, tout en jouissant de droits égaux et inaliénables en tant qu'êtres humains, avaient besoin de soins et d'une protection particuliers pour réaliser pleinement leur potentiel. Nous avons tous répondu à cet appel, et aujourd'hui la Convention est devenue l'instrument international le plus largement ratifié et le point de départ des plans d'action nationaux et régionaux relatifs aux enfants. Nous avons veillé à ce que le premier Sommet mondial pour les enfants, qui a fait porter ses efforts sur la survie, la protection et le développement de l'enfant repose sur les principes mêmes de la Convention. Cette session extraordinaire, qui est appelée à mettre en place une vision commune pour un monde digne des enfants, ne saurait faire abstraction des principes importants qui ont été établis par la Convention.

Les enfants et les adolescents restent un groupe vulnérable au sein de la plupart des sociétés. Les rapports mondiaux qui, depuis 1990, réfléchissent à la situation des enfants admettent qu'une intervention soutenue est nécessaire si l'on veut que les droits des enfants soient respectés et promus. Dans le domaine de la santé, par exemple, le droit à la santé ne peut être garanti que s'il y a une réduction des maladies infantiles grâce à une vaccination plus répandue, à l'amélioration des soins de santé et à l'octroi de services sociaux de base. Par ailleurs, l'égalité d'accès à l'instruction, à l'eau salubre, à l'assainissement sûr et à une meilleure nutrition ont eu pour effet d'améliorer l'état de santé de nos enfants. Lorsque le climat est

favorable à la famille, à la collectivité et en particulier aux mères, le bien-être des enfants s'en trouve renforcé. L'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme, l'endigement de la pandémie de VIH/sida et des effets qui en découlent pour les enfants, les familles, les collectivités et l'économie nationale sont tout aussi importants. C'est aussi le cas de l'accès pour tous et en toute égalité aux technologies de l'information et aux miracles des avancées scientifiques et techniques.

Le Guyana porte témoignage de l'utilité d'interventions soutenues en faveur des enfants et des adolescents. Grâce au plan d'action national en faveur des enfants, les préoccupations essentielles relatives aux enfants et aux femmes ont continué à figurer parmi les priorités politiques et sociales des autorités nationales, et la réalisation d'objectifs identifiables est déterminée en temps voulu. Les priorités que le Guyana a énumérées dans ce plan sont la famille, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'instruction et l'alphabétisation, les enfants vulnérables – y compris les enfants sans abri et les enfants handicapés – et les droits juridiques et constitutionnels de l'enfant. On a enregistré des succès dans tous ces domaines, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le Gouvernement guyanien poursuivra son programme actuel pour assurer l'assainissement de base et améliorer les systèmes d'adduction d'eau dans les zones urbaines tout en élargissant l'accès à des services d'approvisionnement en eau dans les communautés rurales. De même, il continuera de faire une large place à la gestion générale du système de prestations sanitaires, ainsi qu'au renforcement et à l'élargissement des soins de santé primaires, secondaires et tertiaires, compte tenu de la réduction importante de la mortalité infantile qui a baissé de 50 % environ au cours de la dernière décennie, et de l'amélioration marquée de la couverture vaccinale pour les cinq antigènes. Par ailleurs, face au problème que représente l'augmentation du nombre des jeunes gens qui sont contaminés par le VIH/sida dans le pays, le Gouvernement encourage la recherche et la fabrication d'antirétroviraux pour faciliter le programme de distribution gratuite de médicaments, actuellement en place dans les hôpitaux publics, pour ceux qui sont touchés, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention de la transmission materno-foetale de la maladie.



Reconnaissant le lien étroit qui existe entre l'éducation et la santé, le Gouvernement guyanien est résolu à faire respecter le droit de tous les citoyens guyaniens, comme le prévoit la Constitution, à un enseignement gratuit, depuis la maternelle jusqu'à l'université. Cependant, il a été reconnu que l'on pourrait améliorer la qualité de l'enseignement de même que l'accès à l'enseignement. À cet égard, on a prêté attention au renforcement et à l'élargissement de l'infrastructure éducationnelle, en particulier dans les zones rurales. Un programme d'alphabétisation a été lancé en 1996 en vue d'améliorer l'aptitude à la lecture mécanique aussi bien que critique, ainsi que pour améliorer les compétences en matière de consultation et développer la confiance en soi. De même, des programmes sont actuellement en place afin de réduire le nombre d'enfants non scolarisés, d'augmenter la couverture éducationnelle des enfants ayant des besoins spéciaux, d'offrir une rééducation aux enfants handicapés et à leurs familles et d'élargir la portée de l'éducation préscolaire.

Les priorités nationales cette année visent au respect des droits des enfants, y compris le droit à une identité, prouvée par un certificat de naissance, et à la promulgation d'un projet de loi sur les enfants pour faire concorder les lois nationales avec la Convention relative aux droits de l'enfant. À ce projet de loi fait pendant un autre projet qui prévoit la création d'un tribunal pour enfants qui relèvera de la juridiction de la Cour suprême, et une attention étroite est accordée à l'amélioration des procédures judiciaires pour la désinstitutionnalisation des enfants et pour l'établissement ou l'amélioration des systèmes de prévention et de réadaptation pour les enfants en conflit avec la loi, pour les enfants ayant besoin de soins et de protection, les victimes de sévices et les enfants qui commettent des crimes, les enfants et les adolescents à risques et les enfants handicapés.

La persistance de la pauvreté et ses conséquences catastrophiques sur la vie des enfants restent une source de préoccupation constante pour le Gouvernement guyanien. La nature complexe de la pauvreté au Guyana a fait l'objet récemment d'un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté dont l'objectif est d'améliorer la vie de tous les Guyaniens. Lorsque des stratégies sont proposées pour venir à bout de cette calamité, on ne saurait faire abstraction du rôle de la communauté internationale. Le Guyana a noté avec un plaisir tout particulier les

nouveaux engagements qui ont été pris en avril dernier en faveur de l'augmentation des fonds internationaux qui seront mis à la disposition des pays en développement pour leur développement. Des efforts concertés doivent continuer d'être consentis pour mettre fin à la baisse de l'aide au développement. Il faut faire face sans tarder aux énormes obligations au titre du service de la dette que les pays pauvres assurent si l'on veut que ces derniers puissent jouer un rôle actif dans leur propre développement national.

Les barrières commerciales qui continuent de faire obstacle aux exportations des pays en développement doivent être abolies. Il ne faut pas que les flux mondiaux de capitaux et d'investissements se limitent à quelques pays et régions. Par conséquent, pour le Guyana, un monde digne des enfants doit se fonder sur la dignité, des droits de l'homme égaux et inaliénables, la liberté, la justice, la paix, le progrès social et le développement économique. Il s'agirait d'un monde dans lequel la croissance économique mondiale et nationale se traduit par le bien-être socioéconomique de tous. Dans ce monde-là, on n'aurait pas besoin de se fixer des objectifs pour réduire de moitié le nombre de personnes – elles sont plus d'un milliard à l'heure actuelle – des femmes et des enfants pour la plupart – qui vivent dans la pauvreté. La recherche et le développement auraient pour objectif le progrès social plutôt que le profit et les gains, de telle sorte que tout le monde pourrait se faire soigner à peu de frais. Les enfants auraient la garantie d'une éducation égalitaire et de qualité, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leur origine. Rien ne favoriserait l'exploitation économique, sexuelle ou autre des enfants. Le phénomène des enfants des rues disparaîtrait en même temps que les familles et les individus bénéficieraient de l'appui économique et social et des possibilités qui leur permettraient de bien vivre. En période de guerre, les combattants respecteraient le caractère sacré de l'enfance.

Nous, Guyaniens, sommes convaincus que cette vision est réalisable. Avec un engagement ferme à tous les niveaux à l'égard de la démocratie, du respect de la primauté du droit et des politiques favorisant l'équité, le progrès social s'implantera fermement. Nous invitons tous les enfants participant à cette session extraordinaire à montrer la voie à suivre pour déboucher sur un avenir plus prometteur. En effet, ils ne sont pas simplement des observateurs du processus

de développement; ils sont aussi des acteurs importants dont les points de vue et les actions détermineront le monde de demain.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Pío Cabanillas, Ministre porte-parole pour le Gouvernement de l'Espagne.

**M. Cabanillas** (Espagne) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de souligner que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et le pays associé Chypre, se rallient à cette déclaration.

En premier lieu, je souhaite remercier le Secrétaire général de l'excellent rapport intitulé « Nous, les enfants », qui constitue une base solide pour l'élaboration des futurs programmes en faveur des enfants et des adolescents. Je tiens également à remercier S. E. Mme Patricia Durrant, Présidente du Comité préparatoire de la session extraordinaire ainsi que les autres membres du Comité pour les efforts qu'ils ont consacrés à ce processus.

De même, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à sa Directrice générale, Mme Carol Bellamy, pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve pour améliorer la situation des enfants dans le monde, et aux comités nationaux pour l'UNICEF, pour leur excellent travail de soutien et de préparation.

La ratification presque universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'impact que cette ratification a eu sur la vie quotidienne des enfants ont constitué, sans comparaison, la plus importante réalisation au profit des enfants de la décennie écoulée. Je réitère mon appréciation que la Convention représente sans aucun doute la norme à atteindre dans toutes nos activités, avec et pour les enfants. Depuis l'adoption de la Convention et la tenue du Sommet mondial pour les enfants en 1990, nous avons réalisé des progrès concrets dans tous les domaines des droits de l'homme et dans l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Nous avons réalisé ceci grâce aux grandes conférences et aux conventions des Nations Unies et à leur suivi, ce qui a

débouché sur la Déclaration du Millénaire, qui établit un programme clair pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

De plus, dans tous les pays de l'Union européenne, l'application de la Convention est devenue l'une des principales préoccupations nationales, et se trouve intégrée à toutes les politiques et à tous les processus de prise de décision. À cet égard, l'Union européenne fonde toutes ses initiatives en faveur de l'enfance sur les quatre principes de base de la Convention : l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la survie et le développement, et la participation.

Ainsi, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne réaffirme l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et en prenant en compte son point de vue. De plus, des mécanismes de contrôle de l'application de la Convention ont été mis en place. Dans un grand nombre de pays ont été créés des médiateurs pour les enfants ou des institutions similaires, et le Comité des droits de l'enfant réalise un travail fondamental pour l'évaluation des progrès réalisés dans l'élaboration de recommandations pour l'application pleine et entière de la Convention.

L'Union européenne a aussi promu ces principes juridiques dans le cadre des travaux d'organismes régionaux et mondiaux comme l'UNICEF, et nous sommes heureux de constater qu'ils sont totalement intégrés dans ses mandats et programmes. De même, la notable augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations locales actives dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant dans le monde entier a contribué à une acceptation mondiale des principes et des valeurs consacrés dans la Convention.

Aussi, aujourd'hui et ici-même, souhaitons-nous réitérer notre détermination à adopter des politiques gouvernementales pour la reconnaissance des droits de l'enfant, afin de créer « un monde digne des enfants ». Et, à cet égard, nos priorités sont les suivantes. Premièrement, et fondamentalement, nous pensons que nos initiatives en faveur des enfants doivent être fermement ancrées dans les conventions relatives aux droits de l'enfant, en tant que cadre légal et référence nécessaire de la reconnaissance de ces droits. À cet égard, nous exhortons tous les États parties à retirer immédiatement toutes les réserves incompatibles avec les objectifs et la finalité de la Convention, et à

réexaminer périodiquement les autres réserves, avec pour objectif de les ôter.

En effet, la Convention a mis en place une force puissante capable de consolider les droits des enfants dans le monde entier. Nous nous félicitons de la récente entrée en vigueur des deux Protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En raison de son importance, nous appelons instamment tous les États à la ratifier, et ceux qui l'ont déjà fait, à l'appliquer intégralement.

Deuxièmement, l'autre priorité essentielle de l'Union européenne est d'oeuvrer en faveur de l'abolition de la peine capitale. Dans le cadre de cette session extraordinaire, nous lançons à notre tour un appel urgent à mettre fin à cette pratique, ainsi qu'à celle de la peine de prison à perpétuité, pour les personnes âgées de moins de 18 ans au moment de la commission du délit.

Troisièmement, l'Union européenne est préoccupée de ce que la santé en matière de reproduction et de sexualité des jeunes est devenue un domaine négligé. Dans de nombreux pays, le VIH/sida s'est répandu rapidement parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Par ailleurs, il naît chaque année 30 millions d'enfants de mères adolescentes; et de nombreuses mères de moins de 20 ans courent le risque de mourir en couches. De plus, la condition de mère adolescente limite les perspectives d'avenir, en particulier en ce qui concerne son éducation ou ses revenus financiers. Nous devons d'urgence aborder ces questions. Les jeunes doivent être capables de décider de façon adéquate et sûre de leur comportement sexuel. En conséquence, ils doivent pouvoir avoir accès à des services et à des informations de qualité sur la santé en matière de reproduction et de sexualité, comme nous en sommes convenus au Caire et à Beijing.

Quatrièmement, les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire nous engagent à réduire d'ici à l'an 2015 la mortalité infantile des deux tiers et la mortalité maternelle des trois quarts, sur la base des chiffres actuels. Pour atteindre ces objectifs, nous devons développer des services sociaux, des services préventifs de santé et d'assistance sanitaire équitables, accessibles et efficaces.

Il faut mentionner tout particulièrement le travail des enfants, qui a été une des priorités du programme international des années 90, qui a abouti à l'adoption de la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. L'Union note avec satisfaction l'augmentation du nombre des États ayant ratifié la Convention No 138 de l'OIT, concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, et elle souligne son importance pour l'abolition effective du travail des enfants et pour l'établissement d'un âge minimum pour l'admission à l'emploi.

Tous les États ont aussi accepté de fournir une éducation primaire gratuite et de qualité tant pour les garçons que pour les filles. Cette éducation doit aussi être poursuivie équitablement aux garçons comme aux filles atteints de handicaps physiques ou mentaux. Nous devons nous assurer que leurs sont inculquées les valeurs de tolérance, du respect de la diversité et de la protection de l'environnement. Cela souligne et renforce notre conviction que les enfants ont le droit de vivre à l'abri du racisme, de la xénophobie, de l'intolérance et de toutes les formes de discrimination.

Enfin, nous sommes pleinement déterminés à écouter les garçons et les filles avec sérieux et attention pour ce qui concerne les questions qui les touchent. Nous reconnaissons que les garçons et les filles sont des participants actifs dans la construction de notre société, et nous reconnaissons l'importance de leur vision et de leurs critères dans l'élaboration d'une stratégie future commune. Cette session extraordinaire reflète formellement cette importance, comme le témoigne la présence de ces enfants parmi nous. Nous écoutons leurs recommandations avec beaucoup d'intérêt.

Les objectifs que j'ai soulignés sont ambitieux, mais je crois qu'ils sont réalisables. Nous sommes convaincus de ce que la défense des droits des enfants est une tâche qui nous incombe à tous. La coopération et la collaboration internationales peuvent contribuer à l'application pleine et entière des obligations et des principes de la Convention à travers le monde. À cette fin, nous allons faire fond sur le Consensus de Monterrey et son accord pour mettre en place un nouveau partenariat entre tous nos pays, en vertu de notre engagement réaffirmé d'atteindre l'objectif d'affecter 0,7 % de notre produit national brut à l'aide publique au développement. Les États membres de

l'Union européenne ont décidé d'accomplir les efforts nécessaires pour atteindre collectivement au sein de l'Union européenne une moyenne de 0,39 % d'ici à l'an 2006.

Nous devons veiller à ce que le plan d'action dont nous conviendrons ici ne reste pas lettre morte. Nous reconnaissons que nous serons responsables envers tous les enfants si nous n'atteignons pas cet objectif. Ainsi, bien que les progrès soient évidents, il reste malgré tout un long chemin à parcourir pour faire face aux défis actuels. Les événements tragiques du 11 septembre ont fait clairement apparaître à quel point la paix était fragile, et ils ont renforcé notre conviction qu'il est nécessaire d'élaborer un programme d'action qui soit à la fois clair et exigeant afin d'assurer un cadre global en matière de droits de l'homme pour les enfants. Nous espérons que cette session extraordinaire sera pour nous une occasion de réaffirmer notre engagement envers les droits des garçons et des filles du monde entier. Nous croyons que c'est le seul moyen de parvenir au progrès et au développement de l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Diarra Asoussatou Thiero, Ministre de la promotion de la femme, des enfants et de la famille de la République du Mali.

**Mme Thiero** (Mali) : je voudrais tout d'abord transmettre au Président les vœux de succès de S. E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, qui, pour des raisons d'État, n'a pu être présent parmi nous aujourd'hui pour partager ses réflexions pour bâtir un monde digne des enfants. Je voudrais aussi d'emblée saluer l'action positive et déterminée du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sous le leadership de Mme Carol Bellamy, pour faire de la question de l'enfance une priorité politique pour notre organisation et pour le devenir de nos États.

Il y a 12 ans, les dirigeants du monde ont pris des engagements pour la sauvegarde des droits des enfants dans toute leur plénitude. Le Mali, qui a coprésidé le Sommet mondial pour les enfants de 1990, a respecté ses engagements à travers une série d'actions au plan national, régional et international. Ainsi, aux plans national, je voudrais mentionner l'adoption du Plan d'action nationaux 1992-2000 comprenant les volets « survie », « développement » et « protection de l'enfant », l'institutionnalisation du Parlement des

enfants et la mise en place d'un comité interministériel pour la mise en oeuvre du Plan d'action. De même, nous achevons les formalités d'adoption du code de protection de l'enfant. En outre, nous avons ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que les Protocoles facultatifs et autres traités relatifs aux droits de l'enfant adoptés par notre organisation.

Le projet de document intitulé « Un monde digne des enfants » (A/AC.256/CRP/Rev.3), que ma délégation souhaite voir adopter à l'issue de la présente session est une réaffirmation des engagements du Sommet mondial de 1990. À cet égard, nous appuyons les dispositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/S-27/3) et dans le Plan d'action, qui constituent un véritable support du mouvement mondial en faveur de l'enfant. Dans cette perspective, le Mali a abrité la première rencontre internationale pour l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains. Cette importante rencontre a formulé les principes directeurs dans le domaine de la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et/ou économique, des formes de maltraitance et/ou de violence, de l'éducation, du travail des enfants, ainsi que de la situation des enfants dans les conflits armés et des enfants déplacés et réfugiés.

De même, nous avons élaboré et mis en oeuvre un plan d'action conjoint du Gouvernement et de la société civile pour le suivi du mouvement mondial en faveur des enfants. Dans le même ordre d'idée, nous avons élaboré un plan de lutte contre le trafic des enfants et signé avec la Côte d'Ivoire une convention bilatérale en matière de lutte contre le trafic des enfants, ce qui est une première du genre en Afrique. En outre, le Mali a organisé, en mai 2001, la rencontre des Premières Dames d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile à l'horizon 2010.

Je voudrais, pour terminer, souligner qu'ensemble, nous pouvons et nous devons faire du monde un monde digne des enfants, un monde débarrassé du fléau de la pauvreté, de la guerre et de la pandémie du VIH/sida, conformément du reste à la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Mali prendra toute sa part dans cette croisade, car c'est l'heure de passer de la parole à l'action.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Roberto Interiano, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Salvador.

**M. Interiano** (*parle en espagnol*) : Je voudrais adresser au Président et aux autres membres du Bureau nos sincères félicitations à l'occasion de leur élection pour mener les travaux de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Pour des raisons bien connues de tous, cette session extraordinaire a dû être reportée jusqu'à aujourd'hui, mais nous nous sommes réunis dans le même esprit constructif et résolu pour adopter des décisions en faveur des enfants. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, pour son leadership indéniable et pour les efforts qu'il déploie pour que la voix des enfants se fasse clairement entendre dans cette instance mondiale. Je remercie également la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui a apporté sa précieuse contribution à ces efforts.

Depuis le Sommet mondial pour les enfants et la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, en mai 1990, nous avons défini des engagements nationaux qui se sont concrétisés dans le Plan d'action en faveur des enfants pour la période 1991-2000. La signature des accords de paix en janvier 1992 nous a permis non seulement de mettre fin à un conflit armé, mais aussi de prendre un nouveau départ, à savoir unir nos efforts pour maintenir la paix et édifier une société plus saine, plus éduquée et plus démocratique.

Notre pays a réalisé des progrès importants en matière institutionnelle et juridique, ce qui a eu un effet direct sur la réalité quotidienne de nos enfants et de nos adolescents. Nous avons formulé des politiques nationales et créé des institutions et des dispositions législatives pour la protection de l'enfance en situation de risques et d'exclusion sociale et pour la protection des droits et de l'épanouissement de la femme.

Le Salvador est un pays très vulnérable aux catastrophes naturelles. Cependant, nous avons engagé des réformes importantes en matière d'éducation, réformes qui accentuent la décentralisation et la participation des collectivités et des enfants eux-mêmes; nous avons révisé les programmes d'études en y incorporant des éléments importants tels que les valeurs, les sexes, les droits de l'homme et

la protection de l'environnement. Nous avons également consolidé la réforme du secteur de la santé sur la base des principes susmentionnés.

Depuis 1999, nous avons engagé des consultations publiques avec des enfants et des adolescents, des entités étatiques et la société civile en vue de définir une politique nationale en faveur du développement intégré de l'enfance et de l'adolescence basé sur leurs droits. Ceci favorise la mise en place d'un cadre politique institutionnel qui réponde à la problématique existante, qui permette d'harmoniser la législation et de faire participer la communauté et les enfants et les adolescents, qui souligne l'importance de la gestion locale, des mécanismes de protection et de contrôle et de la communication sociale en tant que support à la responsabilité collective et inéluctable que nous avons vis-à-vis des enfants.

Nous coordonnons un effort intégré fait par les trois organes de l'État en vue de formuler un avant-projet de code de l'enfance et de l'adolescence. Nous disposons aussi d'un Conseil national de la santé mentale, indication de la priorité de premier ordre que le Gouvernement accorde à la promotion, au traitement et à la réhabilitation de la santé mentale de toute la population.

L'Institut salvadorien de la protection du mineur, créé en 1993, a été réorganisé et joue actuellement un rôle plus préminent de promotion, de contrôle et d'évaluation et, dans une moindre mesure, d'exécution. Il coordonne l'exécution de la politique nationale en faveur de l'enfance, sans oublier la protection spéciale des enfants et des adolescents socialement défavorisés. En outre, il a exécuté des programmes plus complets qui favorisent la réinsertion des délinquants juvéniles.

Le programme national « Pays jeune » mobilise des ressources en provenance de 17 institutions publiques et privées. Il met à la disposition des enfants, des adolescents et des jeunes de véritables espaces participatifs pour la promotion des sports, des loisirs, de la culture, de la protection de l'environnement, de la prévention des catastrophes, de la formation technique et professionnelle, de la défense de l'identité culturelle et de l'organisation de la jeunesse, et il facilite leur insertion productive.

La stratégie adoptée par l'Alliance pour la mise en oeuvre de politiques sur les enfants a renforcé les programmes de santé et amélioré l'attention globale clinique et communautaire en faveur des enfants et de

la famille. Un programme de soins précoces et d'éducation de base est en voie d'enrichissement grâce à une alliance entre Plan International et *Save the Children*. Des programmes alimentaires et de nutrition sont mis en oeuvre avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'UNICEF. Un programme national est élaboré pour l'élimination progressive des pires formes de travail des enfants et contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et le trafic des enfants. Des actions sont lancées en vue de promouvoir l'allaitement maternel.

Un certain nombre de lois ont été adoptées, parmi lesquelles le code de la famille, une loi visant à protéger contre le VIH/ sida et à le prévenir, une loi contre la violence dans les foyers, une loi sur la délinquance juvénile et une loi sur la protection de l'environnement. Par ailleurs, nous avons ratifié les Conventions No 138 et No 182 de l'Organisation internationale du Travail ainsi que d'autres dispositions en faveur des enfants et des adolescents.

Des progrès ont été réalisés dans la réalisation de la majorité de nos objectifs. Mais les défis continuent d'être importants. Cette situation est aggravée par l'instabilité socioéconomique à l'étranger, la présence de maladies évitables, la prolifération du VIH/sida, le trafic et l'usage de drogues, la pauvreté et ses conséquences, les grossesses chez les adolescentes, la malnutrition maternelle et infantile, la présence de réseaux organisés, et la prise de conscience sociale insuffisante quant à toutes les formes d'exploitation et d'abus qui compromettent les droits fondamentaux des enfants et des adolescents.

Nous avons la responsabilité, en tant que dirigeants du monde, d'unir nos efforts pour combattre la pauvreté et la corruption, réduire la bureaucratie et créer des possibilités de développement pour la famille et ses membres. Ce que nous faisons aujourd'hui de façon constructive est ce qui restera dans notre histoire car la vie requiert amour et respect, progrès, courage et détermination. Si nous parlons de justice, la justice et la sagesse, nous dictent d'assurer à nos enfants et à nos adolescents les opportunités dont ils ont vraiment besoin.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Imre Szakács,

Secrétaire d'État, Ministre de la jeunesse et des sports de la Hongrie.

**M. Szakács** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Une grande préoccupation de mon gouvernement au cours des quatre dernières années a été de devenir un Gouvernement pour les familles. Pour réaliser cet objectif, nous avons défini de nouveaux principes pour soutenir les familles et les enfants au cours des quatre dernières années écoulées.

Mon gouvernement a fixé une série de principes pour une politique familiale nationale, dont l'objectif est de renforcer le niveau de vie des familles, consolider la sécurité de la vie familiale et encourager une croissance de la population. Cette politique a été introduite pour que le droit de la famille aux allocations ne dépende pas d'un revenu, mais soit plutôt un droit civique qui récompense le fait d'élever des enfants. L'assistance accordée aux familles avec enfants implique, d'une part, des allocations générales pour toutes les familles avec enfants, et d'autre part, un appui supplémentaire aux familles qui vivent dans des conditions défavorables. Cette aide spécifique vise à permettre aux enfants de familles pauvres de vivre décemment. Notre loi sur la protection de l'enfance intègre une allocation familiale supplémentaire qui remplace les soins ordinaires aux enfants, et elle offre une allocation d'études unique pour les enfants scolarisés.

Le Gouvernement hongrois, préoccupé par la situation des enfants et des jeunes, a créé un Ministère de la jeunesse et des sports au début de l'année 1999. L'un des principaux changements dans la loi sur la protection de l'enfant a été la création de postes de représentants des droits des enfants et de chargés des problèmes des familles et des enfants, s'occupant de la protection effective des droits des enfants. Ces postes légaux seront effectifs en 2003.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de communication pour les jeunes, qui vise d'abord à faire participer les organisations de jeunes et d'enfants à la définition des priorités gouvernementales et la répartition la plus large possible des ressources. Une attention particulière est accordée à la coopération avec les grandes organisations familiales et d'handicapés. Le Gouvernement a établi plusieurs programmes d'appui à la création et au fonctionnement d'organisations autonomes d'enfants et de jeunes afin d'encourager la participation des enfants.

L'an dernier, une campagne a été lancée pour lutter contre les programmes de médias qui étaient devenus surchargés de violence gratuite. Notre objectif à long terme est de créer une marque qui couvrirait tous les domaines impliquant les enfants et les jeunes et signalerait aux parents que les programmes ne contiennent pas de violence.

En termes de protection d'enfants et de jeunes, nous nous intéressons à l'élimination de l'abus de drogues. Une stratégie dans ce domaine a été élaborée et approuvée l'an dernier par le Gouvernement et les partis d'opposition. De nouveaux projets modèles de prévention de la toxicomanie ont été lancés avec l'aide du Gouvernement et ils incluent la prévention de la toxicomanie à l'école. En outre, mon gouvernement a pris des mesures pour protéger les jeunes de l'abus de drogues en aidant des institutions qui proposent en guise d'alternative des activités de loisirs et des programmes sportifs.

En novembre 2001, nous avons été fiers d'accueillir une réunion couronnée de succès, regroupant des participants venus de toute l'Europe, et portant sur des actions à mener contre le harcèlement sexuel des enfants, en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). C'était un honneur pour nous de voir le représentant du Gouvernement hongrois présenter les conclusions de la réunion à la deuxième Conférence mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenue en décembre dernier à Yokohama.

Au cours des 12 années écoulées depuis que des changements politiques ont eu lieu en Hongrie, les conditions ont évolué et permis d'élaborer une nouvelle vision d'avenir pour les jeunes générations. La société d'information est devenue une réalité, et notre adhésion à l'Union européenne est en bonne voie. Pour les jeunes générations, il importe, non seulement qu'une nouvelle vision d'avenir soit façonnée, mais qu'une nouvelle base soit trouvée pour des relations entre l'État et ses jeunes citoyens. Les jeunes générations sont exposées à diverses influences controversées dans cette société dynamiquement mobile. Il est urgent que l'État assume un nouveau rôle en offrant des orientations aux jeunes afin qu'ils puissent distinguer l'utile de l'inutile dans notre monde en changement perpétuel. L'État juge important le fait d'aider les jeunes à se définir par des mesures et des lois spécifiques.

Une loi sur la jeunesse est actuellement en cours d'élaboration conformément à ces principes. Elle a pour objectif d'allouer aux administrations locales, à partir des recettes de l'État, une dotation spéciale en faveur de la jeunesse. Elles seront ainsi en mesure de financer des installations en faveur des enfants et des jeunes. Il importe donc d'indiquer qu'une disposition du projet de loi prévoit un accès gratuit à l'Internet pour tous les jeunes.

Le Gouvernement hongrois est fermement attaché à la pleine mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet important document juridique international constitue une base appropriée pour le respect des droits de l'enfant. Dans ce contexte, je voudrais souligner que la Hongrie est partie à quasiment toutes les conventions relatives aux droits de l'homme, y compris les instruments relatifs aux enfants. Mon gouvernement a signé les deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, et le processus constitutionnel de ratification est en cours.

Je suis absolument convaincu que les enfants devraient être impliqués à la préparation du processus de prise de décisions concernant leurs droits humains et libertés fondamentales.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer notre gratitude au Comité préparatoire pour ses efforts visant à rédiger, à l'occasion de cette session extraordinaire, un document final, cohérent, orienté vers l'avenir et faisant l'objet d'un consensus. La Hongrie est également préoccupée par l'écart important existant entre les intentions politiques et les résultats obtenus. Dans ce contexte, je voudrais souligner que nous ferons le maximum pour élaborer un document final qui énonce les priorités et les objectifs ciblés en ce qui concerne le plein respect des droits de l'enfant.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Jean Delacroix Bakoniario, chef de la délégation de Madagascar.

**M. Bakoniario** (Madagascar) : Je me réjouis de l'opportunité que m'offre cette tribune de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants pour partager avec l'ensemble de la communauté internationale les préoccupations et aussi l'espoir qu'inspire à la nation malgache la création d'un monde digne des enfants. Je suis convaincu que les talents de diplomate et

l'expérience du Président contribueront à faire de notre conférence une réussite, avec des résultats conformes à nos attentes.

Je voudrais avant tout exprimer mes félicitations les plus vives à S. E. Mlle Patricia Durant, Représentante permanente de la Jamaïque, Présidente du Comité préparatoire pour l'efficacité avec laquelle elle a conduit les travaux du Comité préparatoire. Mes félicitations vont également aux membres du Bureau.

Je ne saurais continuer mon allocution sans remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour son rapport (A/S-27/3) très riche, qui nous a servi de base pour nos discussions, ainsi que la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Carol Bellamy et son équipe pour le travail considérable de sensibilisation sur les besoins et les droits de l'enfant, qu'ils ont accompli au niveau mondial, et notamment de leur contribution en tant que secrétariat de cette session.

Fidèle aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990, Madagascar se félicite des résultats des conférences régionales préparatoires en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en particulier le Forum panafricain sur l'avenir des enfants intitulé « Une Afrique faite pour les enfants », tenu en Égypte du 28 au 31 mai 2001. En effet, en consultation avec les institutions africaines et internationales compétentes, ainsi qu'avec la société civile et les organisations non gouvernementales, une position commune africaine à laquelle Madagascar adhère entièrement a été élaborée par le Secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Par ailleurs, Madagascar fait siennes les recommandations et dispositions des instruments et déclarations diverses de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organismes qui traitent des problèmes concernant les droits et le bien-être des enfants, telles que l'Initiative de Bamako sur la survie, le développement et l'immunisation universelle des enfants en Afrique; la Déclaration de la trentième réunion ministérielle sur le sida et l'enfant en Afrique de 1994; la Déclaration de Tunis sur le suivi des objectifs de la mi-décennie en faveur des enfants de 1995; la résolution de 1996 proclamant la période de 1997-2006 Décennie de l'éducation en Afrique; et le troisième Sommet de la mission des Premières Dames

d'Afrique pour la paix et les questions humanitaires de Libreville en mai 2001.

Il est connu de tous que la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial pour les enfants comptent parmi les engagements internationaux dont la mise en oeuvre a été suivie avec le plus de rigueur. En outre, l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant, laquelle a été ratifiée ou signée par un nombre record de 192 États, marque, comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général, les efforts déployés en faveur des enfants par les États, bien que les réalisations soient restées modestes.

Par ailleurs, la participation de plus de 400 enfants venant des quatre coins du monde au Forum des enfants, la forte participation à la session extraordinaire consacrée aux enfants, le nombre des chefs d'État et de gouvernement, des dirigeants d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales et de la société civile, des parlementaires, des médias, des organismes de l'ONU, ainsi que des donateurs signifie déjà une grande volonté politique de toute la communauté internationale en vue de compléter les efforts visant à réaliser les objectifs définis par ledit Sommet au niveau tant national qu'international. Les présentes assises nous offrent une opportunité idoine pour renouveler nos engagements car, en effet, il reste beaucoup à faire.

À ce sujet, Madagascar déplore la persistance de la pauvreté dans beaucoup de pays et estime essentiel de placer la lutte contre son éradication au premier plan, de donner la priorité à la matérialisation des ressources promises lors du Sommet au niveau tant national qu'international, d'accroître les investissements dans les services sociaux; de renforcer la coopération régionale et internationale en ce qui concerne les moyens techniques, législatifs, financiers, matériels et d'autres afin de permettre l'élimination des travaux dangereux des enfants ainsi que l'exploitation de leur force de travail, la vente, la traite d'enfants, et d'autres formes de sévices dont ils sont victimes; et d'intensifier la recherche scientifique pour la lutte contre le sida et d'autres maladies infectieuses comme le paludisme, qui tuent la plupart des enfants des pays en développement, en particulier en Afrique.

Nous devons également renforcer la coopération technique et le transfert de la technologie pour que



chaque enfant bénéficie d'un bon savoir dans le cadre de la promotion de l'éducation pour tous.

Il importe également de concrétiser les différentes mesures prises pour le maintien de la paix, la prévention des conflits, qui de plus en plus continuent à bafouer les droits de l'enfant, renforcer les mécanismes déjà existants pour l'assistance humanitaire en cas de catastrophe naturelle, afin de répondre en premier lieu aux besoins des femmes et des enfants, et accorder une attention particulière aux enfants réfugiés dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

Dans ce contexte, il est temps que la communauté internationale réponde promptement à l'appel du Sommet du Millénaire afin que priorité soit donnée aux enfants de l'Afrique, principales victimes des fléaux de notre siècle.

Au nom de la République de Madagascar, je réaffirme les engagements pris lors de la participation de sa délégation au Sommet mondial pour les enfants. La participation au Forum et la présence d'enfants délégués malgaches à cette session témoignent de sa volonté politique d'oeuvrer davantage en faveur des enfants, qu'elle considère non seulement comme acteurs indispensables pour le présent mais aussi comme des édificateurs du futur.

Au niveau national, Madagascar a élaboré un programme d'action national pour le redressement social axé sur la réduction du taux de mortalité infantile et maternelle ainsi que du taux de malnutrition. Deux comités ont été mis en place pour assurer la mise en oeuvre et le suivi du Programme national d'action pour le redressement social : un comité de pilotage, placé sous la tutelle du Ministère du plan, composé des hauts responsables des départements sectoriels du Ministère du plan, des organisations non gouvernementales et des bailleurs de fonds; et une cellule de redressement social composée de plusieurs représentants des ministères sectoriels oeuvrant dans le domaine social.

En outre, la lutte contre la pauvreté, le déséquilibre de la sécurité alimentaire et le redressement social constituent les mesures connexes prioritaires du programme du Gouvernement.

Au niveau international, la signature par le Président de la République de Madagascar, Didier Ratsiraka, le 7 septembre 2000, en marge du Sommet

du Millénaire, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants marque la détermination de Madagascar d'oeuvrer en faveur des enfants.

Les bailleurs de fonds participaient à la mise en oeuvre du programme d'action national pour le redressement social selon leur mandat. Ainsi d'une part, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) réalisait ses objectifs du Sommet à travers le Plan cadre de coopération Madagascar-UNICEF pour la période 1996-2000.

Après l'identification d'autres contraintes qui ont retardé la réussite de certains objectifs de la décennie – sécheresse, cyclones, criquets etc. – un volet relatif aux urgences a été ajouté dans ledit plan. D'autre part les agences de l'ONU telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour la population étaient parties prenantes ainsi que d'autres partenaires comme la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole, le Fonds européen de développement, l'Agence allemande de coopération technique, l'Agency for International Development des États-Unis, la Commission économique pour l'Europe et la Coopération française.

Eu égard à ce qui précède, je voudrais, au nom de la délégation malgache, exprimer nos appréciations à tous les organismes qui ont oeuvré en faveur des enfants malgaches et lancer un appel pour qu'ils veillent à ce que la priorité soit toujours donnée aux enfants dans tous les programmes de développement humain.

Qu'il me soit également permis de me faire le porte-parole des enfants malgaches et de lire le message qu'ils souhaitent transmettre à cette occasion historique :

« Nous demandons à ce que les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant soient scrupuleusement respectées et traduites en actions concrètes dans notre vie quotidienne; que les jeunes puissent participer davantage à la vie de citoyens par le biais de réseaux de structure reconnus par l'État. Il est impératif que le

parlement des enfants soit une réalité; que les droits des personnes handicapées soient mieux pris en compte sur le plan interne et international. »

En réponse immédiate à cette requête, ô combien justifiée, je dis « oui » aux enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

**Mme Bellamy** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (*parle en anglais*) : Douze ans après le Sommet mondial pour les enfants, il est impossible de ne pas sentir l'accélération de l'histoire. Nous vivons dans un monde où la seule constante est le changement, où ce qui hier dépassait l'imagination s'est déjà produit aujourd'hui.

Au demeurant, qui au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aurait pu imaginer, alors qu'on calculait les rations de lait des enfants affamés dans l'Europe d'après-guerre, que 56 ans plus tard l'UNICEF s'occuperait de développement, de droits de l'enfant et de l'aide humanitaire à une échelle mondiale?

Le Sommet mondial pour les enfants et la décennie qui a suivi ont entraîné des changements encore plus rapides et des progrès considérables pour les enfants. Peu de temps après l'entrée en vigueur – en un temps record – de la Convention relative aux droits de l'enfant, 71 dirigeants politiques du monde entier ont convenu d'un ensemble d'objectifs ambitieux assortis de délais pour la survie et le développement de l'enfant, la priorité étant accordée aux enfants pris au piège des conflits armés et de la violence, de l'abandon, de la cruauté et de l'exploitation ainsi que de toutes les innombrables conséquences horribles de la pauvreté et de la discrimination.

James Grant, mon éminent prédécesseur, était émerveillé par les retombées du Sommet, notant que plusieurs institutions financières internationales semblaient accepter de plus en plus l'idée que le développement doit commencer au niveau de l'individu et que le bien-être de l'enfant est non seulement un objectif du développement axé sur l'être humain mais aussi un moyen essentiel de parvenir à ce développement.

Alors que nous nous entretenons ici aujourd'hui, une douzaine d'années plus tard, ce qui nous aurait

stupéfiés lors du Sommet mondial est devenu la norme à cette session extraordinaire consacrée aux enfants. Les droits de l'enfant, les droits de la femme et le développement axé sur l'être humain sont maintenant largement considérés comme étant d'actualité. C'est la première fois que l'Assemblée générale aborde la question des enfants dans le cadre d'une session extraordinaire. Jamais une importante réunion de l'ONU n'a invité autant d'enfants et de jeunes à participer en tant que représentants officiels – leur nombre dépassait 250 la dernière fois que nous les avons comptés – dont la plupart se sont préparés à la tâche qui les attendait en participant pendant trois jours à un Forum d'enfants près d'ici.

Comme je l'ai dit hier à la clôture du Forum des enfants aux jeunes représentants qui y participaient, c'est grâce à leur participation que cette session extraordinaire est extraordinaire. L'UNICEF espère que l'esprit d'initiative dont ils ont déjà fait preuve au Forum des enfants cette semaine incitera les dirigeants politiques du monde entier à s'associer à cet effort en faveur d'un monde plus juste et pacifique.

La Convention relative aux droits de l'enfant a permis d'ouvrir une décennie qui a été témoin de la réduction des troubles dus à une carence en iode, grâce à l'iodation du sel, d'une campagne d'immunisation qui a pratiquement fait disparaître la poliomyélite, et d'une distribution à grande échelle de compléments de vitamine A, et a fait progresser la promotion des grands bénéfices de l'allaitement.

Tout cela constitue d'importantes réalisations, pratiquement inimaginables il y a un demi-siècle, qui n'auraient pas été possibles sans les partenariats vitaux mis en place entre les gouvernements, les donateurs, les institutions internationales et de larges pans de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les organisations locales et communautaires, les familles et les enfants eux-mêmes. Elles démontrent ce qui peut être fait lorsque les engagements sont appuyés par des ressources et une volonté politique.

Mais pour les millions de jeunes vies qui ont été sauvées, et pour toutes les vies futures qui ont été améliorées, nous n'avons pas atteint la plupart des objectifs clefs de survie et de développement qui avaient été établis au Sommet mondial, dans des domaines comme l'éducation de base, la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité maternelle, la

malnutrition infantile et l'hygiène. En fait, à l'entame du XXI<sup>e</sup> siècle, les enfants de moins de 5 ans mouraient au rythme de 11 millions par an, pour la plupart de causes que l'on sait parfaitement prévenir, comme la diarrhée, la rougeole ou des infections respiratoires aiguës. Près de 50 millions d'enfants étaient mal nourris, souvent au prix de handicaps liés au développement qui durent toute la vie; et 120 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, dont près de 60 % de filles, n'allaient pas à l'école.

La prolifération des conflits armés continue, elle va croissante et a un impact terrifiant sur les enfants – et elle prépare le terrain à des guerres qui se transmettent de génération en génération. Comme l'a relevé la formidable Graça Machel dans son historique rapport de l'ONU sur l'impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306 et Add.1), des millions d'enfants sont massacrés, violés, mutilés, exploités comme soldats et exposés à des brutalités indicibles. On admet aussi de plus en plus qu'il existe d'autres formes de violence qui constituent de grands obstacles, peu reconnus et peu mentionnés à la survie et au développement de l'enfant. La violence empêche les enfants – en particulier les filles – d'aller à l'école, et elle constitue un problème de santé majeur.

Les progrès au profit des enfants ont aussi été gravement gênés par l'explosion de la pandémie du VIH/sida – qui est si dévastatrice qu'elle inverse déjà des décennies de profits durement acquis au profit des enfants – ainsi que par le nombre croissant de crises humanitaires qui impliquent des enfants et, bien sûr, par le long déclin de l'aide publique au développement.

La pauvreté, les inégalités, le chômage, et les soulèvements sociaux s'étendent aussi rapidement que croît la population humaine, et les perspectives de soulagement ont été obscurcies par la propagation de la crise économique mondiale. De plus, les attentats terroristes du 11 septembre dernier ont mis à vif de nouvelles insécurités. Elles ont traumatisé d'innombrables enfants et ont, malheureusement, causé le transfert de vastes ressources budgétaires vers des dépenses militaires – des ressources qui auraient pu autrement être affectées, au moins en partie, à des services sociaux de base.

Toutefois, malgré l'incertitude qui règne dans le monde, nous pouvons maîtriser le futur comme jamais auparavant. C'est pourquoi cette session extraordinaire

est si importante. Elle représente une occasion pour l'Assemblée générale, non seulement d'examiner les progrès réalisés depuis le Sommet mondial il y a de cela 12 ans, mais aussi de donner une nouvelle impulsion aux engagements internationaux en vue de réaliser une vision globale pour les enfants, maintenant et dans les années à venir.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, dans une économie mondiale de plus de 30 trillions de dollars, existent les connaissances, les ressources et les stratégies permettant de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, en termes de qualité de l'éducation primaire et de l'aide nécessaire pour franchir le passage difficile de l'adolescence à l'âge adulte.

La création d'un monde réellement digne des enfants n'implique pas seulement l'absence de guerres. Cela signifie être sûrs que nos enfants ne mourront pas de la rougeole ou du paludisme. Cela signifie avoir un accès à l'eau potable et à une hygiène adéquate. Cela signifie disposer d'écoles primaires à proximité qui éduquent les enfants gratuitement. Cela signifie changer le monde avec les enfants, garantir leur droit à participer et veiller à ce que leurs points de vue soient entendus et pris en compte. Cela signifie créer un monde digne des enfants, dans lequel chaque enfant peut passer à l'âge adulte en tant que personne en bonne santé, en paix et digne.

Tout cela exigera une direction effective, depuis le sommet des gouvernements à tous les niveaux de la société civile – des organisations non gouvernementales aux milieux d'affaires, des groupes religieux aux milieux universitaires, aux communautés, médias, organisations locales, familles et aux enfants eux-mêmes.

Le monde auquel nous aspirons constitue un rêve depuis une éternité. Mais nous, à l'UNICEF, sommes convaincus que travailler ensemble permettra de réaliser ce rêve. Nous pouvons le réaliser pour chaque enfant sur terre. Comme écrivait dans son journal le jeune Dag Hammarskjöld :

« Ne mesure jamais la hauteur d'une montagne avant d'en avoir atteint le sommet; c'est alors que tu verras à quel point elle est basse. »

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à M. Ruud Lubbers, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

**M. Lubbers** (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par dire quelques mots de remerciement à mon amie et collègue, Mme Carol Bellamy, pour sa merveilleuse déclaration et pour tous les efforts qu'elle a déployés pour ce sommet consacré aux enfants. Je souhaiterais aussi la remercier pour ses efforts au profit des enfants réfugiés; je suis ici en qualité de Haut Commissaire pour dire quelques mots en leur nom.

Presque la moitié des 21 millions de personnes dont s'occupe mon Bureau ont moins de 18 ans. Les jeunes réfugiés ne disposent pas d'un gouvernement qui puisse les protéger. Mais ces enfants méritent une attention particulière. Ils sont souvent exposés à des conflits armés, et ils n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau, à un abri et à des soins de santé de base. Ils sont souvent séparés de leurs familles au cours de leur fuite; ils sont parfois soumis à des violences sexuelles; ils sont vulnérables à la manipulation et à l'enrôlement militaire forcé; et ils sont souvent exposés au VIH/sida. Leur éducation est souvent interrompue à une étape cruciale de leur développement.

J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux enfants réfugiés. Je voudrais dire qu'ils ont en commun un rêve suprême : disposer d'assez de nourriture et d'assistance de base; disposer d'un environnement sûr; pouvoir retrouver leurs familles; et avoir un accès à l'éducation, au sport et à une aide leur permettant de devenir autonomes par la formation.

Les enfants réfugiés sont tout simplement des enfants – des jeunes, avec leurs rêves. Je voudrais souligner brièvement quelques points. Premièrement, les enfants sont souvent séparés de leurs parents au cours de leur fuite. S'ils ont perdu leurs parents, ils doivent trouver leur chemin tout seuls, par eux-mêmes, souvent en s'occupant d'autres frères et soeurs. C'est pour nous une priorité, bien entendu, de trouver des solutions et, à cette fin, nous travaillons avec d'autres organismes, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Un exemple de réussite est la région des Grands Lacs en Afrique. Entre 1994 et 1998, nous avons trouvé des solutions pour la réunification de quelque

62 000 enfants rwandais. Ce n'est là, bien sûr, qu'un exemple. Il y en a beaucoup d'autres. C'est un effort continu dans les pays où sévit la violence, mais, à dire vrai, nous faisons également face à un énorme problème dans les pays à économies avancées où nous voyons beaucoup d'enfants non accompagnés qui ont besoin d'être bien traités et de l'être avec justice, alors que souvent, nous les retrouvons dans des centres de détention où ils se trouvent à proximité – ils côtoient, pourrait-on dire – des criminels de droit commun. Ceci est, bien entendu, totalement injuste et irresponsable.

Un autre problème est la vulnérabilité des enfants réfugiés à la violence, à l'exploitation et aux sévices. Bien entendu, ceci est tragique, vu leur âge et leur vulnérabilité. Il se passe des choses qui ne devraient pas se passer. Récemment, nous avons pris de plus en plus conscience que les organisations humanitaires doivent faire mieux. Nous devons mieux organiser les camps de réfugiés et les systèmes de distribution alimentaire pour empêcher la violence et l'exploitation sexuelles. Nous sommes résolus à mettre en place un code de conduite plus strict qui exclue tout contact ou relation d'ordre sexuel avec des mineurs, et même avec tous ceux qui bénéficient de l'action humanitaire s'il se trouve des travailleurs humanitaires dans ces régions. Il n'y a qu'une façon de remédier à ce problème, comme l'a dit le Secrétaire général : la tolérance zéro. Une fois, c'est une fois de trop. Nous devons être très fermes là-dessus.

Je voudrais cependant ajouter quelque chose. Il est trop facile de dire qu'il s'agit d'un problème de code de conduite. Le problème commence ailleurs, avec la pauvreté extrême et les bas niveaux, totalement inacceptables, d'assistance alimentaire dans les camps de réfugiés. Dans un environnement apparemment sans espoir, les pauvres et les dépossédés sont souvent contraints de recourir à des mesures désespérées pour survivre. Il y a quelques semaines à Genève, où nous débattons des droits de l'homme, j'ai simplement dit que les États violent les droits de l'homme quand ils ne fournissent pas une aide suffisante dans de telles situations. Nous ne devrions donc pas être surpris qu'il se passe des choses en contradiction absolue avec la dignité humaine.

Un autre problème est celui de l'éducation, qui est toujours une priorité de premier ordre pour les jeunes réfugiés. Nous abordons la question en termes d'éducation primaire et secondaire. Ils veulent aller plus loin dans la vie. Grâce au Fonds d'éducation pour

les réfugiés, initiative de mon prédécesseur, Mme Sadako Ogata, nous essayons de propager davantage l'éducation.

Les enfants réfugiés ne sont pas seulement des personnes vulnérables; ils sont très vulnérables, mais il y a plus que cela. Ils ont leur dignité, leur identité et leur individualité qu'ils veulent mettre en valeur. C'est pourquoi, oeuvrant avec force en faveur d'un environnement sûr et d'une aide suffisante, j'ai décidé de faire intervenir, pour aider aux possibilités de développement, une actrice de cinéma célèbre, Angelina Jolie, qui était prête à faire preuve de solidarité avec ces jeunes. Je crois que c'est important quand une actrice célèbre passe de la brillance d'Hollywood à un camp de réfugiés. Un autre exemple est mon partenariat avec mon ami Johann Koss, célèbre patineur ayant gagné des médailles d'or. Il travaille sur Olympic Aid. Je lui ai dit : « Johann, c'est très bien, mais n'oublie pas mes réfugiés. Associe-toi à moi afin que les jeunes dans les camps de réfugiés puissent faire du sport comme les autres jeunes. » C'est très important pour eux. Ceci se fait déjà sur 30 sites. Un troisième exemple est celui de Jane Goodall. Elle est connue dans le monde pour son travail en faveur de l'environnement et de la nature. Certains l'appellent « la femme chimpanzé ». Je lui ai dit : « Ne serait-ce pas une bonne idée d'introduire une nouvelle initiative dans les camps de réfugiés? » Et elle m'a répondu : « Oui, j'ai un bon programme. Ça s'appelle "Roots and

Shoots". Dans le cadre de ce programme, des jeunes sont invités à participer à des projets communautaires et à prendre soin de l'environnement ». Nous allons aussi appliquer ce programme dans des camps de réfugiés. C'est très bien pour les jeunes eux-mêmes. Quand ils voient leur dignité ainsi mise en valeur, ils s'associent à des jeunes hors des camps.

Ce ne sont là que trois exemples visant à expliquer qu'outre le fait que nous devons protéger la vulnérabilité des jeunes, nous devons construire leur avenir. Croyez-moi, les réfugiés et les enfants réfugiés sont capables de devenir des citoyens très précieux. Le monde se doit de leur offrir cette possibilité. Voilà ma modeste contribution à ce sommet des enfants.

*La séance est levée à 20 h 25.*